DONZENAC

Bulletin Municipal 2014

Bien dans ma Commune,
Bien dans ma Vie.

AGENDA 21 LOCAL FRANCE

Donzenac jumelée avec Wolframs-Eschenbach et Riche

Sommaire

* Le mot du Maire de Donzenac 2
* Le mot d'amitié de Wolframs Eschenbach 3
* Le mot d'amitié de Riche 4
* Réunions du Conseil Municipal 5-23
* Le Conseil Municipal 2014-2020 24-26
* Budget 2014 27
* Budget 2014 : Fonctionnement 28
* Budget 2014 : Investissement 29
* Taux des impôts locaux 30
* Urbanisme 31
* Radars pédagogiques 32
* État civil : décès 33
* État civil : mariages et nassances 34
* Fleurissement 35
* Visite du recteur / Téléthon 2014 36
* Historique de la Place de la Liberté ..37-38
* Le Monument aux morts 39-40
* Enfance Jeunesse 41-42
* École de Donzenac 43-44
* EHPAD « l'Abri du temps » 45-46
* Réalisations 2014 47-48
* Félicitations 49
* Transports 50
* Zoom sur ma commune 51-52
* L'année en images 53-54
* Agenda 21 55
* Refonte du PLU 56
* Extension du cimetière 57
* Projets 2015 / Élagage 58
* Tarifs 2015 59-60
* Entreprises et services 61
* Recensement de la population 62
* Gendarmerie 63
* Sapeurs Pompiers 64
* Vœux et bienvenue 65
* Associations 66
* Adage 67
* APAC 68
* Avenir de Donzenac 69
* Ecole de Musique / Groupe Voc'All de Donzenac 70
* Comité des Fêtes 71
* Comité de Jumelage 72
* Familles Rurales 73
* Les Donneurs de sang 74
* Paroisse / Trait d'Union 19 75
* Le Cantou 76
* Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise 77
* Association pour la protection des Saulières 78
* Vivre à la Rochette 79
* Village d'Espeyrut / Country Danse 80
* Le Cochonnet Gamadou / Dog's Academy 81
* Tennis Club / Judo Club 82
* Union Sportive de Donzenac 83
* Donzenac Oxygène 84
* Donzenac Passion Mécanique / Handball Club Donzenac. 85
* Société de Chasse 86
* Informations pratiques 87

La réunion publique de lancement du PLU aura lieu le 27 janvier 2015 à la salle des fêtes à 20h30.

Madame, Monsieur, Chers Amis,

L'année 2014 a vu le renouvellement du Conseil Municipal. Je tiens à vous féliciter pour votre civisme puisque 77 % des électeurs ont participé au scrutin, donnant une légitimité et une force incontestables aux nouveaux élus. A titre plus personnel, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui m'ont une nouvelle fois accordé leur confiance et leur soutien pour ce 6ème mandat consécutif dont 4 en tant que Maire. Je veux aussi remercier les Conseillers Municipaux nouvellement élus qui ont décidé de s'engager pour le bien public.

Leurs âges, leurs convictions, leurs profils et leurs sensibilités éclectiques sont complémentaires et reflètent avec justesse la diversité qui fait la richesse de notre commune. J'ai également une pensée pour ceux qui ont œuvré pendant toutes ces années au sein du Conseil. A tous, je tiens à leur témoigner mon profond respect pour leur engagement passé, présent et futur au service des autres.

Le temps des élections passé, celui de l'action est arrivé. L'intérêt de la commune primant sur toute autre considération, la nouvelle équipe municipale s'est rapidement mise au travail. Les délégués aux syndicats et organismes extérieurs ont été désignés, ainsi que les membres des diverses commissions communales nommés, commissions, qui depuis 2008, sont ouvertes à tous les Conseillers pour une totale transparence.

Le temps de l'action n'est plus ce qu'il était. La conjoncture est difficile. Les collectivités doivent supporter concomitamment le désengagement de l'Etat, le poids des nouvelles réformes et l'effort de participation au désendettement national. Autant dire que la situation devient inextricable : les charges augmentent et les ressources diminuent. C'est ainsi que la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à notre commune va diminuer d'environ 38 500 € par an de 2015 à 2017 soit une baisse cumulée de 115 500 €. Nous devrons trouver de nouvelles économies de fonctionnement…

Dans un autre registre, nous avons souhaité que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ne se fasse pas au détriment des enfants et des familles. Plus de 65 000 € ont été mobilisés pour que les élèves bénéficient de véritables temps récréatifs et d'ateliers originaux animés par du personnel titulaire, compétent et formé. Le bilan de l'année scolaire 2013/2014, mené en concertation avec les parents, les enseignants et les services périscolaires, est largement positif. Il nous encourage à poursuivre la démarche engagée et renforce notre conviction selon laquelle, ***l'école d'une commune constitue son avenir***.

Tout est affaire de choix, de responsabilité et de bon sens. Dans ce contexte, l'équipe municipale s'est fixée deux objectifs : continuer à maîtriser la pression fiscale exercée sur les ménages dans une période où chacun doit porter une attention toute particulière à ses dépenses, et maintenir un certain niveau d'investissements pour d'une part, continuer à doter la commune d'équipements indispensables au « Bien Vivre Ensemble », et, d'autre part soutenir nos entreprises locales et donc l'emploi.

Tout ce que nous avons entrepris, nous l'avons fait en ayant à l'esprit de servir au mieux l'intérêt général, d'améliorer l'efficacité du service rendu à la population et de contribuer au dynamisme de notre commune. Le chemin parcouru est incontestable mais il reste, bien entendu, beaucoup à faire.

Pour cela, j'ai la certitude que nous devons, plus que jamais, nous montrer ingénieux, créatifs et solidaires pour continuer à innover, explorer de nouvelles directions et toujours garder un temps d'avance.

Gardons confiance dans notre avenir et dans notre commune.

Bien cordialement à vous.

Yves Laporte

Chers Amis de Donzenac,

Pour la fin de cette année, je tiens à vous envoyer mes salutations les plus chaleureuses de Wolframs-Eschenbach.
La rencontre la plus importante de notre jumelage cette année fut la venue de nos pompiers ainsi que des membres du comité de jumelage dans votre magnifique ville lors de l'Ascension. Avec un programme exceptionnel fait de sorties organisées et beaucoup d'activités partagées, vous avez réservé aux habitants de Wolframs-Eschenbach de très belles journées.

Pour nos jeunes participants tout particulièrement, ce voyage restera gravé dans leurs souvenirs et parmi ces jeunes pompiers de nouvelles amitiés sont nées.

Hélas pour raisons familiales je n'ai pas pu participer à cette visite, et Johann Schlackl, nouveau premier adjoint au maire m'a donc remplacé. Il est depuis 15 ans un membre actif du jumelage et il a participé aussi l'année dernière en tant que cycliste au « Tour de Wolframs-Eschenbach/Donzenac ».

En son nom, au nom de notre commandant des pompiers Alfred Wechsler ainsi que de l'ensemble de notre ville, je tiens à vous remercier pour l'excellent accueil et la grande hospitalité que vous avez réservés aux habitants de Wolframs-Eschenbach.

Un grand merci comme toujours à nos deux comités de jumelage avec leurs Présidents Simone Chevalier et Anton Seitz ainsi qu'à tous les membres pour leurs engagements dans nos échanges intensifs.

L'année écoulée a été marquée chez nous par divers projets de construction. La priorité fut de définir un terrain constructible pour 38 parcelles, l'achèvement d'une nouvelle crèche avec 36 places pour des enfants de 1-3 ans ainsi que la remise en état du clocher de l'église catholique avec un soutien financier considérable de la ville.

Le plus grand projet depuis des décennies a commencé cette année, après des années de préparation ; la restauration générale de notre «Alte Vogtei ». Les travaux avancent bien et sont susceptibles de se prolonger jusqu'au début de 2017.

Chers amis pour conclure mon message de Noël, je vous remercie encore pour l'excellent travail mené en commun durant cette année et je me réjouis d'avance des futures rencontres durant l'année 2015 avec les Donzenacois.

Les habitants de Wolframs-Eschenbach et particulièrement les membres du comité de jumelage vous souhaitent un joyeux Noël et une heureuse année 2015 et surtout une bonne santé à tous.

Es grüßt alle sehr herzlich

Michael Dörr

Michael Dörr,

Erster Bürgermeister

Département de la Moselle
Arrondissement de Château-Salins
Commune de RICHE

Mon cher Yves,
Chers Amis Donzenacois,
Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux,

Encore une de plus en moins, je veux parler de l'année 2014 bien sûr…
Bientôt 2015, et toujours la même impression :
Le temps passe trop vite……

A Donzenac comme à Riche, vous avez renouvelé votre confiance à votre maire, nous nous en réjouissons, pour lui, pour vous tous et pour nous, vos amis de RICHE.
Une délégation menée par Yves, nous a fait l'honneur de présider conjointement l'inauguration de la « Nouvelle » rue de DONZENAC. Rue qui avait vu le jour en 2009, et qui cette année a subi d'importants travaux d'embellissement destinés à redonner au centre du village tout l'attrait qu'il doit avoir pour que les habitants s'y sentent bien et pour que les « passagers » aient envie d'y revenir.
Délégation qui s'est associée également aux nombreuses autorités et aux villageois, pour commémorer comme il se doit, le 100ème anniversaire de la bataille des 19 & 20 août 1914, bataille qui a laissé derrière elle, une nécropole où sont enterrés quelques 2500 soldats Français et étrangers.
2015, qui arrive, va, elle aussi être une année d'élections, des élections que beaucoup redoutent, car les enjeux sont imprécis à ce jour et laissent entrevoir des modifications de nos cantons, régions, communes qui ne seront pas sans conséquences sur la vie des administrés. Ce qui en résultera ne sera pas forcément ce que nous espérons, car les décisions technocratiques et politiques prennent souvent le pas sur le bon sens, toutes nos difficultés ne sont pas à mettre sur le dos de la crise.

2015 pourrait être pour RICHE, une nouvelle occasion de faire visiter DONZENAC et sa région aux enfants de notre école, c'est un souhait en tous les cas des deux communes et RICHE vous remercie pour votre invitation.
Mais ce n'est pas facile à mettre sur pied, et s'il s'avérait que le temps nous manque pour que ce déplacement se fasse en toute quiétude, nous mettrons tout en œuvre en 2015, pour ce que ce voyage se fasse en 2016.

Et c'est dans cet espoir que je vous adresse très sincèrement à toi Yves, à tes Adjoints et Conseillers Municipaux, à tous nos amis Donzenacois, au nom de l'ensemble du Conseil municipal de la commune de RICHE, au nom de l'ensemble de ses Administrés et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite.

Bonne année 2015 à Toutes et à Tous.

Robert FORÊT,
Maire :

Séance du 20 décembre 2013

Secrétaire de séance : T. Lajoinie

Absents excusés : B. Lacoste, J-L. Semblat, P. Perrier, F. Réparat, M. Fontaine, T. Laroze

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2013.

Dissolution de la Communauté de Communes des 3A (CC3A)

Le Maire rappelle que, conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux des 21 décembre 2012 et 15 avril 2013, la CC3A est dissoute au 1er janvier 2014. Il précise que, pour pouvoir adopter l'arrêté de dissolution de la CC3A, Monsieur le Préfet doit connaître la répartition de l'actif et du passif entre ses membres. Cette répartition, adoptée par le Conseil Communautaire par délibérations des 02 et 19 décembre 2013, doit être approuvée par l'ensemble des Conseils Municipaux avant le 31 décembre. Il présente donc les tableaux de répartition élaborés de manière concertée avec Mme la Trésorière de Vigeois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les grands principes de la dissolution de la CC3A, ainsi que la répartition de l'actif et du passif tels qu'ils résultent des délibérations du Conseil Communautaire des 02 et 19 décembre 2013.

Dissolution du SYMA A20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du SYMA A20 dans les conditions arrêtées par le Conseil Général de la Corrèze.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires qui lui ont été présentés.

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement

Comme chaque année, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, M. le Maire sollicite l'autorisation d'engager et de régler les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les ajustements complémentaires de temps de travail consécutifs à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ;
- Décide de retenir la proposition d'assurance de la CNP pour couvrir les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL et de conclure, avec celle-ci, un contrat pour l'année 2014.

Effacement des réseaux avenue de Paris

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux d'effacement des réseaux avenue de Paris et autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

Assainissement collectif du village de « La Rochette »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'assainissement collectif du village de « La Rochette » ; autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes ; et mandate l'agence départementale « Corrèze Ingénierie » pour assurer l'instruction et le suivi de ce dossier.

Révision du zonage du Schéma Directeur d'Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'une étude en vue de la révision du zonage du Schéma Directeur d'Assainissement ; autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes ; et mandate l'agence départementale « Corrèze Ingénierie » pour assurer l'instruction et le suivi de ce dossier.

Rétrocession Dufour en vue de l'aménagement futur d'une voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession par M. C. Dufour des parcelles cadastrées section ZB n° 260, 263 et 265, sises au lieu-dit « Escudier », pour une superficie totale de 05a59ca, en vue de l'aménagement futur d'une voirie.

Monument aux Morts

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Monsieur le Préfet relatif à la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération par lequel il invite les communes à réfléchir aux actions qu'elles souhaiteraient conduire à cette occasion.

Il rappelle au Conseil la nécessité de procéder à la réfection du Monument aux Morts ; présente, à titre indicatif, un devis établi par l'entreprise SOCOBA ; et précise que cette opération se fera en concertation avec les associations d'Anciens Combattants.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réserver une suite favorable à l'appel à projets lancé par Monsieur le Préfet pour la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération ; approuve le projet de réfection du Monument aux Morts ; dit qu'une concertation sera menée auprès des associations d'Anciens Combattants.

Dénomination de voie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la voie desservant le lieu-dit « La Feuillade » sera désormais dénommée « Route de la Feuillade ».

Taxe d'Aménagement

Conscient de la charge que peut représenter la taxe d'aménagement notamment pour les jeunes ménages, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de diminuer le taux de cette taxe de 2.5 % à 1 % et charge le Maire d'entreprendre toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Questions diverses

Mur anti-bruit A20

Considérant que la fréquentation autoroutière s'est considérablement accrue depuis l'ouverture du barreau de Saint-Pardoux-l'Ortigier reliant l'A20 à l'A89, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et sur proposition de M. le Maire, rappelle solennellement à l'Etat les engagements qu'il avait pris au moment de la réalisation de cet échangeur et demande à ce qu'une étude soit menée en vue de la réalisation d'un mur anti-bruit.

Remerciements

M. le Maire fait part au Conseil des remerciements de l'Association Départementale de Protection Civile, de l'ASP Corrèze, de l'Association des Paralysés de France et de l'Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins pour les subventions que la Commune leur a allouées en 2013.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours.

Population légale au 01/01/2014 (base 2011)

M. le Maire informe l'Assemblée que le nombre d'habitants au 1er janvier 2014 (base 2011) est de 2 602.

Séance du 07 février 2014

Secrétaire de séance : F. Réparat- Absents excusés : F. Sicard – P. Perrier – M. Fontaine

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2013.

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013

- **Commune**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 787 647.11 € pour 2 202 943.16 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 415 296.05 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 051 181.66 € pour 1 287 670.59 € de recettes, soit un résultat de 236 488.93 € ; compte tenu des restes à réaliser, les dépenses d'investissement de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 080 139.96 €, pour 1 490 801.71 € de recettes, soit un résultat 410 661.75 €. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 482 459.15 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1er adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2013 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor. Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

  - besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des résultats antérieurs : 286 620.77 €
  - excédent de fonctionnement à reporter : 195 838.38 €

- **Assainissement**

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 149 013.58 €, pour 257 375.36 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 108 361.78 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 105 184.18 € pour 105 126.49 € de recettes, soit un résultat de – 57.69 €. Compte tenu des résultats antérieurs, il est dégagé un excédent de 125 606.35 € en exploitation et de 40 758.89 € en investissement. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1er adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2013 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

- ***Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)***

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 13 676.74 €, pour 14 661.00 € de recettes, soit un résultat de 984.26 €. Compte tenu des résultats antérieurs, il est constaté un déficit d'exploitation de – 2 110.44 € qui sera compensé par les subventions prévues et sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne par le CPIE de la Corrèze, en charge du SPANC. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1er adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2013 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

Enfin, compte tenu de l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive compétente en matière d'assainissements collectif et non collectif, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la clôture des budgets annexes assainissement et SPANC, ainsi que la réintégration au budget principal de leurs résultats ; il précise également que la commune percevra le Fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses d'investissement mandatées en matière d'assainissement en 2012 et 2013.

- ***Camping***

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 88 184.73 €, pour 85 936.32 € de recettes, soit un résultat de – 2 248.41 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 45 437.03 € pour 56 473.49 € de recettes, soit un résultat de 11 036.46 €. Compte tenu des résultats antérieurs, il est dégagé un excédent d'exploitation de 675.49 € et un excédent d'investissement de 1 080.15 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1er adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2013 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor. Enfin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le report de l'excédent d'exploitation.

Terrain Martinot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession au profit de M. J-P. Martinot de la bande de terrain cadastrée section AR n° 218p, sise avenue du Salavert, dont il assure l'entretien ; dit que le prix de vente sera établi conformément à l'avis du service des domaines ; précise que le bornage devra tenir compte des canalisations du réseau d'assainissement collectif existantes afin que leur assise reste la propriété de la commune ; dit que tous les frais afférents à la mise en œuvre de la présente délibération seront à la charge du demandeur ; autorise le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires.

Demande d'acquisition de parcelles – H. Kervern-Roque

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par M. H. Kervern-Roque en vue de l'acquisition de tout ou partie des parcelles cadastrées sections AN n° 189, 217, 205, sises « Les Cotes », et AW n° 2, sise « Le Moulin Blanc ».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession au profit de M. H. Kervern-Roque de tout ou partie des parcelles cadastrées sections AN n° 189, 217, 205, sises « Les Cotes », et AW n° 2, sise « Le Moulin Blanc », conformément à l'évaluation établie par le service des domaines et sous réserve de l'acceptation de celle-ci par le demandeur ; précise que tous les frais afférents à la mise en œuvre de la présente délibération seront à la charge de ce dernier ; autorise le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires.

Demande d'acquisition de parcelles – G. Rhodde

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par M. G. Rhodde en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées section AY n° 201 à 205 et 368, sises « Les Bourrelies ».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession au profit de M. G. Rhodde des parcelles cadastrées section AY n° 201 à 205 et 368, sises « Les Bourrelies », conformément à l'évaluation établie par le service des domaines et sous réserve de l'acceptation de celle-ci par le demandeur ; précise que tous les frais afférents à la mise en œuvre de la présente délibération seront à la charge de ce dernier ; autorise le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires.

Demande de subvention de l'EHPAD « L'Abri du Temps » - Création d'une Aire Zen Sensorielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 3 000 € à l'EHPAD « L'Abri du Temps » pour son projet de création d'une « Aire Zen Sensorielle » extérieure dans le cadre de l'opération « + de vie » portée par la Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France.

Rétrocession de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession par « Maisons Aliénor » de la parcelle cadastrée section ZE, n° 176, sise « Genouillac-Ouest », à usage de voirie de lotissement.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements complémentaires de temps de travail consécutifs à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Questions diverses

Plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics - Région Limousin

M. le Maire donne la parole à Mme M. Reliat afin qu'elle présente le plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics porté par la Région Limousin. Puis, il propose aux conseillers d'engager une réflexion afin de déterminer quel dossier présenté à cet appel à projets.

Règlement de prêt des minibus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de prêt des minibus en précisant qu'il convient d'ajouter l'interdiction de consommer de l'alcool à l'intérieur des véhicules.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours. Il porte à la connaissance du Conseil une réclamation relative à l'usage de désherbants chimiques par un particulier sur la voie publique et rappelle que s'agissant du domaine communal, seuls les services municipaux sont habilités à intervenir, en employant au surplus des techniques respectueuses de l'environnement.

Vote du budget

Compte tenu de l'imminence du scrutin municipal et afin de laisser toute latitude d'action à la future équipe en place, le budget 2014 sera voté après les élections.

Elections Municipales 2014

Mme M. Reliat informe le Conseil qu'une personne de sa liste a reçu des menaces (courrier et appel anonymes). Le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux déplorent ces agissements et rappellent solennellement leur engagement pour une campagne digne et respectable, à l'image de Donzenac et de ses habitants.

Séance du 29 mars 2014

Secrétaire de séance : M. V. ROUX

Installation du Conseil Municipal et des Conseillers Communautaires issus des élections du 23 mars 2014

M. le Maire ouvre la séance. Après avoir rappelé les résultats des élections du 23 mars 2014, il déclare le nouveau Conseil Municipal et les délégués communautaires (M. Y. LAPORTE et Mme M-T. CLAVEL) installés. Puis, en tant que doyen d'âge, il prend la présidence de l'Assemblée.

Election du Maire

M. Y. LAPORTE et Mme M. RELIAT sont candidats au poste de Maire.
Il est ensuite procédé au vote au scrutin secret.
M. Y. LAPORTE est élu Maire au 1er tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 voix). Il reprend la présidence de l'Assemblée et prononce son discours d'investiture.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal qui a été préalablement transmis à l'ensemble de ses membres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ledit règlement intérieur.

Détermination du nombre des Maires Adjoints

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de six postes d'Adjoints et procède à leur élection.

Election des Maires Adjoints

Est élue, à la majorité absolue des suffrages exprimés et au scrutin secret, la liste suivante :

- 1er Maire Adjoint, B. LACOSTE, 19 voix,
- 2ème Maire Adjoint, S. MADRIAS, 19 voix,
- 3ème Maire Adjoint, P. LAVAUX, 19 voix,
- 4ème Maire Adjoint, M-T. CLAVEL, 19 voix,
- 5ème Maire Adjoint, J. FANTOU, 19 voix,
- 6ème Maire Adjoint, S. BLANCHER, 19 voix.

Conseillers Municipaux Délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de quatre postes de Conseillers Municipaux Délégués et procède à leur désignation :

- Conseiller municipal délégué aux finances, F. SICARD,
- Conseillère municipale déléguée adjointe aux finances, D. VIDALIE,
- Conseiller municipal délégué aux travaux, J-F. CHEVREUIL,
- Conseillère municipale déléguée adjointe aux travaux, Y. VALADAS,

Fixation des indemnités de fonction

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, M. le Maire propose au Conseil de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux comme suit :

Maire ..... 43 % de l'indice brut 1015 ;
1er Adjoint ..... 8 % de l'indice brut 1015 ;
2ème Adjoint ..... 4 % de l'indice brut 1015 ;
3ème Adjoint ..... 4 % de l'indice brut 1015 ;
4ème Adjoint ..... 4 % de l'indice brut 1015 ;
5ème Adjoint ..... 4 % de l'indice brut 1015 ;
6ème Adjoint ..... 4 % de l'indice brut 1015 ;
Conseiller Municipal Délégué aux finances ..... 4 % de l'indice brut 1015 ;
Conseiller Municipal Délégué aux travaux ..... 4 % de l'indice brut 1015 ;
Conseillers Municipaux..... 2.50 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux proposés.

Création des commissions permanentes et élection de leurs membres

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 8 commissions et procède à l'élection de leurs membres. Considérant que le Maire est président de droit de ces commissions, sont élus :

- **Commission Finances**
  Vice-Président : M. F. SICARD, Conseiller Municipal Délégué
  M. B. LACOSTE, 1er Maire Adjoint
  Mme S. MADRIAS, 2ème Maire Adjoint
  Mme M-T. CLAVEL, 4ème Maire Adjoint
  Mme D. VIDALIE, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
  M. F. REPARAT, Conseiller Municipal
  M. V. ROUX, Conseiller Municipal
  Mme M. RELIAT, Conseillère Municipale
  M. T. CONSTANTY, Conseiller Municipal
- **Commission Ecole - Education**
  Vice-Présidente : Mme S. MADRIAS, 2ème Maire Adjoint
  Mme M. DELVAL, Conseillère Municipale
  Mme Y. VALADAS, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
  Mme G. LASCAUX, Conseillère Municipale
  M. V. ROUX, Conseiller Municipal
  Mme V. BEDRUNE, Conseillère Municipale
- **Commission Travaux**
  Vice-Président : M. J-F. CHEVREUIL, Conseiller Municipal Délégué
  Mme Y. VALADAS, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
  Mme D. MOMOT, Conseillère Municipale
  M. L. POUCH, Conseiller Municipal
  M. F. REPARAT, Conseiller Municipal
  M. V. ROUX, Conseiller Municipal
  M. D. CANOU, Conseiller Municipal
- **Commission Aménagement, Urbanisme, Agriculture et Personnes à Mobilité Réduite**
  Vice-Président : M. T. LAROZE, Conseiller Municipal
  M. P. LAVAUX, 3ème Maire Adjoint
  Mme M-T. CLAVEL, 4ème Maire Adjoint
  M. J. FANTOU, 5ème Maire Adjoint
  Mme S. BLANCHER, 6ème Maire Adjoint
  M. L. POUCH, Conseiller Municipal
  M. F. REPARAT, Conseiller Municipal
  M. V. ROUX, Conseiller Municipal
  Mme M. RELIAT, Conseillère Municipale
  M. T. CONSTANTY, Conseiller Municipal
- **Commission Développement Durable**
  Vice-Présidente : Mme S. BLANCHER, 6ème Maire Adjoint
  Mme M. DELVAL, Conseillère Municipale

Mme D. VIDALIE, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
Mme A. CONJAT, Conseillère Municipale
M. D. CANOU, Conseiller Municipal

- **Commission Vie Associative**
  Vice-Président : M. Philippe LAVAUX, 3ème Maire Adjoint
  Mme S. MADRIAS, 2ème Maire Adjoint
  Mme D. MOMOT, Conseillère Municipale
  Mme A. CONJAT, Conseillère Municipale
  Mme M. RELIAT, Conseillère Municipale
  Mme V. BEDRUNE, Conseillère Municipale
- **Commission Culture - Animation**
  Vice-Présidente : Mme G. LASCAUX, Conseillère Municipale
  M. J. FANTOU, 5ème Maire Adjoint
  Mme M. DELVAL, Conseillère Municipale
  Mme Y. VALADAS, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
  Mme A. CONJAT, Conseillère Municipale
  M. T. CONSTANTY, Conseiller Municipal
- **Commission Marchés**
  Vice-Président : M. F. REPARAT, Conseiller Municipal
  Mme Y. VALADAS, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
  M. J-F. CHEVREUIL, Conseiller Municipal Délégué
  Mme D. VIDALIE, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
  M. D. CANOU, Conseiller Municipal
  Mme M. RELIAT, Conseillère Municipale

Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la composition du Conseil d'Administration du CCAS soit 1 Président de droit, le Maire, 6 membres élus et 6 membres nommés. Sont élus :
M. B. LACOSTE, 1er Maire Adjoint
Mme M-T. CLAVEL, 4ème Maire Adjoint
Mme M. DELVAL, Conseillère Municipale
Mme Y. VALADAS, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
Mme M. RELIAT, Conseillère Municipale
Mme V. BEDRUNE, Conseillère Municipale

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Ouverture des Plis

Conformément aux dispositions du code des marchés publics et du code général des collectivités territoriales ; considérant que le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Ouverture des Plis ; sont élus :
Membres titulaires
Mme Y. VALADAS, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
M. J-F. CHEVREUIL, Conseiller Municipal Délégué
Mme M. RELIAT, Conseillère Municipale
Membres suppléants
Mme D. VIDALIE, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
M. F. REPARAT, Conseiller Municipal
M. D. CANOU, Conseiller Municipal

Elections des représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats intercommunaux

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, sont élus :
Fédération départementale des syndicats d'électrification de la Corrèze – Secteur de Brive
Membres titulaires
M. B. LACOSTE, 1er Maire Adjoint
Mme Y. VALADAS, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe
Membres suppléants
Mme M-T. CLAVEL, 4ème Maire Adjoint
M. L. POUCH, Conseiller Municipal

Syndicat Intercommunal de l'Aménagement de la Vézère
Membres titulaires
M. P. LAVAUX, 3ème Maire Adjoint
Mme D. MOMOT, Conseillère Municipale
Membres suppléants
Mme A. CONJAT, Conseillère Municipale
M. D. CANOU, Conseiller Municipal

Elections des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs

Conformément à la réglementation en vigueur, sont élus :

EHPAD Armand Migot, « L'abri du Temps »
Président de droit
M. Y. LAPORTE, Maire
Membres élus
Mme M-T. CLAVEL, 4ème Maire Adjoint
Mme A. CONJAT, Conseillère Municipale

Mission Locale de l'Arrondissement de Brive
Délégués élus
Mme M. DELVAL, Conseillère Municipale
Mme D. VIDALIE, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise
Délégué titulaire
Mme S. MADRIAS, 2ème Maire Adjoint
Délégué suppléant
Mme S. BLANCHER, 6ème Maire Adjoint

Association des Communes Jumelées du Limousin
Mme S. MADRIAS, 2ème Maire Adjoint
Mme M. DELVAL, Conseillère Municipale
Mme D. VIDALIE, Conseillère Municipale Déléguée Adjointe

Désignation d'un Correspondant Défense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme S. MADRIAS, 2ème Maire Adjoint, en qualité de Correspondant Défense.

Politique de proximité : nomination de « Correspondants – Villages »

M. le Maire propose à l'Assemblée de reconduire la politique de proximité mise en place lors du précédent mandat par la désignation de conseillers, correspondants des villages ou lieux-dits, en charge de l'identification de tous les problèmes relevant du cadre de vie et de l'élaboration de « fiches travaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de cette politique de proximité et désigne les correspondants des villages comme suit :

Zone 1 : G. LASCAUX, M-T. CLAVEL, L. POUCH
La Rochette, La Bonnie, La Bacalerie, Le Buisson, Les Mandaroux, En Gastine.

Zone 2 : Y. VALADAS, J-F. CHEVREUIL, V. ROUX, D. CANOU
Le Jay, Le Gaucher, La Ramaderie, Le Petit Lavaud, Lavaud, La Pause, La Vergne, La Gare, Pont de la Gorce, La Gorce, Rond, La Sous-Station.

Zone 3 : F. REPARAT
Escudier, Theil, Regardadour, Genouillac, Saleix, La Carrière.

Zone 4 : S. BLANCHER, M. RELIAT
Espeyrut, Le Chassang, Le Bouchailloux, Puy Broch, Fontanche, Jardanel, Pierre Blanche, Pardieux, La Vaute, La Saint-Pardonne, Les Varats, La Prade.

Zone 5 : D. VIDALIE
Mazières, Gandoulène, Les Gouilles, Les Taupineries, Le Bouyre, route de Saint-Germain-Les-Vergnes (chemin départemental n°170), Les Champs du Vert, Les Salages, En Saint Jean, Les Cantines.

Zone 6 : M. DELVAL, T. LAROZE
Travassac, En Chaumont, Le Clou, Embrugeat, La Feuillade.

Zone 7 : S. MADRIAS, V. BEDRUNE

Le Martel, Lauzelet, Champagnac, Les Gadelles, Les Saulières, La Gissonerie, Le Moulin Neuf, La Mirande, Les Meyrezis, Les Vareilles, Les Maurines, Les Bourrelies, Les Communaux.

Zone 8 : J. FANTOU, D. MOMOT, A. CONJAT, T. CONSTANTY

Sial, Les Combes, La Peyrie, La Rivière, Pont de l'Hôpital, Bourgeolles, Les Briquetteries, Le Sézier, Grand Roche, Les Cars, Les Horteaux, En Pajanel, Le Ridoulet, Coquart, Les Badoques, En Gutagne.

Création du comité consultatif au Développement Durable - Comité de pilotage de l'Agenda 21

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et en application du règlement intérieur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création du **Comité consultatif au Développement Durable - Comité de pilotage de l'Agenda 21** (suivi et recherche de nouvelles actions ; promotion de l'Agenda 21 auprès du Ministère de l'Environnement).

Délégation du Conseil Municipal au Maire

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et dans l'intérêt de l'action communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, moins quatre absentions (D. CANOU – M. RELIAT – T. CONSTANTY – V. BEDRUNE), charge le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat :

- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal lors du vote du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au *a* de l'article L. 2221-5-1 sous réserve des dispositions du *c* de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des domaines, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans tous les cas ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le 4ème alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3ème alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire s'engage à rendre compte, à chaque réunion de l'Assemblée, des décisions qu'il aura prises sur le fondement de cette délégation et rappelle que le Conseil Municipal peut y mettre fin à tout moment.

Séance du 25 avril 2014

Secrétaire de séance : Bernard Lacoste

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2014.

Budgets primitifs 2014

M. F. Sicard, Conseiller Municipal délégué au budget, M. B. Lacoste, 1er Adjoint, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune et du camping, ces deux budgets ayant été soumis à l'analyse de la commission des finances réunie les 07 et 16 avril 2014.

En cette période de crise, ces budgets font preuve d'une grande rigueur et se caractérisent par :

- **Une augmentation générale du budget principal** du fait de la reprise de la gestion de l'Accueil de Loisirs par la commune suite à la dissolution de la Communauté de Communes des 3A ;
- **La baisse des dotations de l'Etat ;**
- **Le gel des taux d'imposition** qui, pour la huitième année consécutive, n'augmentent pas ;
- **La poursuite de l'effort d'autofinancement** malgré l'augmentation des charges et la diminution des recettes ;
- **Une politique d'investissements prudente** tournée vers la sécurité et conditionnée par l'obtention des subventions sollicitées.

Commune :

Le budget primitif communal de l'exercice 2014, d'un montant global de 4 747 998.51 € (+ 23.52 % par rapport au budget 2013), se décompose comme suit :

- **La section "Fonctionnement"**, gestion courante des services, s'équilibre à la somme de 2 740 831.00 € (+ 27.64 % par rapport à 2013).

Les recettes de fonctionnement proviennent pour :

47.92 % des impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières, etc.) ; le Conseil n'a pas augmenté les taux de ces taxes locales tandis que le législateur en a augmenté les bases,
20.51 % des dotations et concours versés par l'Etat,
16.70 % d'autres produits divers et de gestion courante dont la participation des usagers aux différents services publics (restaurant scolaire, locations…),
14.80 % de l'excédent antérieur reporté,
0.07 % d'atténuations de charges.

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées pour :

39.81 % aux charges de personnel qui augmentent du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013/2014, ainsi que de l'intégration des agents de l'Accueil de Loisirs,
29.50 % aux charges à caractère général (produits, fournitures, fluides, énergies, etc.),
20.22 % à l'autofinancement des investissements,
4.99 % aux charges de gestion courante (diverses subventions et participations),
4.39 % aux remboursements des intérêts des emprunts,
0.70 % aux provisions,
0.39 % aux amortissements.

- **La section "Investissement",** constituée des produits et des dépenses nécessaires à l'équipement de la commune et qui, d'une manière générale, fait évoluer son patrimoine, s'équilibre à la somme de 2 007 167.51 € (+ 18.31 % par rapport à 2013).

Les recettes d'investissement proviennent pour :

48.44 % de l'autofinancement cumulé,
19.80 % des "restes à réaliser" de l'exercice 2013,
11.99 % Fonds de compensation de la TVA,
6.87 % des subventions,
5.40 % du prêt relais TVA,

4.98 % de l'emprunt,
1.99 % de la taxe locale d'équipement,
0.53 % des amortissements.
Les dépenses d'investissement sont consacrées pour :
35.42 % aux nouveaux projets d'équipements, parmi lesquels :

- Les études : la révision du Plan Local d'Urbanisme, les diagnostics du clocher de l'église et de la voirie.
- Divers travaux de mise aux normes électriques ;
- L'acquisition de terrains ;
- L'acquisition de matériel (jardinières, main courante, guirlandes, volets de la gendarmerie, tableau blanc interactif, tablettes, mobilier, ordinateurs et vidéoprojecteur, remorque, jeux de plein air…) ;
- Le provisionnement en vue du lancement des travaux de la maison funéraire ;
- L'aménagement des combles de la Mairie ;
- Divers travaux dans la salle du Cantou (porte, carrelage) ;
- La réfection du Monument aux Morts ;
- Les travaux de voirie ;
- L'enfouissement des réseaux et l'aménagement des trottoirs de l'avenue de Paris ;
- La poursuite du plan d'aménagement du village de « La Rochette » ;
- Les dépenses imprévues.

23.96 % au remboursement du capital des emprunts,
20.93 % au solde d'exécution reporté.
14.95 % au remboursement de l'emprunt relais subvention ALSH/CC3A,
3.30 % aux "restes à réaliser" de l'ALSH/CC3A - exercice 2013,
1.44 % aux "restes à réaliser" de la commune - exercice 2013,

- **Subventions aux associations et organismes locaux :**

Le montant global des subventions allouées est de 32 000 € et se décline comme suit : Amicale des Sapeurs – Pompiers de Donzenac : 600 € ; Association des donneurs de sang bénévoles du canton : 200 € ; Donzenac Oxygène : 450 € ; Les Amis Travassacois : 450 € ; Association Vivre à la Rochette : 250 € ; Club des Ainés Ruraux Le Cantou : 650 € ; Cochonnet Gamadou : 500 € ; Comice Agricole : 700 € ; Comité de jumelage : 450 € ; Comité des Fêtes : 1000 € ; Coopérative Scolaire : 2760 € ; Familles rurales : 250 € ; Judo Club : 650 € ; Société Communale de chasse : 560 € ; Société Musicale l'Avenir de Donzenac : 2950 € ; Ecole de Musique du Pays d'Allassac : 2700 € ; Groupe "Voc'All" Donzenac : 800 € ; Tennis Club : 750 € ; Union Sportive donzenacoise : 4660 € ; Hand Ball Club Allassac / Donzenac : 450 € ; Dogs Académy : 150 € ; ADAGE : 450 € ; Donzenac Passion Mécanique et Collection : 200 € ; APAC : 130 € ; EHPAD : 3000 € ; Marche Nordique en Corrèze : 250 € ; Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton : 260 € ; Super Raid 5 (dons de fournitures) : 100 €. Certaines associations n'ont pas encore établi de demandes : elles seront examinées lors des prochaines séances.

- **Les taux d'imposition restent inchangés.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 4 abstentions (M. D. Canou, Mme M. Reliat, M. T. Constanty, Mme V. Bédrune), vote le budget primitif de la commune pour l'année 2014.

Camping :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2014, d'un montant de 140 738.32 €, se décompose comme suit :

- la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 93 000 €,
- la section "investissement" s'équilibre à la somme de 47 738.32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif du camping pour l'année 2014.

Fiscalisation de la participation aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fiscalisation de la participation aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification telle qu'elle lui a été présentée.

Tarifs camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du camping - saison 2014 - tenant compte de l'augmentation de la TVA de 7 à 10 %.

Rythmes scolaires

Sur proposition de l'équipe enseignante et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des horaires de sortie de l'école maternelle en vue de les calquer sur ceux de l'école primaire et ainsi faciliter le quotidien des familles ; dit que ce nouveau projet de rythmes scolaires sera soumis à l'approbation du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Corrèze.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Ouï la liste des agents promouvables, les créations de postes afférentes.
- La reprise des conventionnements nécessaires à la gestion de l'ALSH,
- La rémunération des stagiaires BAFA pendant l'été.

Dénomination des nouveaux cantons

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désapprouve la dénomination du nouveau canton et souhaiterait, au choix, l'appellation « Canton de Donzenac, Allassac, Vigeois » ou « Canton d'Allassac, Donzenac, Vigeois ».

Consultation des maîtres d'œuvres pour les travaux de restauration du clocher

Sur les préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le lancement de la consultation des maîtres d'œuvres pour la restauration du clocher de l'église Saint Martin classé « Monuments Historiques ».

Convention d'occupation d'un chemin d'exploitation au lieu-dit « La Gare »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention d'occupation d'un chemin d'exploitation au lieu-dit « La Gare » et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Réseaux Ferrés de France.

Convention de concession des référentiels IGN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention de concession des référentiels IGN dans le cadre du Système d'Information Géographique (SIG) de la Corrèze et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.

Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise

Conformément à la réglementation en vigueur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise allouée à l'Abbé Soucille à 474.22 €.

Charte de la vie associative et tarifs des prestations aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte de la vie associative, ainsi que les tarifs relatifs à la mise à disposition des chapiteaux et à la reprographie, tels qu'ils ont été amendés et approuvés lors de la réunion de coordination des associations du 24 avril 2014.

Questions diverses

Politique de proximité

M. le Maire, MM. J. Fantou et J-F. Chevreuil font le point sur les travaux en cours sur la commune.

Lettre de Wolframs-Eschenbach

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la lettre de félicitations de la municipalité de Wolframs-Eschenbach.

Lettre de Riche

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la lettre de félicitations de la municipalité de Riche, ainsi que de l'invitation adressée à l'ensemble du Conseil à l'occasion du Centenaire de la Bataille de Morhange, le 07 septembre 2014.

Rénovation du Monument aux Morts

A l'occasion des commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale et du 70ème anniversaire de la Libération de la Corrèze, le Conseil Municipal a décidé de rénover le Monument aux Morts, place de la Liberté. Or, de nombreuses personnes ont fait remarquer que, lors des cérémonies, les gerbes sont déposées à l'arrière du monument. Ces personnes suggèrent donc que le soldat et la Palme de la Victoire soient orientés face à la Mairie. Considérant que l'orientation du soldat vers l'est a une signification historique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'organisation d'un référendum sur ce point.

Commissions de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

M. le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la liste des commissions de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive auxquelles les conseillers peuvent participer.

Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête la liste de présentation en vue de la nomination, par la Direction des Services Fiscaux de la Corrèze, des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Séance du 06 juin 2014

Secrétaire de séance : Mme S. Madrias
Absents excusés : MM B. Lacoste et F. Sicard

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 25 avril 2014.

Maison funéraire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Mmes V. Bédrune et M. Reliat, MM. D. Canou et M. Constanty) approuve la décision modificative n° 1 au budget communal relative à la création d'une opération « maison funéraire » se déclinant comme suit :

Dépenses

Estimatif (travaux + matériel) : 380 000 € TTC

Recettes

Subvention obtenue de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux : 110 000 €
Subvention sollicitée auprès du Département au titre des divers équipements communaux : 45 000 €
Emprunt relais TVA : 60 000 €
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (2.25 % ; 30 ans) : 165 000 €

Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 mai 2014, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort des électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2015. Sont donc désignés par le sort : Chiquet Jean-Claude ; Dutheil Jean-Paul ; Lajoinie Jean-Michel ; Layrolle Martine, épouse Andy ; Nauche Fabien ; Perrier Hélène, épouse Chaminant ; Plats Laureen ; Pouget François.

Etudes et conduites d'opérations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'Agence Technique Départementale « Corrèze Ingénierie » les missions d'études et de conduites d'opérations concernant les projets de nouvelle caserne pour les sapeurs-pompiers et de réaffectation des anciens vestiaires de la piscine en ALSH pour les « ados ».

Révision du Plan Local d'Urbanisme

La validation du cahier des charges en vue de la consultation des bureaux d'études est reportée à la séance du 20 juin 2014 afin de permettre aux conseillers de prendre connaissance du document.

Bilan financier de Territoires 19 – Lotissement « Le Martel » - Année 2013

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Rendu d'Activités de Territoires 19 pour l'année 2013 ; prend acte de la fin de la convention de concession et de la reprise de la gestion du lotissement « Le Martel » par la commune.

REVEA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les « promos estivales de dernière minute 2014 » proposées par la société REVEA en charge de la commercialisation des séjours des chalets du camping.

Demandes de subventions

Considérant que dans sa dernière séance, le Conseil Municipal est arrivé au constat unanime que les difficultés financières actuelles l'obligeaient plus que jamais à poursuivre une gestion clairvoyante des deniers publics afin de contenir les taux d'imposition ; Par conséquent, sur proposition de la commission des finances, l'Assemblée a décidé de réserver son soutien financier exclusivement aux associations locales qui apportent une réelle plus-value à notre commune et au bien-être de ses habitants (animations sur le territoire communal, adhérents majoritairement donzenacois…) ; Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions de l'ANACR (organisation du congrès national à Brive) et de l'association « Marche Nordique de Corrèze » (sortie dans le Vercors) ; Dit que désormais, seules les demandes des associations locales (communales et/ou cantonales) seront examinées par le Conseil Municipal.

Questions diverses

Accès au magasin Intermarché (RD 170)

Suite à une réunion du 04 juin 2014, M. le Maire annonce à l'Assemblée que le service « Ingénierie de la Route » du Conseil Général va établir une préconisation d'aménagement de l'entrée du magasin Intermarché.

Sécurité routière

Mme M. Reliat interpelle M. le Maire sur l'opportunité d'installer des gendarmes couchés dans la commune afin de limiter la vitesse des véhicules.

M. le Maire tient tout d'abord à rassurer Mme Reliat quant à sa détermination et son souci d'assurer au quotidien la sécurité dans la commune. Il en va de sa responsabilité principale en tant que Maire. Il indique cependant que

l'aménagement de gendarmes couchés sur la chaussée est particulièrement accidentogène pour les cyclomoteurs et qu'il existe bien d'autres solutions à étudier. C'est la raison pour laquelle un diagnostic de la voirie communale a été commandé auprès du bureau d'études Colibris VRD et qu'il sera soumis prochainement au Conseil Municipal.

Comptes rendus des participations aux réunions extérieures

Mme S. Madrias et M-T. Clavel, M. P. Lavaux rendent compte des diverses réunions extérieures auxquelles ils ont participé.

Politique de proximité

M. le Maire rappelle que les dirigeants associatifs sont responsables de la sécurité des manifestations qu'ils organisent sur le territoire communal. Certaines associations font un travail remarquable tandis que d'autres n'ont pas de moyens financiers ou humains suffisants. Il indique que récemment, des associations se sont regroupées pour organiser des manifestions qui ont rencontré un vif succès et se sont déroulées sans encombre. Il encourage donc les responsables associatifs à mutualiser leurs moyens, leurs compétences et leurs expériences pour organiser des manifestations communes. Enfin, il informe que désormais, toute manifestation devra être autorisée par la Mairie, après dépôt d'un dossier recensant tous les dispositifs de sûreté mis en place et, le cas échéant, visite de la commission communale de sécurité.

Jumelage

M. P. Lavaux fait le bilan du week-end de l'Ascension au cours duquel Donzenac a accueilli une délégation de Wolframs-Eschenbach.

Familles Rurales de Donzenac

Considérant le différend qui existe quant à l'utilisation du four du local de la poterie ; Considérant que ce four appartient à l'association Familles Rurales de Donzenac qui ne souhaite pas le mettre à disposition des autres associations ; Considérant que le local de la poterie est un bâtiment communal et que la poterie pourrait être intégrée aux activités proposées aux enfants durant les temps d'accueil périscolaire ; Considérant que l'acquisition d'un four neuf par la commune permettrait de sortir de cette impasse et de garantir des conditions de sécurité optimum à ses utilisateurs, notamment aux plus jeunes ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'enlèvement et la restitution du four actuel à l'association Familles Rurales de Donzenac ; l'acquisition d'un nouveau four pour le local de la poterie ; dit que ce four sera mis à disposition de toute association locale qui souhaitera l'utiliser, et ce en présence d'un représentant de la commune qui veillera au bon usage de cet équipement.

Rénovation du Monument aux Morts

Les Conseillers Municipaux procèdent au dépouillement des questionnaires renseignés par les habitants.
Les résultats sont les suivants :

- 77 voix pour la solution n° 1 (rénover le monument à l'identique),
- 260 voix pour la solution n° 2 (rénover le monument sans changer son emplacement mais en plaçant les emblèmes - Soldat et Palme de la Victoire - face à la Mairie),
- 27 voix pour la solution n° 3 (rénover le monument, le décaler de quelques mètres vers la placette surplombant l'ancien syndicat d'initiatives et placer les emblèmes face à la Mairie),
- 38 voix pour la solution n° 4 (rénover le monument et le déplacer sur le parvis de la Mairie).

Soit 402 questionnaires déposés dans l'urne disponible au secrétariat de mairie qui reflètent une participation très importante des donzenacois et leur attachement profond au Monument aux Morts.
A 64.68%, les habitants de Donzenac optent dont pour la rénovation du monument sans changer son emplacement mais en plaçant les emblèmes - Soldat et Palme de la Victoire - face à la Mairie.

Séance du 18 juillet 2014

Secrétaire de séance : Mme M-T. Clavel
Absents excusés : MM S. Blancher, M. Delval, D. Vidalie, M. L. Pouch, M. Reliat
Pouvoir : S. Blancher à M-T. Clavel

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014.

Rendu du diagnostic de la voirie communale

M. Olivier Brissaud, Responsable du bureau d'études VRD Colibris, procède à la présentation du diagnostic de la voirie communale. Il fait également le point sur les travaux de sécurisation de l'entrée de l'école maternelle.

Reprise de la concession du lotissement du Martel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise de la concession du lotissement du Martel telle qu'elle lui a été présentée, à savoir :

- 12 lots à vendre, soit 16 185 m² pour un montant de 865 000 €, qui rentrent dans le patrimoine communal,

- Conclusion d'un prêt « Gaia » avec la Caisse des Dépôt (taux de 1.60 % sur 15 ans avec possibilité d'un différé d'amortissement in fine ; 25 % de la surface réservée à des logements adaptés).

Rendu des pré-études d'aménagements de voiries

M. David Farges, Directeur de l'Agence Technique Départementale « Corrèze Ingénierie », procède à la présentation des pré-études relatives aux possibilités d'aménagements piétonniers du secteur du Pont de l'Hôpital – Parc des sports – Le Martel – La Rivière, ainsi que de l'avenue Roger Ténèze et de l'avenue de la Gare jusqu'au nouveau cimetière.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (promotion interne).

Dénomination des voies

Au regard des difficultés rencontrées par les services de secours lors de leurs interventions, M. le Maire présente le projet de dénomination des voies de secteur des Saulières. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mme S. Madrias de se rendre sur le terrain afin de recueillir l'approbation des habitants concernés, en particulier par la dénomination de la route des Saulières, et dit que le projet de dénomination sera soumis aux voix lors de la prochaine séance.

Droit de place applicable lors des brocantes professionnelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le droit de place applicable lors des brocantes professionnelles à 1 € le mètre linéaire.

Questions diverses

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux réalisés (place de la Fontaine Oubliée, venelle, place du village d'Espeyrut, jeux de plein air au camping et place du Salavert).

Changement des horaires d'ouverture de La Poste à compter du 1er septembre 2014

M. le Maire rend compte au Conseil de son entretien avec les représentants de La Poste et lui fait part des changements des horaires d'ouverture du bureau de Donzenac, à savoir :

- Lundi, mardi, Vendredi 9h-12h / 14h–17h,
- Mercredi 9h30-12h / 14h-17h,
- Jeudi, samedi 9h-12h.

Demande de Mme et M. Canou

M. le Maire fait part au Conseil de la demande de Mme et M. Canou relative à la régularisation d'un chemin sis au lieu-dit « La Gorce ». Considérant que la situation actuelle résulte de la fermeture d'un passage à niveau, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, charge M. le Maire de prendre contact avec la SNCF afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires à la régularisation de cette situation.

Demande de TDF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande de la SAS TDF relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n° 160, sise au lieu-dit « Escudier Nord ».

Marchés publics

M. le Maire rend compte au Conseil des résultats de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la future maison funéraire. Il l'informe également des lancements des consultations des bureaux d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et des maîtres d'œuvres pour l'établissement du diagnostic du clocher de l'Eglise Saint Martin.

Comptes rendus des participations aux réunions extérieures

Mmes M-T. Clavel et A. Conjat rendent compte des réunions extérieures auxquelles elles ont participé.

Séance du 1er août 2014

Secrétaire de séance : M. JF Chevreuil

Absents excusés :

M B. Lacoste, Mme S. Blancher, MM J. Fantou, F. Sicard, Mmes D. Momot, G. Lascaux, V. Bedrune.

Pouvoirs :

J. Fantou à Y. Laporte et D. Momot à A. Conjat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2014.

Election du délégué titulaire au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

L'arrêté préfectoral modificatif du 18 juillet 2014 de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2013 fixe une nouvelle composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive. La nouvelle composition du conseil communautaire se traduit par la perte pour notre commune d'un conseiller délégué.
Le conseil municipal, conformément à l'article L.5211-6-2 du CGCT, élit à l'unanimité Yves Laporte comme conseiller communautaire titulaire. Mme Marie-Thérèse Clavel sera suppléante.

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil des recettes des entrées de la piscine en juillet, en recul par rapport à 2013, compte tenu de la météo.
Il présente le plan de l'extension du cimetière –route de la gare – dont la 1ère tranche permettra d'aménager 30 emplacements pour caveaux et 60 places pour des cases individuelles pour familles incinérées.

Une étude est en cours pour le cimetière rue du Tour de Ville, afin d'aménager aussi des cases pour familles incinérées.

Séance du 12 septembre 2014

Secrétaire de séance : M. J. Fantou
Absente excusée : Mme S. Madrias

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 1er août 2014.

Installation classée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter présentée par la SARL Ardoisières de Corrèze.

Décisions modificatives n° 3 et 4 au budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives n° 3 et 4 au budget communal.

Admission de créance en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 2395.50 € (impayés restaurant scolaire et ALSH) suite à une décision de la commission de surendettement du 17/01/2014.

Procès-verbal de mise à disposition des biens de l'assainissement à la CABB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Convention avec la CABB pour le remboursement des fluides des bâtiments « Petite Enfance »

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les bâtiments du multi-accueil et du Relais Assistantes Maternelles, gérés par la CABB, sont partie intégrante du domaine scolaire et périscolaire de la Commune. D'un point de vue technique, la commune est donc amenée à faire l'avance de certaines charges de fonctionnement (notamment les dépenses d'énergie et les contrats de maintenance bâtiment). Il indique que ces dispositions faisaient l'objet d'une convention avec l'ex CC3A, actant un remboursement forfaitaire d'un montant annuel de 18 000€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce dispositif avec la CABB et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Office de Tourisme de Donzenac à Vigeois

M. le Maire informe l'Assemblée de la demande de M. Y. Condat, liquidateur et ex Président de l'« Office de Tourisme de Donzenac à Vigeois » par laquelle il sollicite une participation exceptionnelle de 900 € pour liquider les dettes restantes de cette association d'un montant total de 5 961.57 €.
M. le Maire rappelle que la CC3A avait confié à cette association le soin de promouvoir l'activité touristique sur son territoire. La CC3A disparaissant au 01/01/2014, l'office n'avait donc plus de raison d'être. M. le Maire, ex-Président de la CC3A, a reçu M. Condat à deux reprises afin de discuter des conditions de sa dissolution. Ce dernier lui a alors fait part d'une situation financière désastreuse. A ces différentes occasions, M. le Maire lui a vivement conseillé de mettre fin à cette gestion hasardeuse sans que ses conseils ne soient suivis d'effet. Et malgré des subventions supplémentaires accordées par le Conseil Communautaire, le déficit n'a pas été résorbé.
Dès lors, pour sortir de cette impasse et afin qu'il ne puisse être dit que la commune de Donzenac n'aura pas tout mis en œuvre pour que la coopération qui a existé entre les 7 communes de la CC3A ne se termine sous les

meilleurs auspices, M. le Maire propose que la commune de Donzenac s'acquitte à l'euro près d'un 7ème du montant du déficit constaté, soit 851.66 €, valant solde de tout compte ; étant précisé qu'à l'avenir, le Conseil Municipal n'examinera plus de question relative à ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour (Y. Laporte, B. Lacoste, P. Lavaux, M-T. Clavel, J. Fantou, S. Blancher, F. Sicard, J-F. Chevreuil, Y. Valadas, D. Canou, M. Reliat, V. Bédrune), 8 voix contre (M. Delval, D. Vidalie, F. Réparat, L. Pouch, T. Laroze, G. Lascaux, V. Roux, T. Constanty) et 2 abstentions (A. Conjat, D. Momot), approuve l'octroi d'une participation exceptionnelle de 851.66 € correspondant à 1/7ème du déficit constaté de l'ancien « Office de Tourisme de Donzenac à Vigeois » ; dit que cette ultime participation vaut solde de tout compte et refusera d'examiner à l'avenir toute question qui ait trait aux finances de cet organisme.

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de substituer la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze à la Commune pour la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), à compter du 1er janvier 2015.

Validation du projet éducatif communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet éducatif communal.

Réforme des rythmes scolaires : conventionnement avec les associations locales pour l'animation d'ateliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'intervention des associations locales durant l'accueil périscolaire pour l'animation d'ateliers et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (30/35e),
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (15.70/35e),
- la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

Demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural sis au village d'Espeyrut

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la mise à l'enquête publique de la demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural sis au village d'Espeyrut présentée par M. P. Chanourdie.

Droit de passage

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Mme Martine Ortel relative à son droit de passage au niveau de la venelle rue du Tour de Ville, actuellement fermée pour d'éminentes raisons de sécurité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge la commission des travaux de se rendre sur place et dit que ce dossier sera réexaminé lors d'une prochaine séance.

Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession d'une concession au profit de Mme Pierre et M. Daigrepont, acquise pour un montant de 156 €, étant entendu que la part CCAS correspondant à un tiers de cette somme ne pourra être restituée.

Tarifs du restaurant scolaire

M. le Maire indique que la mise à jour des tarifs du restaurant scolaire au prorata de la révision des prix pratiquée par la SODEXO est retirée de l'ordre du jour compte tenu de la faible augmentation que cela représente (0.01 €). Les prix des repas restent donc inchangés.

Questions diverses

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux réalisés cet été.

Recours Peytavid

M. le Maire informe le Conseil du recours formé par les consorts Peytavid à l'encontre du permis de construire n° PC01907212B0029 accordé à M. J-P. Chastanet.

Forum des associations

MM. P. Lavaux et T. Constanty rendent compte de la tenue du forum des associations.

Compte-rendu d'activités GRDF

M. le Maire donne lecture du compte-rendu d'activités de GRDF sur la commune.

Courrier de Mme N. Delpy

M. F. Sicard donne lecture du courrier de Mme N. Delpy, ainsi que de la réponse qui lui a été adressée concernant les conditions d'accès à la piscine municipale.

Remerciements

M. le Maire fait part au Conseil des remerciements de Mmes Dick et Bordes, ainsi que de M. Combes et Mme Beaubatie, qui ont pu exposer leurs œuvres cet été à Donzenac.

Sinistre à la salle des fêtes

M. le Maire informe l'Assemblée que la salle des fêtes a encore une fois subi d'importantes dégradations nécessitant le remplacement du rideau de la scène et du grand écran.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire indique, qu'après avoir reçu les 4 bureaux d'études ayant présenté les offres les plus intéressantes lors d'auditions au cours desquelles le Conseil Municipal, la DDT, le CAUE et le SEBB étaient représentés, c'est le bureau CREA de La Rochelle qui a été retenu.

Séance du 07 novembre 2014

Secrétaire de séance : S. Blancher

Absents excusés : S. Madrias – Y. Valadas – G. Lascaux – V. Roux – M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2014.

Renouvellement de la reconnaissance « Agenda 21 Local »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement de la procédure de renouvellement de la reconnaissance « Agenda 21 Local ».

Tarifs 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs des prestations et services communaux pour l'année 2015.

Lotissement « Le Martel »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif HT « Lotissement Le Martel » commune suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
Libellé	**Montant**	**Libellé**	**Montant**
Rachat des terrains à Territoires 19	761 000,00	Variation de stocks	771 000,00
Frais divers	10 000,00		
Total	*771 000,00*	*Total*	*771 000,00*

Section d'investissement			
Dépenses		**Recettes**	
Libellé	**Montant**	**Libellé**	**Montant**
Variation de stocks	771 000,00	Prêt Gaïa CDC	761 000,00
		Avance Budget communal	10 000,00
Total	*771 000,00*	*Total*	*771 000,00*

Lotissement « Le Martel » - Ligne de crédit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 100 000 € qui sera utilisée dans l'attente du remboursement par l'Etat de la TVA sur le rachat des terrains.

Projet de hameau intergénérationnel au lotissement « Le Martel »

M. le Maire rappelle les grandes lignes du projet de hameau intergénérationnel envisagé au lotissement du Martel, sur des terrains voisins de l'EHPAD. L'esquisse du projet sera présentée au Conseil lors de sa prochaine séance.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires au budget communal tels qu'ils lui sont présentés.

Classement de voiries dans le domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de classement de voiries dans le domaine public conformément au diagnostic établi par le bureau d'études Colibris.

Taux de la taxe d'aménagement

Lecture faite du courrier de M. L. George ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins un vote contre (M. D. Canou) et une abstention (M. T. Constanty), fixe le taux de la taxe d'aménagement à 1.5% à compter du 1er janvier 2015 et décide l'exonération des logements sociaux ou habitations à loyers modérés (HLM).

Diagnostic du clocher de l'Eglise Saint Martin

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
Conformément à l'avis de la commission des marchés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'étude de diagnostic du clocher de l'Eglise Saint Martin au bureau Manciulescu ACMH et Associés.

Cimetière route de la Gare

M. le Maire présente le projet d'agrandissement du nouveau cimetière dans lequel est envisagé l'aménagement de cavurnes (caveaux destinés à recevoir les urnes funéraires).

Rapports annuels eau/assainissement de la CABB – année 2013

M. B. Lacoste présente à l'Assemblée les rapports annuels 2013 eau/assainissement établis par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Il salue la qualité des services rendus et fait le point sur les aspects financiers :

- prix de l'eau au 1er janvier 2014 : 2.84 € TTC par m^3,
- prix de l'assainissement collectif au 1er janvier 2014 : 247.06 € TTC pour 120 m^3,
- prix des prestations d'assainissement non collectif :
  - Contrôle conception et réalisation = 181.90 €
  - Contrôles diagnostic et périodique = 50.29 €
  - Contrôle vente = 90.95 €

Modification réglementaire du Plan de Prévention du Risque Naturel d'Inondation du Bassin de la Vézère

M. le Maire fait part du courrier de M. le Secrétaire Général de la Direction Départementale des Territoires sollicitant l'avis du Conseil sur le projet de modification PPRI du Bassin de la Vézère. Cette modification vise à autoriser, sous conditions, la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, dans une zone classée inondable.
Ouï le courrier de M. le Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche portant diverses observations sur ce projet ;
Considérant que donner un avis favorable à ce projet reviendrait à cautionner l'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage dans une zone identifiée comme étant à risques pour la vie humaine ;
En application du principe de précaution, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet susvisé.

Excédents 2013 du budget « assainissement »

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive est compétente en matière d'assainissement depuis le 1er janvier 2014 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le transfert échelonné sur 5 ans des excédents 2013 du budget « assainissement » à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, à compter du 01/01/2015.

Assistance technique de l'Agence Départementale « Corrèze Ingénierie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les conventions d'assistance technique à intervenir avec l'Agence Départementale « Corrèze Ingénierie » relatives à la dernière tranche du plan d'aménagement du village de « La Rochette » et aux travaux du Pont de l'Hôpital.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à jour du tableau des effectifs, à effet au 01/01/2015, comme suit :

- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 24.95/35e et suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 24.62/35e,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 30/35e.

Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession d'une concession au profit de Mme Janine Sagne, acquise pour un montant de 130 €, étant entendu que la part CCAS correspondant à un tiers de cette somme ne pourra être restituée.

Questions diverses

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours.

Note sur la perte d'un siège de titulaire à la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

M. le Maire donne la parole à M. F. Sicard afin qu'il explicite la note qu'il a rédigée sur la perte d'un siège de titulaire au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Courrier des familles Briolant et Guignard

M. B. Lacoste donne lecture du courrier des familles Briolant et Guignard par lequel elles font état de nuisances nocturnes liées à l'activité du Café des Sports. M. le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Donzenac sous couvert de M. le Sous-Préfet de Brive et indique que des mesures énergiques devraient être prises très rapidement.

Chemin Canou

M. le Maire précise que la commune est en attente de la réponse de la SNCF.

Rythmes scolaires

M. le Maire informe le Conseil que le fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des rythmes scolaires est maintenu pour 2015/2016.

Jurés d'assises 2015

M. le Maire indique que Mmes H. Chaminant, M. Andy, Messieurs C. David, J-P. Dutheil, F. Pouget et F. Nauche ont été retenus pour figurer sur la liste des jurés d'assises 2015.

Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire fait part de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

- Titulaires : B. Lacoste, M. Cluzan, Y. Valadas, E. Penys, M. Perrier, M. Chantalat, H. Zamora et B. Legros,
- Suppléants : M. Reliat, M-T. Clavel, T. Laroze, M. Fraysse, R. Robert, B. Gaillard, F. Sicard et L. Bésanger.

Remerciements

M. le Maire fait part au Conseil des remerciements de l'association Brive-Sikasso pour le don de livres aux établissements scolaires de Sikasso ; de l'association « La Pomme et le Boudin » de Vigeois pour le prêt de l'estrade ; et de l'Ecole de Musique du Pays d'Allassac pour le versement de la subvention annuelle.

Courrier de M. G. Imbert

M. le Maire fait part au Conseil du courrier de M. G. Imbert relatif à la découverte d'inscriptions à consonances fascistes dans les rues de Donzenac. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, demande au Maire de déposer plainte contre X auprès des services de gendarmerie et d'effectuer les travaux nécessaires sur le mobilier urbain pour faire disparaître ces inscriptions abjectes.

Bilan des réunions extérieures

M. P. Lavaux et Mme M-T. Clavel rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

Les élections municipales et communautaires du 23 mars 2014 ont mis en place l'équipe chargée de gérer et d'organiser la vie de la commune pendant les 6 années à venir, 23 conseillers municipaux qui auront à prendre des décisions, en concertation avec la population, sur le quotidien mais aussi l'avenir de Donzenac.

Résultats de Donzenac

Inscrits : 2070	Votants : 1596	Participation : 77.10%

	Nuls ou blancs	Liste Laporte	Liste Reliat	Σ	
Mairie	40	346	206		
Ecole	46	367	216		
Travassac	37	202	136		
Σ	123	915	558	1596	Exprimés
%		62.12%	37.88%		1478

Votre Conseil Municipal 2014/2020

Qui sont vos nouveaux élus ?

Le Maire et les Adjoints

Yves Laporte
Maire
Conseiller communautaire

Bernard Lacoste
1er Adjoint
Affaires Générales

Marie-Thérèse Clavel
4ème Adjoint
Membre de la commission des Finances, et de la commission Aménagement, Urbanisme, Agriculture et personnes à mobilité réduite
Conseillère communautaire suppléante

Sylvie Madrias
2ème Adjoint
Education

Joël Fantou
5ème Adjoint
Membre de la commission Aménagement, Urbanisme, Agriculture et personnes à mobilité réduite, et de la commission Culture et Animation.

Philippe Lavaux
3ème Adjoint
Vice-Président de la commission à la Vie associative

Sandrine Blancher
6ème Adjoint
Vice-Présidente de la commission du Développement Durable

Les Conseillers municipaux délégués

François Sicard
Vice-Président de la commission des Finances

Yolande Valadas
Membre de la commission Ecole Education, de la commission des Travaux, de la commission de la Culture et de l'Animation, et de la commission des Marchés

Jean-François Chevreuil
Vice-Président de la commission des Travaux

Dominique Vidalie
Membre de la commission des Finances, de la commission du Développement durable et de la commission des Marchés

Les Conseillers municipaux

Annette Conjat
Membre de la commission du Développement Durable, de la commission de la Vie Associative et de la commission Culture Animation

Gaëlle Lascaux
Vice-Présidente de la commission de l'Animation

Dominique Momot
Membre de la commission des Travaux, et de la commission de la Vie Associative.

Valentin Roux
Membre de la commission des Finances, de la commission Ecole éducation, et de la commission Aménagement, Urbanisme, Agriculture et personnes à mobilité réduite.

Fabrice Réparat
Vice-Président de la commission des Marchés

Daniel Canou
Membre de la commission des Travaux, de la commission du Développement durable et de la commission des Marchés

Laurent Pouch
Membre de la commission des Travaux, et de la commission de l'Aménagement, l'Urbanisme, l'Agriculture et personnes à mobilité réduite.

Michèle Reliat
Membre de la commission des Finances, de la commission Aménagement, Urbanisme, Agriculture et personnes à mobilité réduite, de la commission de la Vie associative, et de la commission des Marchés.

Myriam Delval
Membre de la commission Ecole éducation, de la commission du Développement durable, et de la commission de l'Animation.

Thierry Constanty
Membre de la commission des Finances, de la commission Aménagement, Urbanisme, Agriculture et personnes à mobilité réduite et de la commission Culture et Animation

Thierry Laroze
Vice-Président de la commission Aménagement, Urbanisme, Agriculture et personnes à mobilité réduite

Valérie Bédrune
Membre de la commission Ecole et éducation, et de la commission de la Vie associative.

Le rôle des élus

Le Maire anime l'équipe municipale, propose en collaboration avec ses adjoints et conseillers délégués les principaux projets discutés au conseil.

Chargé de réunir le Conseil Municipal, c'est à lui que revient la préparation de l'ordre du jour, et, par la suite, l'exécution des délibérations. Il a en charge la direction des services municipaux et la gestion du personnel.

En tant que représentant de l'Etat, le Maire est chargé de l'État civil, il doit également représenter la commune lors des différentes cérémonies officielles, en cas de litiges engageant la responsabilité de la commune et dans tous les dossiers pour lesquels il a une délégation du Conseil municipal.

- **Chaque adjoint et conseiller délégué** est en charge d'un champ de responsabilité défini par le maire, il représente la commune auprès d'institutions, signe un certain nombre d'actes réglementaires ou de courriers. Les adjoints et les conseillers délégués ont aussi pour mission de suppléer le maire en cas d'empêchement.

- **Les conseillers municipaux :** les autres élus siègent au Conseil Municipal afin de discuter et de voter les projets présentés. Les conseillers peuvent également prendre part à différentes commissions thématiques.

Comment travaillent-ils ?

- **Le conseil Municipal :** Il se réunit une fois par mois, en fonction de l'ordre du jour. C'est l'organe de représentation des habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884, qui le charge de régler « par ses délibérations, les affaires de la commune ». Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Il a pour mission d'examiner les projets présentés et, pour que les décisions appelées délibérations, soient actées, elles doivent être votées à la majorité. Ces délibérations sont ensuite envoyées à la Sous-Préfecture pour l'exercice du contrôle de légalité.

Les commissions thématiques sont des lieux d'échange, de débat qui permettent d'aider à la décision. Composées chacune de différents conseillers municipaux, elles se réunissent pour réfléchir à la faisabilité des projets ou faire le bilan d'actions menées dans leur domaine d'action. Tous les conseillers municipaux sont informés de leur tenue et peuvent y assister selon leur disponibilité.

Retrouvez toutes les informations concernant le Conseil Municipal sur la borne (info-donzenac.eu) ou sur le site de la commune (donzenac.correze.net).

Votre Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Notre BP 2014
Charges à caractère général	29.50%
Charges de personnel	39.81%
Participations et subventions	4.99%
Intérêts de la dette	4.39%
Provisions	0.70%
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	20.61%
2 740 831.00 €	

RECETTES	Notre BP 2014
Recettes fiscales	47.92%
Dotations et subventions de participation	20.51%
Autres produits	16.77%
Excédent antérieur reporté *(avec reprise excédents de la CC3A)*	14.80%
2 740 831.00 €	

Autofinancement

DEPENSES	Notre BP 2014
Restes à réaliser de 2013 *(avec reprise RAR de la CC3A)*	21.38%
Déficit antérieur reporté	14.17%
Remboursement capital des emprunts	26.01%
Nouvelles opérations d'investissement	37.79%
Dépenses imprévues	0.65%
1 849 131.31 €	

RECETTES	Notre BP 2014
Autofinancement	30.55%
Restes à réaliser de 2013 *(avec reprise RAR de la CC3A)*	21.50%
Affectation résultat de fonctionnement 2013	14.05%
FCTVA, Subventions, Taxe d'Aménagement	22.63%
Emprunt	5.41%
Prêt relais TVA	5.86%
1 696 590.17 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le produit de l'impôt reste la principale source de recettes communales, dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat et de subventions plus difficiles à mobiliser. Grâce à la diminution de la dette, le recours à l'emprunt est, comme les années précédentes, contenu.

Les recettes de fonctionnement

Dotations, subventions de participation	562 270,00 €	20,51 %
Impôts et taxes	1 313 304,00 €	47,92 %
Autres produits	459 750,00 €	16,77 %
Excédent antérieur reporté *(résultat corrigé avec la reprise des excédents de la CC3A, et du budget assainissement)*	405 507,00 €	14,80 %
Total	***2 740 831,00 €***	

Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de crise économique, la commune limite la progression de ses dépenses de fonctionnement.

La poursuite d'une gestion rigoureuse, engagée dès 1995, permet à la commune de mener à bien ses projets selon ses axes prioritaires :

- **réussite éducative**
- **préservation de la qualité de vie**
- **développement d'une commune pour tous.**

La maîtrise de gestion passe par :

- une gestion active de la dette avec diminution de l'encours de la dette et des annuités ;
- une maîtrise des charges de fonctionnement se traduisant par :
  - des efforts sur la consommation des fluides pour compenser la hausse des tarifs,
  - une politique des achats rigoureuse : optimisation et centralisation des commandes et mise en concurrence systématique.

Grâce à cette politique, la commune peut offrir un haut niveau de qualité de service public et engager de nouvelles actions au quotidien.

Répartition des dépenses de la section de fonctionnement		
Charges de personnel	1 091 180,00 €	39,81 %
Charges à caractère général	808 450,00 €	29,50 %
Remboursements des emprunts –intérêts-	120 270,00 €	4,39 %
Participations, subventions	136 900,00 €	4,99 %
Provisions	19 165,00 €	0,70 %
Sous Total des dépenses	***2 175 965,00 €***	
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement *(recettes de fonct.- dépenses)*	564 866,00 €	20,61 %
Total	***2 740 831,00 €***	

Les ressources communales conjuguées à la poursuite des efforts de gestion permettent de financer des projets axés sur les priorités du Conseil Municipal :

- ***Réussite éducative de nos enfants***
- ***Améliorer sans cesse la qualité de vie***
- ***Une commune pour tous***

Les ressources

Restes à réaliser de 2013 *(comprenant la reprise des RAR de la CC3A – Subventions à encaisser)*	**397 533,41 €**	**21,50 %**
Autofinancement	564 866,00 €	30,55 %
Subventions	137 911,00 €	7,46 %
Taxe d'Aménagement	40 000,00 €	2,16 %
FCTVA	240 605,42 €	13,01 %
Affectation du résultat de Fonctionnement 2013	259 808,48 €	14,05 %
Prêt relais TVA	108 407,00 €	5,86 %
Emprunt	100 000,00 €	5,41 %
Total	***1 849 131,31 €***	

Les dépenses

Répartition des dépenses de la section d'investissement			
Restes à réaliser de 2013 (comprenant la reprise des RAR de la CC3A)	***395 343,39 €***		***21,38 %***
Remboursement capital des emprunts	***481 000,00 €***		***26,01 %***
Déficit antérieur reporté S.I.	***261 998,50 €***		***14,17 %***
Dépenses imprévues	***12 000,00 €***		***0,65 %***
Opérations d'investissement			
Réseaux et trottoirs avenue Paris	***134 400,00 €***	***19,23 %***	**37,79 %**
Aménagement Maison Funéraire	***120 000,00 €***	***17,17 %***	
Travaux de voirie	***105 000,00 €***	***15,03 %***	
Matériel + divers	***99 050,00 €***	***14,17 %***	
Achat terrains Travassac et complexe sportif	***60 339,42 €***	***8,63 %***	
Travaux mairie : grenier + volets	***57 600,00 €***	***8,24 %***	
Acquisition jeux pour enfants	***48 000,00 €***	***6,87 %***	
Etudes diagnostic clocher	***30 000,00 €***	***4,29 %***	
Révision du PLU	***18 000,00 €***	***2,58 %***	
Etudes diagnostic de la voirie	***12 000,00 €***	***1,72 %***	
Restauration du monument aux morts	***12 000,00 €***	***1,72 %***	
PAV de la Rochette	***2 400,00 €***	***0,34 %***	
Total des dépenses d'investissement	***1 849 131,31 €***		

Pour la huitième année consécutive, les taux communaux :

- **de la taxe foncière sur les propriétés bâties,**
- **de la taxe d'habitation**
- **et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,**

ont été maintenus.

Malgré une baisse des dotations de l'Etat, des mises aux normes de plus en plus coûteuses, le choix du Conseil Municipal a été de :

- **ne pas alourdir la pression fiscale en conservant les mêmes taux depuis 2007**
- **développer en conservant la même qualité des services communaux**
- **et engager un montant d'investissements (routes, sécurité..) comparable aux années précédentes.**

L'optimisation des dépenses a été recherchée exhaustivement dans tous les domaines.

En 2015, nous devrons être encore plus vigilants dans les dépenses de fonctionnement afin de conserver une capacité d'investissement égale-voire supérieure- à 2014.

Les taux des impôts locaux 2014

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2013	Taux 2014	Evolution 14/13
Commune	Commune	18,51	18,51	0
	Féd dép d'électrification	0,142	0,138	-2,82%
	Total	18,652	18,648	-0,02%
Conseil Général	Département	21,35	21,35	0
CABBrive	Sirtom	11,45	10,52	-8,12%

Taxe d'habitation

Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2013	Taux 2014	Evolution 14/13
Commune	Commune	10,11	10,11	0
	Féd dép d'électrification	0,0857	0,083	-3,15%
	Total	10,1957	10,193	-0,03%
CABBrive	CABBrive	7,14	7,06	-1,12%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2013	Taux 2014	Evolution 14/13
Commune	Commune	89,09	89,09	0
	Féd dép d'électrification	0,755	0,732	-3,05%
	Total	89,845	89,822	-0,03%
CABBrive	CABBrive	5,42	5,9	8,86%

Il convient de préciser que les valeurs locatives cadastrales –servant de bases pour les impôts locaux- ont été revalorisées de 0,9% lors du vote de la loi de Finances 2014.

ACTES D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme déposés	Permis de construire déposés	Permis de démolir	Déclarations de travaux	Renseignements d'urbanisme	Total
2010	36	40	0	55	91	222
2011	40	28	3	40	60	171
2012	48	28	1	42	61	180
2013	31	28	0	42	61	162
2014	**44**	**21**	**0**	**39**	**59**	**163**

Le nombre de certificats d'urbanisme déposé a progressé laissant présager des demandes de permis de construire…. Car depuis 2010 on constate une baisse des permis de construire ainsi que des renseignements d'urbanisme (ventes).

CERTIFICATS D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme négatifs instruits	Certificats d'urbanisme positifs instruits	Total
2010	3	25	28
2011	5	28	33
2012	8	33	41
2013	4	27	31
2014	**10**	**34**	**44**

L'augmentation des certificats d'urbanisme traduit une pression foncière importante sur notre territoire dont l'attractivité forte est liée à une situation géographique exceptionnelle au carrefour autoroutier.

AUTORISATIONS : REPARTITION PAR NATURE

Années	Habitations	Bâtiments divers	Piscines	Rénovation de façades	Panneaux Photovoltaïques
2010	22	11	10	17	9
2011	20	10	8	18	2
2012	20	7	6	30	1
2013	13	8	0	7	0
2014	**13**	**8**	**0**	**7**	**0**

Le nombre de constructions de maisons individuelles se maintient, ainsi que les rénovations de façades, sur les deux dernières années.

M. Gérard Alexandre - responsable technique - est à la disposition des administrés, pour tous renseignements relatifs au zonage des terrains et aux règlements de construction, du lundi au vendredi, de 9h à 12h (présent en mairie) et de 13h 30 à 17h30 sur RDV.

Les habitants ayant des projets de construction ou d'entretien et souhaitant avoir des conseils pour leur mise en œuvre doivent prendre RDV avec M. Gérard Alexandre qui leur communiquera les jours de présence de la technicienne des Bâtiments de France ; Mme Guérin.

Petit rappel

Un radar pédagogique est un panneau signalétique électronique indiquant aux véhicules approchant son périmètre la vitesse à laquelle ils roulent. Il n'a absolument pas de vocation répressive, mais uniquement informative.

Fonctionnement

Lorsque le véhicule arrive à la hauteur du radar pédagogique, sa vitesse s'affiche sur l'écran. Si la limitation est respectée, la vitesse en km/h s'affiche en jaune, sinon l'affichage clignote ou apparaît en rouge selon la gravité de l'excès de vitesse.

Constat

Les radars ont été opérationnels sur toute l'année 2014 afin de garantir un résultat plus représentatif de l'attitude des Donzenacois au volant.

Le choix des emplacements a été déterminé par plusieurs critères :

- Les endroits facteurs de risques du fait de la forte fréquentation des piétons ou de leur caractère reconnu accidentogène,
- Les demandes des habitants de voir les véhicules soumis à une limitation plus stricte dans certaines zones de la commune.

Les résultats enregistrés par les radars montrent que les automobilistes sont pour la plupart respectueux des limitations de vitesse…

Vitesse / Lieux	0 à 30 km/h	30 à 50 km/h	50 à 80 km/h	Plus de 80km/h
La Rochette route de Sadroc	26.6%	69.8%	3.42%	0.16%
La Rochette à l'entrée de la Rochette	11.57%	62.16%	25.84%	0.43%
Espeyrut	5.13%	48.8%	43.96%	2.09%
Ecole	28.43%	68%	3.50%	0%

Le strict respect des vitesses autorisées doit être une règle pour tous afin que la sécurité aux abords de l'école, dans le bourg, dans les villages et sur les routes communales soit assurée et ne génère pas de drames.

Nous avons, de concert avec le Conseil Général de la Corrèze, décidé de délimiter une nouvelle zone agglomérée au Pont de l'Hôpital, zone qui bien entendu est limitée à 50km/h.

Nous présentons nos sincères condoléances et nos sentiments de sympathie aux parents et amis de :

Mme DAVID née DELAGE Yvette, Andréa	le 09 janvier
Mme CONJAT née PAGNON Fernande, Irène	le 15 janvier
M. MOULY Gabriel Maurice	le 16 janvier
Mme CHASSEUIL née PEYRAT Angèle	le 29 janvier
Mme CLAVEL née SIMBILLE Marie Angèle	le 07 février
M. GAUCHET Francis, Daniel	le 27 février
Mme FORT Marguerite Marie	le 26 mars
Mme CHAZARAIN née DONNADIEU Hélène	le 11 avril
M. COMBROUX Michel Georges	le 12 juin
M. SEMENY Abel, Henri	le 21 juin
Mme DELPY née JOUANNO Simone Marie Odette	le 30 juin
LACOUCHE Claude	le 30 juin
Mme ASSAILLY née MARTY Lucie, Madeleine	le 02 juillet
Mme TRAVERSE née BORDAS Angèle	le 04 juillet
Mme VULLIEZ née DANIEL Georgette	le 26 juillet
Mme SALOMON née VERLHAC Marie Andrée	le 04 août
M. SAGNE Gérard Jean Marie	le 10 août
Mme ROUDIE née GAGNEBET Christiane, Jeanne Irène	le 03 septembre
M. TRAVERSE Claude-Richard	le 05 septembre
Mme EDMOND Sainte-Cécile	le 08 septembre
Mme ANDRES Jacqueline, Emilienne	le 14 septembre
M. GROSSET-GRANGE Jacques	le 19 octobre
M. DUMONT Gérard, Henri, Marc	le 20 octobre
Mme RIBANO née CAVAILLE Renée	le 28 octobre
M. PRADAL Adrien, Antonin	le 11 novembre
M. MALEYRIE Jacques	le 17 novembre

Décès survenus à la Maison de Retraite de personnes extérieures à la commune :

Mme FAURIES née MULLER Marcelle	le 12 avril
Mme MEINIER née ROCHE Georgette, Andréa	le 20 mai
M. DOUMAYRENC Jean, André, François, Emile	le 16 octobre
M. RATIER Georges Pierre François	le 18 novembre
Mme VALERY née MIALOU Denise	le 28 novembre

C'est avec stupeur, que nous avons appris cet été, le décès brutal de Gérard Sagne.
Gérard était à l'origine de la 1ère Fête Médiévale et aimait passionnément l'histoire, en particulier l'histoire de notre village dont il était la mémoire.
Sa gentillesse naturelle, sa bonne humeur, son érudition et son humanité ont profondément marqué les Donzenacois, qui le regrettent.
A Delphine, son épouse, à sa famille et amis nous adressons nos plus sincères condoléances.

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

Estelle RIBEIRO
et Marc BOUYSSOU
le 07 juin 2014

Sylvia DE CASTRO
et Nicolas SOUSTRE
le 07 juin 2014

Elodie Anne EDON
et Yannick Noël BORIE
le 07 juin 2014

Mariam AMBAGHDI
Et Hamid LAMBAGHDI
le 12 juillet 2014

Lise DUMAS
Et Daniel MONTEIL
le 26 juillet 2014

Sandra, Gloria BONNEL
Et Cyril CAPRON
le 09 août 2014

Charlotte Alexandra Bérengère HOARAU
et David MAURY
le 12 juillet 2014

Alexia Annette Radégonde BIRAUD
Et Vincent Pierre Marc Loïc BREF
le 23 août 2014

Nous présentons nos félicitations aux jeunes mariés, avec tous nos vœux de bonheur.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Jules, Yannick, Bernard DECOOL
Né le 10 décembre 2013 – 18 Place du Marché

Louis, Auguste CHAZEL
Née le 14 décembre 2013 – Mazières

Lora, Sarah POUCH LAGIER
Née le 26 décembre 2013 – Les Horteaux

Léandra PEREIRA-RODRIGUEZ
Née le 10 janvier 2014 – 41 Avenue Jean Chicou

Nolan, Cédric BOIN
Né le 23 janvier 2014 – 5 avenue Edmond Michelet

Léana, Maria, Françoise BOUILLERY
Née le 25 février 2014 – 54 Avenue Roger Ténèze

Julia, Manon CAPPELLE
Née le 21 mars 2014 – 270 Rue des Vignobles

Sanaa CHANFOURI
Née le 22 mars 2014 – 54 Rue du Tour de Ville

Louane BLONDEL
Née le 16 avril 2014 – 8 rue Edmond Michelet

Chloé, Marie, Jeanne SAULLE VEDRENNE
Née le 26 avril 2014 – Grand Roche

Nolan DELORT
Né le 08 mai 2014 – 15 Rue du Martel

Ethan, Christian, Jacques OGER
Né le 13 mai 2014 – 32 avenue Roger Ténèze

Clémence, Simone LINXE
Née le 28 mai 2014 – Les Horteaux

Maëlie CHARVET
Née le 15 juin 2014 – 6 rue de la Chapelle

Enora, Lucette, Isabelle POUGET
Née le 28 juin 2014 – Pont de l'Hôpital

Ninon, Pauline, Thérèse DUTOIT
Née le 30 juin 2014 – Route de la Gare/La Gorce

Martin Max Roger ROBERT
Né le 24 juillet 2014 – Chemin des Vignes

Aymeric TEIXEIRA BASSALAIR
Né le 04 août 2014 – La Sous-Station /Le Gaucher

Alyna DUARTE DA SILVA
Née le 30 septembre 2014 – 5 route de la Feuillade

Tiago SERNA
Né le 09 octobre 2014 – 54 Rue du Tour de Ville Appt 13

Lucie, Ambre, Rose DELMOND
Née le 30 octobre 2014 – Genouillac

Mayron, Alan, Renaud, David GOUYON
Né le 05 novembre 2014 – 7 Rue de Fontanges

Nous adressons aux parents toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux-nés.

Comme tous les ans, le Conseil Municipal a tenu à mettre à l'honneur celles et ceux qui, par le fleurissement de leur balcon, jardin…, contribuent à l'embellissement de notre commune.

Catégorie JARDINS

Lauréats :

Mme Perrier Christiane
Mme Salvant Laurence
Mme Desbois Mireille
Mme Rebière Raymonde
Mme Deyzac Laura
Mme Estorges Isabelle
Mme Labrousse Betty
Mme Brujaille Anne-Marie

Mme Gomes Anne-Marie
M. Desbois jean-François
Mme Ollivier Alexandra
Mme Valadas Denise
Mme Monribot Chantal
Mme Besanger Marie-Jeanne
Mme Fraissieix Françoise

Catégorie BALCONS

Lauréats :

Mme Vincent Evelyne
Mme Montintin Huguette
Mme Magne Emilie
Mme Descouzis Jeanne
M. Christien André
Mme Rhodde Lucienne
M. Manzagol Philippe
Mme Tourlan Lucie

Mme Lacombe Claudette
Mme Favereau Jacqueline
Mme Chauvet Lydie
Mme Plats Marie-Claude
Mme Rech Renée
Mme Bouchiat Lucie
Mme Dos Santos Isabelle
Mme Carrico Isabel

2015 : Création d'une nouvelle catégorie « Citoyen jardinier ». J'aime ma commune, je participe à améliorer mon environnement (désherbage, arrosage des fleurs …)

Le 20 novembre dernier, Monsieur Luc Johann, Recteur de l'Académie de Limoges, Chancelier des Universités, Monsieur Christian Willhelm, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Inspecteur d'Académie de la Corrèze, et Madame Annick Taysse, Inspectrice de l'Education Nationale Brive Nord ont profité de rendez-vous dans l'agglomération de Brive pour nous faire l'honneur de visiter l'école de Donzenac et nous les en remercions très sincèrement.

Tous ont salué la qualité du travail effectué par les enseignants et montré un grand intérêt pour les nombreux projets de l'école autour du centenaire de la grande guerre, de la musique, de la danse et du sport, notamment.

Ils ont également apprécié le large panel d'activités périscolaires « à la carte » proposé dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ainsi que le caractère concerté et participatif de la mise en œuvre de cette réforme avec l'évaluation menée auprès des familles et de l'équipe enseignante à la fin de l'année dernière.

M. Johann a arpenté les salles de classe en prenant le temps d'échanger avec les élèves sur la vie de la classe et la vie à l'école. Il s'est particulièrement attardé sur le cadre exceptionnel de notre école avec une vue imprenable sur la campagne donzenacoise.

« L'école qui a poussé les murs » a titré le journal « La Montagne ». Les représentants de l'Education Nationale ont unanimement reconnu l'importance des travaux réalisés par la commune dans le cadre du vaste plan de restructuration du groupe scolaire et périscolaire débuté en 2000 avec la construction de l'école maternelle et finalisé à la rentrée 2013 avec la création de 3 nouvelles salles de classe.

Cette visite et les encouragements qui l'ont accompagnée nous confortent dans notre conviction selon laquelle : *notre école, c'est notre avenir !*

TÉLÉTHON 2014

Merci à tous les généreux donateurs et à toutes les personnes organisatrices du Téléthon 2014. 1275€ ont été collectés pour la recherche médicale. Cette solidarité apporte un réconfort moral aux malades et à leurs familles.

Historique de la Place de la Liberté

Au Moyen-âge, il n'existait à Donzenac qu'une seule place, la Grand-Place, aujourd'hui ***place du Marché.*** C'est à cet endroit que se tenaient les marchés, certaines foires et les grandes manifestations de ce temps.

L'actuelle place de la mairie n'existait pas encore et son emplacement était entièrement bâti ; hormis une ruelle longeant l'église.

L'effondrement en 1810 de l'église paroissiale va ouvrir une nouvelle perspective de place.

En 1835, au moment de la reconstruction de l'église écroulée, la municipalité décide d'effectuer de grands travaux qui s'étaleront sur plusieurs années.

- Ouverture de la route d'Allassac
- Projet de construction d'une nouvelle mairie - la mairie est dans une maison au bord de la nationale à l'emplacement du monument aux morts -.
- Aménagement d'une place
- Installation d'une bascule publique

Dans un premier temps, afin de faciliter la reconstruction de l'église, on abat toutes les masures y attenant.
On garde pourtant deux maisons le long de la route nationale :

- La Maison « Bizage » au coin de la place, en face du Café des Sports. Cette maison était à usages multiples puisqu'on y trouvait outre l'épicerie Bizage
  - la salle de répétition de la fanfare
  - la remise des pompiers
  - le coiffeur Grivel
  - une salle de réunion
  - deux appartements
- et la mairie

En 1882, on plante l'arbre de la liberté.

Après la guerre de 14/18, la municipalité décide de construire un monument aux morts de la Grande Guerre.

La mairie sera rasée pour y installer la bascule publique et la maison Bizage disparaîtra en 1924 au moment de la construction du monument aux morts, la bascule étant déplacée au coin de la place et de la route d'Allassac.

A la place de la pharmacie Pericaud se tenait la gendarmerie.

La vie s'installe sur cette nouvelle place spacieuse bordée d'arbres.

En 1924, on démolit la bascule pour y mettre le monument. La bascule neuve prend la place de la maison Bizage.

L'arbre de la liberté est encore là, mais il sera coupé en 1959 après un orage qui l'avait rendu dangereux.

C'est autour des places que se tiennent les commerces et à Donzenac on disait « pour le commerce loin de l'église, point de salut ». Cet adage s'est vérifié, les commerces du Puy Soubro et ceux du quartier des Pénitents ont très vite périclité.

21 mars 1964, le Conseil Municipal décide de supprimer les bascules publiques installées sur la Place de la Mairie et d'acquérir une bascule neuve de 10 tonnes qui sera installée Place du Tilleul après déplacement de la croix qui y est érigée.

12 juin 1965, le Conseil Municipal décide suite à la démolition du bâtiment servant antérieurement à abriter les romaines de la vieille bascule, de modifier le mur de soutènement de la Place afin de permettre l'aménagement d'un parking latéral à la RN20. De ce fait, le dépôt de gerbes pour les cérémonies se fait au dos des emblèmes.

1995-1998 : Dans le cadre du plan de référence pour l'attribution du label « Village-étape », après consultation des habitants, le Conseil Municipal décide un nouvel aménagement de la place, avec pour objectifs :

- d'éloigner les voitures des bâtiments (mairie – église) afin de mettre en valeur notre patrimoine bâti exceptionnel.
- permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite à tous les bâtiments publics.
- et dissimuler tous les réseaux aériens.

2014 : réhabilitation du Monument aux morts

Séance extraordinaire du 1er janvier 1922

Monsieur le Maire fait connaître ensuite à l'Assemblée, que le projet de monument commémoratif des morts pour la Patrie, vient d'être arrêté par le Comité. Il sera élevé sur une place publique. Il comporte une statue en fonte bronzée de 2,07m de hauteur. Le socle et piédestal auront 2m de haut. Les dépenses totales prévues s'élèvent à 14 610 francs. Le montant de la souscription publique s'élève à 7350 francs. Le Conseil a déjà voté une somme de 4000 francs qui figure au budget supplémentaire de 1921. La souscription et la subvention municipale font une somme totale de 11 350 francs ; il manquerait 3250 francs pour couvrir le montant de la dépense prévue. Il y aurait lieu de voter un supplément.

Le Conseil, ouï les explications qui précèdent, considérant que le crédit prévu de 4000 francs au budget supplémentaire ne pourra être perçu en temps voulu, la clôture de l'exercice devant se faire au 31 mars, considérant d'autre part que le monument à élever doit être digne de ceux tombés pour la Défense de la Patrie porte une somme de 6500 francs à prendre sur les fonds disponibles de la commune, somme destinée à se joindre à la souscription publique du monument commémoratif des Enfants de Donzenac, morts pour la France qui sera érigé sur une place publique.

Séance du 27 avril 1924

Monsieur le Président dit que l'emplacement du monument a divisé la commune en deux camps, tous deux animés des meilleures intentions, leur patriotisme étant égal, plus bruyant d'un côté plus modeste de l'autre ; tous voulant rendre le plus grand hommage possible à ceux qui ont sacrifié leur vie pour leur patrie et n'entendent pas leur marchander la place d'honneur à laquelle ils ont droit. Les uns, avec l'association des mutilés et réformés et la section de l'Union Nationale des Anciens Combattants de Donzenac, réclament l'emplacement de l'ancien immeuble Constantin-Bizage, sans rien à l'entour qui encombre le monument, et la construction des bascules aussi loin que possible. Les autres font remarquer que le monument projeté sera plutôt un monument à la Victoire qu'un monument aux morts ; qu'il ne faut pas confondre la place d'honneur avec la meilleure place, ou la place la plus en vue: la première, toujours au centre et jamais dans un coin, est destinée à ceux que l'on veut réellement honorer ; la seconde n'est bien souvent qu'une place de réclame. Pour les bascules, comme elles sont d'un usage journalier, elles doivent être d'un accès facile si l'on veut qu'elles rendent les services que l'on est en droit d'exiger d'elles. Pour satisfaire les uns et les autres, nous n'avons ni une Guierle, ni une place Thiers. Nous n'avons qu'une modeste place ; qui après presque un demi-siècle d'attente, vient d'être faiblement agrandie. Cette place devait rester dégagée mais elle ne le pourra que lorsque la commune aura pu acquérir les immeubles qui avoisinent la Mairie. Celle-ci libre de tous côtés fera une belle place. En attendant, nous ne pouvons utiliser que ce qui est à notre disposition et vous allez par votre vote fixer définitivement l'emplacement dudit monument.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, la discussion qui a suivi, décide à la majorité que le monument s'élèvera sur l'emplacement de l'ancien immeuble Constantin-Bizage.

Séance du 23 août 1924

Monsieur le Président expose au Conseil que lors du vote de l'emplacement du monument et des bascules, plusieurs personnes membres, avant de se prononcer, avaient demandé, avec raison, qu'il soit fourni un plan indiquant lesdits emplacements. Ce plan a été fourni, des piquets ont été posés, l'on peut donc actuellement se prononcer en tout état de cause. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité que le monument sera face à la porte de la Mairie à 3 mètres environ de la route nationale et les bascules à l'angle des routes nationales et de la gare. Le monument aux aux morts de Donzenac a donc été inauguré le 11 novembre 1925, en présence de : Monsieur Andrieu, préfet, de Monsieur Scamaroni, sous-préfet, (dont le fils Fred Scamaroni sera plus tard un héros de la résistance), de Monsieur Labrousse, sénateur, de Monsieur Pradalet, conseiller d'arrondissement, et du maire de Donzenac, Monsieur Baurie. Après les discours et l'appel des morts, puis les hymnes joués par l'Avenir de Donzenac, a eu lieu une visite en cortège au cimetière, avant un retour devant le monument pour la sonnerie du drapeau.

Les monuments aux morts dans toute la France procèdent d'une même inspiration, mais celle-ci s'exprime selon des nuances assez diverses. Certains monuments mettent l'accent sur le deuil et la souffrance, certains sont très

austères, d'autres mettent l'accent sur le patriotisme. C'est clairement le cas du monument de Donzenac, où le Poilu est représenté marchant et entonnant le « Chant du Départ ». La sculpture est totalement réaliste, c'est-à-dire que l'uniforme et l'équipement sont exactement ceux des soldats français.

La symbolique est dans la Palme, symbole de victoire depuis l'antiquité, symbole de martyre dans la tradition chrétienne.

2014

Allocution de M. Le Sous-Préfet

Nous avons répondu à l'initiative de Monsieur le Préfet de la Corrèze sur les actions à conduire afin de rendre l'hommage solennel, légitime et singulier que les donzenacois morts pour la Patrie méritaient.

Quatre choix se sont alors offerts aux Donzenacois :

1. La rénovation à l'identique du Monument aux Morts
2. La rénovation sans changer son emplacement initial mais en plaçant les emblèmes face à la Mairie
3. La rénovation en le décalant de quelques mètres vers la placette surplombant l'ancien syndicat d'initiative et en plaçant les emblèmes vers la Mairie.
4. La rénovation et le déplacement sur le parvis de la Mairie

Après une consultation générale de la population qui a rencontré un succès considérable, il a dont été décidé, de rénover cet éminent édifice et de lui faire effectuer une rotation afin que les hommages aux morts pour la patrie soient rendus face au soldat et aux emblèmes.

Résultats de la consultation sur la rénovation du Monument aux Morts

Proposition n°	1	2	3	4
Nombre de voix favorables	77	260	27	38
	19.15%	64.68%	6.72%	9.45%

L'histoire du monument est liée l'histoire de la place où il se situe.

1914-1918… 2014-2018

De 2014 à 2018, des cérémonies seront organisées pour commémorer la « Grande Guerre ». Notre commune projette tous les 11 novembre de rendre hommage aux soldats, aux femmes qui ont remplacé les hommes partis au front, à tous les soignants dont le dévouement a été immense, au travers d'exposés et expositions pour lesquels nous faisons appel à tous afin de réunir un maximum de documents et d'objets locaux.

1914 : le monument aux morts
1915 : le rôle des femmes dans la guerre
1916 : les soignants, l'hôpital auxiliaire de Donzenac
1917 : les lettres des soldats et les lettres aux soldats
1918: la paix

Les documents ayant trait aux différentes expositions pourront être confiés au secrétariat de mairie.

Un reçu de dépôt sera remis et garantira la restitution des documents et objets.

Les familles sont au cœur de la politique sociale de la Commune. Ainsi, le développement de services d'accueil de qualité, permettant d'accompagner les enfants dans leur épanouissement et de rendre service aux familles, est une priorité.

Cette année encore, malgré de nombreux changements et notamment la dissolution de la Communauté de Communes des 3A, le Relais Assistantes Maternelles, le Multiaccueil, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et le service Anim'Ados, sont restés présents pour répondre au mieux aux attentes des familles et des enfants. Si l'éclatement de ces services entre différents gestionnaires (commune de Donzenac et Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive) a généré des contraintes administratives, l'ensemble des structures a voulu préserver une identité de proximité et les liens forts qui s'étaient construits ces dix dernières années.

Nos partenaires institutionnels ont continué à nous accompagner, à la fois techniquement et financièrement, dans cette nouvelle dynamique : Conseil Régional, Conseil Général (Protection Maternelle et Infantile), Services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole.

POMME D'AMIS : UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DYNAMIQUE

Ce service d'accueil, géré depuis janvier 2014 par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive dans le cadre de la compétence petite enfance, est destiné aux assistantes maternelles, aux jeunes parents, et aux enfants.

Le RAM remplit des missions multiples : observation des besoins petite enfance du territoire, accompagnement de la relation employeur / employé, médiation le cas échéant, participation à la professionnalisation des assistantes maternelles, proposition d'animations ludiques et pédagogiques variées…

Depuis son ouverture il y a deux ans, le RAM connaît une excellente fréquentation. Les ateliers ludiques, qui ont lieu deux fois par semaine, sont très fréquentés par les assistantes maternelles, qui participent pleinement à la dynamisation et à la vie du Relais. De même, Mme Rebeyrol, l'animatrice éducatrice de jeunes enfants du service, est très sollicitée par les jeunes parents ou les assistantes maternelles sur des questions juridiques ou pédagogiques.

Des réunions d'information et d'échange de pratiques sont organisées très régulièrement pour les assistantes maternelles, avec en point d'orgue au mois de novembre 2014 l'organisation d'une table ronde sur la thématique du langage, en présence de professionnels spécialisés : pédopsychiatre, médecin, puéricultrice, orthophoniste, bibliothécaire…

Des temps festifs et conviviaux sont également organisés régulièrement (chasse aux œufs de Pâques, goûter de Noël…) pour le plus grand bonheur des enfants mais aussi des grands !!

Le dynamisme du RAM montre à quel point ce service de proximité, qui a permis de créer un véritable réseau entre parents, enfants et professionnels, contribue à la qualité de l'accueil des tout-petits sur le territoire.

Renseignements : Mme Maryline Rebeyrol, responsable RAM, au 05.55.23.88.02

MULTIACCUEIL LES BOUTS D'CHOUX : POUR LE BIEN-ETRE DES TOUT-PETITS

Grâce aux travaux de réhabilitation et d'agrandissement des locaux, menés il y a un peu plus d'un an, les enfants âgés de quelques semaines à 4 ans bénéficient d'un service toujours mieux adapté à leurs besoins.

Les plus jeunes et les plus âgés sont désormais accueillis dans des espaces distincts, ce qui permet une plus grande sérénité et la mise en place par l'équipe d'un projet de vie cohérent et personnalisé en fonction des besoins de chacun. Bien sûr des temps communs sont préservés pour favoriser la création de liens et conserver une continuité d'accueil. Les enfants bénéficient désormais de repas « faits maison », à base de nombreux produits bio, grâce à la construction d'une cuisine aux normes.

Dans cette nouvelle organisation, l'équipe bénéficie d'excellents moyens pour développer des projets de qualité. Cette année, une attention particulière a été portée à l'accueil des parents : mise en place de nouveaux outils, mais surtout participation à la Grande Semaine de la Petite Enfance : pendant plusieurs semaines, l'équipe a travaillé à la mise en place d'animations partagées avec les Parents, se déroulant sur une semaine, chaque soir à l'heure de fermeture de la structure. Cette semaine, qui fut très enrichissante dans les liens et les échanges, a

fait la fierté des enfants et la joie des parents. L'équipe a d'ailleurs été récompensée pour son action au niveau national, en remportant le 1er prix régional des Girafes Awards !!

Les enfants n'ont pas été en reste avec l'organisation de sorties découvertes, de rencontres (EHPAD), de fêtes (Pâques, Noël, fête de fin d'année…)…

En 2015, le multiaccueil (tout comme le RAM) sera pleinement intégré au service petite enfance de la CABB, avec une volonté commune de continuer à développer la qualité de l'accueil et le bien-être des jeunes enfants, d'accompagner et d'intégrer les familles à la vie du service, et bien sûr de favoriser les échanges avec les autres structures petite enfance du territoire.

Renseignements : Mme Sylvie Machado, directrice, au 05.55.22.85.31

LE PETIT MONDE DES GAMADOUS : L'ACCUEIL DE LOISIRS EN EVOLUTION PERMANENTE

Depuis l'emménagement dans ses nouveaux locaux, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ne cesse de faire évoluer son fonctionnement afin de s'adapter au très grand nombre d'enfants accueillis ainsi qu'aux évolutions règlementaires (réforme des rythmes scolaires, nouveau fonctionnement des mercredis…).

L'année 2014 fût une fois de plus riche en évènements, les équipes d'animation ont travaillé tout au long de l'année à la mise en place de projets sportifs, artistiques, culturels… variés et adaptés aux envies et aux besoins des enfants.

Le déroulement des mercredis après-midis a continué à évoluer afin de mieux répondre à leur rythme et au fait qu'ils ont classe le matin. L'accueil périscolaire classique s'est développé avec la réorganisation des ateliers TAP mais aussi la proposition de nouveaux ateliers (sport, art…) à partir de 16h30. Enfin, l'ensemble des vacances a connu une excellente fréquentation cette année, avec des programmes d'animation hauts en couleurs (stage d'escrime, sorties sportives, baignade, cinéma, équitation…).

L'équipe d'animation a également développé le volet de l'accueil et de la communication avec les familles, en privilégiant les échanges au moment de l'arrivée et du départ des enfants, mais aussi des temps conviviaux comme l'Apéro du vendredi !!

Temps fort de cette année, un grand spectacle avant les vacances d'été auquel ont participé plus de 60 enfants, afin de présenter le résultat de leurs ateliers périscolaires. Les enfants (et leurs animateurs !) ont eu la fierté de se présenter devant une salle comble qui a pu admirer les excellentes prestations de danse contemporaine, danse orientale, street art et théâtre.

Après 10 ans d'activité, la dynamique de l'ALSH ne semble pas sur le point de s'essouffler ! Grâce bien sûr à l'enthousiasme des enfants, au travail de l'équipe et à la confiance des parents… !

Renseignements : M. Jean-François Delort, directeur, au 05.55.22.85.31

ANIM'ADOS

En gestion communautaire depuis janvier 2014, la structure ados des 3A est restée ouverte, dans les mêmes conditions, aux jeunes de Donzenac. Les locaux dédiés se situent à Sadroc et le service de ramassage vient chercher et ramène les jeunes à Donzenac tous les jours pendant les vacances.

Sur place, ils ont accès à des loisirs diversifiés et ont la possibilité de mettre en œuvre eux-mêmes les animations auxquelles ils souhaitent participer. Des sorties ont lieu tous les jeudis (sport, culture, ciné, lasergame, parcs aquatiques…) et comme tous les ans un séjour d'été a été organisé fin juillet à Port Barcarès. Cette année ce projet a été établi en commun avec le Local Jeunes de Larche et les ados des deux structures sont partis ensemble pour une semaine de vacances à la mer (téléski nautique, plongée, rando, farniente….).

Renseignements : M. Mathieu Delort, directeur, au 05.55.85.62.85

Année scolaire 2014 – 2015

L'école de Donzenac compte 291 élèves, répartis comme suit :

Maternelle	M. Dominique AUJOL	Classe de PS	30 élèves
	Mme Muriel BASTIAN	Classe de PS - MS	28 élèves
	Mme Anne BOST	Classe de MS - GS	27 élèves
	Mme Michèle HEBTING	Classe de GS	29 élèves
Primaire	Mme Katia LATREILLE	Classe de CP	24 élèves
	Mme Tiffany AUCONIE	Classe de CP-CE1	23 élèves
	M. Frédéric LAGARDE	Classe de CE1	23 élèves
	Mme Annick ROQUES	Classe de CE2	26 élèves
	Mme Sandrine GAILLAC	Classe de CLIS	11 élèves
	Mme Céline PESTOURIE	Classe de CE2 - CM1	23 élèves
	Mme Laure SCLAFER	Classe de CM1 – CM2	23 élèves
	Mme Valérie RUFINO	Classe de CM2	24 élèves

Cette rentrée scolaire 2014 s'est faite dans la continuité des changements engagés l'année passée suite à la réforme des rythmes scolaires.

En cette rentrée scolaire, l'école de Donzenac a également accueilli 4 nouveaux enseignants. Mme Muriel Bastian enseigne en classe de PS-MS. Mme Karine Soirat assure la décharge de direction et a en charge la classe de CM2 de Mme Rufino les lundis et jeudis et la classe de CE2-CM1 de Mme Rezzonico les mardis et vendredis. M. Théo Bazos est l'enseignant de la classe de GS les mardis. Mme Sandrine Gaillac a en charge la classe de CLIS. Cette classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) accueille cette année 11 élèves. Ces enfants à profil particulier suivent un cursus scolaire personnalisé. Cette classe fait partie intégrante de l'école et les élèves sont inclus au sein des différentes classes de l'école selon leur niveau dans le cadre de leur projet.

Deux nouvelles classes ont été équipées de Tableau blanc interactif (TBI), ce qui porte à 5 le nombre de TBI dans l'école.

Les projets pédagogiques de cette année scolaire restent variés et dans la continuité des actions engagées: USEP, Ecole et cinéma, Prévention routière, Voyages scolaires. Un concert JMF est programmé cette année à Donzenac et un spectacle sera présenté à l'école maternelle.

En **musique** cette année, les enfants vont travailler sur le thème des personnages célèbres. Ce thème promet d'être riche en rencontres et découvertes. Ils vous présenteront leur travail au travers d'un spectacle **le 27 juin 2014** lors de la **fête de l'école**.

Rétrospective sur l'année scolaire 2013 – 2014

L'année scolaire passée fut très riche en sorties et activités éducatives. Les élèves de Donzenac ont pu bénéficier de nombreux temps forts, riches en découvertes.

- A l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, la classe de CM2 et la classe de CM1-CM2 ont mené un projet sur le thème de la Grande Guerre et du devoir de mémoire. Lectures d'albums de littérature de jeunesse, de documentaires, de journaux, écriture de lettres, de poèmes… Les élèves de CM1-CM2 ont créé une chorégraphie en danse contemporaine évoquant cette guerre. Les élèves de la classe de CM2 ont réalisé des exposés et ont conçu un abécédaire : les 26 lettres de l'alphabet pour évoquer cette Grande Guerre. Ce travail a été présenté le 27 juin. Nous félicitons les élèves pour leur investissement et la qualité des productions.
- Les élèves de la classe de CE1 et de la classe de CM1-CM2 ont pu partir en classe de mer à La Martière sur l'île d'Oléron du 24 au 31 mars 2014. Le programme était riche en activités et en découvertes. Les enfants ont pu apprendre beaucoup de choses, vivre de belles expriences et fabriquer de beaux souvenirs. Nous remercions le Conseil Général et la municipalité de Donzenac qui ont aidé au financement de ce projet.
- Les élèves de CE2 ont été sensibilisés aux règles **de prévention routière**. Après un travail en classe et l'intervention d'un gendarme de Donzenac, les enfants ont passé l'épreuve du **Permis piéton**. Tous les enfants ont réussi. La remise des permis a eu lieu en présence de la municipalité et des parents des élèves.

- Les élèves de l'école étaient inscrits à l'action « **Ecole et cinéma** ». Les élèves de moyenne section et de grande section ont pu aller au cinéma une fois ; les élèves de l'élémentaire ont pu voir trois films durant l'année. Les séances ont lieu au cinéma le Rex à Brive.

- Merci à Lydia pour son travail auprès des élèves de l'école. Chaque enfant peut profiter de cet espace, pour apprendre, lire, faire des recherches, avoir du plaisir à lire ou à écouter des histoires.
- La classe de MS-GS avait proposé un spectacle à la salle des fêtes; la classe avait mis en scène "Pierre et le loup". Le spectacle fut très apprécié et les enfants y ont pris plaisir.
- Les élèves de la classe de CP ont participé à la **semaine du jardinage à l'école**. Avec le soutien de la jardinerie GammVert, ils ont mis en terre des plants, des bulbes, semé des graines. Beaucoup de plaisirs partagés autour des bacs de terre.
- La classe de CE2 a mené un **projet autour du poney**. Les enfants ont beaucoup apprécié les séances au poney-club du Mas à Donzenac. Merci à Isabelle Estorges pour tout ce qu'elle apporte aux enfants chaque année.

- Un moment fort de l'année scolaire est aussi la **fête de Noël**. Un spectacle a été offert aux enfants de la maternelle. Ils ont ensuite reçu la visite du Père-Noël chargé de cadeaux pour les classes. Les enfants ont partagé avec lui le goûter de Noël. A l'école primaire, c'est autour d'un film et d'un bon goûter offert par la municipalité que les enfants se sont réunis. A l'école maternelle, les enfants se réunissent aussi pour partager la galette, fêter carnaval et rythmer l'année de ces bons moments.

- Côté sport, les CE2, CM1 et CM2 ont participé aux rencontres sportives organisées par l'**USEP** : cross, basket, athlétisme, hand, jeux d'opposition.
- La classe de CM2 a mené un **projet rugby** en partenariat avec le club du CAB. Les élèves ont travaillé avec des joueurs professionnels. Le projet a été clôturé par une belle rencontre rassemblant toutes les classes participantes sur le stadium de Brive pour un tournoi très apprécié.

- Comme chaque année, **la municipalité a offert aux élèves de CM2 un voyage à Paris**. Les enfants ont pris le train et ont découvert Paris, ses grands monuments, Notre Dame, la Tour Eiffel. Ils ont visité le grand musée du Louvre et la Cité des Sciences. Les enfants garderont un beau souvenir de cette grande journée riche en découvertes.
- Les élèves de CM2 ont pu visiter le **collège d'Allassac**. A cette occasion, ils ont rencontré le personnel de l'établissement. Une visite des locaux était organisée.

Nous souhaitons aux nouveaux 6èmes une excellente année scolaire.

- Au mois de juin, les enfants ont pu retrouver les joies des activités aquatiques à la piscine de Donzenac.
- Les **voyages scolaires** de fin d'année ont conduit les classes de la maternelle visiter **le parc animalier de Gramat**. Les classes du primaire sont allées à divers endroits : les CM1 et CM2 à Vulcania à la découverte des volcans d'Auvergne, les CP-CE1, CLIS et CE2 au préhistoparc, les GS et les CP au parc des loups de Chabrière.
- La fête de l'école a eu lieu le 28 juin 2014 au gymnase de Donzenac. Les enfants de maternelle ont partagé une après-midi de jeux autour de stands très variés.
- L'école primaire a travaillé toute l'année des œuvres sur le thème de l'environnement. Lors du spectacle de la fête de l'école, chacun a pu apprécier tout l'enthousiasme et le plaisir des élèves. Nous remercions encore **Karen Picarda**, la professeur de musique. Bravo à tous.

Les parents d'élèves ont assuré la continuité de la journée en proposant un apéritif et un repas.
Merci à tous les parents qui ont contribué à la réussite de cette journée.

L'école remercie toutes celles et ceux qui ont pris part aux diverses manifestations et répondu à ses sollicitations durant toute l'année.

Pour retrouver l'actualité de l'école, vous pouvez consulter le blog entretenu par les représentants des parents d'élèves. En voici l'adresse: http://parentsdonzenac.canalblog.com

Dates à retenir: Loto de l'école **le samedi** 28 mars 2015 Fête de l'école **le samedi** 27 juin 2015

DES ANIMATIONS INSOLITES

Tout au long de l'année, l'EHPAD « l'Abri du Temps » sort régulièrement de son quotidien pour organiser des festivités insolites pour le plus grand bonheur des résidents.
L'année 2014 a été marquée par d'étonnants « voyages » inspirés des grands évènements sportifs :
En février, envol pour une journée d'évasion à SOCHI en Russie, à l'occasion des Jeux Olympiques d'Hiver. Bien des surprises ont été réservées aux résidents de l'EHPAD « l'Abri du Temps » de Donzenac au cours de cette journée.

Journée à Sochi

Journée à thème sur le Brésil

En juillet, c'est vers le Brésil que l'EHPAD a transporté les résidents au moment de la Coupe du Monde de Football. Des danseuses de Samba sont venues spécialement animer cette journée au cours du repas typiquement Brésilien. C'était l'immersion totale !

De même, les résidents ont effectué de nombreuses sorties (carnaval, pique-niques, jardins de Castel Novel, Olympiades...) et l'excursion s'est déroulée cette année dans un véritable lieu de détente, d'harmonie et de bien-être : les « Jardins de Sothys » à AURIAC en CORREZE. Les touristes d'un jour se souviendront longtemps de la « zénitude » des lieux.

Excursion Jardins de Sothys

Les fêtes calendaires ont été marquées par des repas et spécialités des différents pays et saisons.

Pique nique au Domaine de Novert

De même, à l'occasion de la semaine du goût, les résidents ont été transportés dans un univers de saveurs insolite avec la journée « Desserts Revisités ». S'inspirant des nouvelles tendances culinaires, le personnel de la restauration a préparé avec soin un repas qui revisite les classiques sucrés en version salée avec des inventions surprenantes.

LE DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

L'établissement est engagé dans une politique d'ouverture vers l'extérieur. Il a poursuivi les actions existantes et a développé, en 2014, de nouveaux partenariats.

- Poursuite du projet intergénérationnel « Mix'âges » avec le Centre de Loisirs et le Multi Accueil de DONZENAC avec des rencontres ponctuelles devenues traditionnelles.
- Participation au concours photo « Zoom sur ma Commune ». Les résidents ont été particulièrement enchantés par leurs sorties avec les enfants, à l'occasion des prises de photos pour ce concours.

Rencontre Intergénérationnelle

- Concrétisation du partenariat avec l'Association Familles Rurales par l'opération « Voisineurs » - Voisinés. Sept « voisineurs » préalablement formés rendent régulièrement visite individuellement aux résidents.
- Réflexion et réalisation en collaboration avec l'Abbé Soucille d'un règlement intérieur destiné aux personnes intervenant au titre de l'Office religieux, à l'EHPAD.
- Poursuite de la démarche Agenda 21 : Action « un plat biologique par mois », Cybercafé, adhésion à la plateforme Agrilocal19, ...
- Organisation d'un loto au sein de l'EHPAD en association avec le Club des Aînés « Le Cantou ».

Loto avec le Cantou

LE PROGRAMME SANTE DE L'EHPAD RECOMPENSE

Le Programme Santé mis en place par l'EHPAD, en 2012, rencontre un franc succès et a été récompensé. L'action menée en faveur des personnes âgées (résidents et personnes habitant la commune de DONZENAC) en matière de prévention et de santé publique à travers les ateliers sport et mémoire a séduit les membres du jury du CISS du Limousin (Collectif Interassociatif sur la Santé)

Trophée

L'EHPAD « L'Abri du Temps » a remporté le concours au titre de l'année 2013 et s'est vu remettre officiellement le «Trophée des Usagers », le jeudi 13 mars 2014.
L'obtention de ce trophée est une réelle satisfaction pour tous les acteurs car il récompense la démarche novatrice en matière de santé publique menée par l'EHPAD.
Ce Trophée des Usagers est conservé par l'EHPAD de Donzenac pendant un an.
A ce jour, 20 résidents et 16 personnes âgées habitant la Commune de Donzenac participent au Programme Santé. Nous remercions et félicitons tous les participants.

De nouvelles sessions gratuites d'ateliers ont repris récemment. Toutes personnes intéressées par ces activités « sport » et « mémoire » sont les bienvenues et sont invitées à se présenter à l'EHPAD. Une navette pour le transport est assurée, à titre gratuit, par la commune de DONZENAC.

LE PROJET D'AIRE ZEN SENSORIELLE ET D'AMENAGEMENT PAYSAGER

En continuité avec le Programme Santé, l'EHPAD « l'Abri du Temps » porte un projet novateur de création d'une « Aire Zen Sensorielle » dans un espace paysager aménagé et accessible à tous dans le parc de l'établissement.
L'Aire Zen Sensorielle est un espace convivial et sensoriel, de type parcours de santé adapté aux séniors. Reprenant les fondamentaux de l'accompagnement thérapeutique non médicamenteux, elle comprend six équipements de gym douce, en inox marin, décomposant les mouvements du Tai Chi. Elle permet une sollicitation douce de l'ensemble du corps, par des ateliers en extérieur. De même, elle favorise la stimulation des sens dans un cadre naturel et apaisant.

Pour financer ce projet, l'EHPAD a présenté sa candidature auprès de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, dans le cadre de l'opération « + de vie ». Celle-ci a été sélectionnée parmi les meilleurs dossiers et une subvention de l'ordre de 50% va être octroyée à l'EHPAD. La mairie de Donzenac soutient également ce projet.
Cette Aire Zen Sensorielle va s'intégrer dans un projet d'aménagement paysager plus global qui consiste à rendre accessible à tous le parc de l'établissement sur un espace de plus de 1000m².
Ce projet répond à une demande forte des résidents et des familles de rendre le parc accessible à tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Il satisfait également un besoin de sécurité et prévoit un espace de rencontre et de convivialité sur l'extérieur. De même, il valorise le bâtiment et vise à attirer le résident vers l'extérieur.

La réalisation de ce projet est prévue dès janvier 2015.

Dans l'attente, l'ensemble des résidents, familles, personnel, membres du Conseil d'Administration et partenaires se retrouveront à l'occasion du traditionnel banquet annuel, placé sous le signe des couleurs, le samedi 13 décembre et vous souhaitent à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Travaux de sécurité

Création d'une zone de ralentissement devant la maternelle

Création d'un escalier sécurisé
Place Martin Princpaud

Travaux de voirie

Place du Four d'Espeyrut : enrobé et délimitation en pavage

Monument aux Morts

Point à temps et enrobés

Mise aux normes électriques

Salle de Travassac
Salle de musique A. Balestrat
Salle d'Espeyrut
Mairie
Club House du tennis

Travaux dans les bâtiments communaux

Aménagement du grenier de la Mairie pour les agents de la CABB

Réfection du carrelage de la cuisine de la salle du Cantou

Remplacement des jeux pour enfants

Place Martin Principaud

Camping « La Rivière »

Création d'une zone agglomérée au Pont de l'Hôpital

Maison funéraire

Structure qui facilitera l'organisation des obsèques en particulier pour l'EHPAD et permettra un meilleur accompagnement des familles confrontées à l'épreuve du deuil.

Félicitations à :

- **Monsieur François SICARD ,** qui a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.
- **Monsieur Jean CONSTANTY,** qui a été nommé Chevalier des Arts et des Lettres.

- **L'EHPAD de Donzenac,** pour sa nomination à la 1ère place au classement national des maisons de retraite pour la 4ème année consécutive, ainsi que pour avoir remporté le « Trophée des Usagers ».
- **M. et Mme Joseph Gomes,** qui ont fêté leurs noces d'or (50 ans).

- **M. et Mme Claude Peyraud,** qui ont fêté leurs noces de diamant (60 ans) .
- **Féliciations à tous les anciens Conseillers Municipaux**, qui ont reçu la Médaille d'Honneur communale pour leur dévouement, pour leur disponibilité et pour leurs compétences au service de la Commune et des Donzenacois : Jean-Luc Semblat, Jules Dumas, Simone Chevalier, Jean-François Bugeat, Michel Chantalat, Michel Perrier, Thierry Lajoinie, Pierre Perrier, Michèle Fontaine. (Absents de la photo : Simone Chevalier et Pierre Perrier)

LA LIGNE LR8 BRIVE / DONZENAC

DONZENAC > BRIVE	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve	Sam	Lu Ma Je Ve	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve
période scolaire						
Vacances scolaires						
Juillet-août						
Espeyrut	7 :14	7 :14	8 :34	13 :44	13 :44	13 :44
Le Bourg	7 :16	7 :16	8 :36	13 :46	13 :46	13 :46
Pont de l'Hopîtal	7 :19	7 :19	8 :39	13 :49	13 :49	13 :49
Pont des Saulières	7 :20	7 :20	8 :40	13 :50	13 :50	13 :50
Les Cars	7 :22	7 :22	8 :42	13 :52	13 :52	13 :52
Brive- Hôpital	7 :31	7 :31	8 :51	14 :01	14 :01	14 :01
Brive – Av de Paris	7 :33	7 :33	8 :53	14 :03	14 :03	14 :03
Brive- Arsonval	7 :39	7 :39	-	14 :09	14 :09	14 :09
Brive- Roosevelt	7 :40	7 :40	-	14 :10	14 :10	14 :10
Brive- Cabanis	7 :44	7 :44	-	14 :14	14 :14	14 :14
Brive- Pôle d'échanges	7 :50	7 :50	-	14 :20	14 :20	14 :20
Brive- Place Tassigny	7 :55	7 :55	9 :00	14 :25	14 :25	14 :25
Brive- Place du 14 juillet	8 :00	8 :00	9 :05	14 :30	14 :30	14 :30

BRIVE > DONZENAC	Sam	Lu Ma (Me) Je Ve	Lu Ma Me Je Ve	Me	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Je Ve
période scolaire							
Vacances scolaires							
Juillet-août							
Brive- Pôle d'échanges Espeyrut	11 :45	12 :00	12 :00	13 :00	17 :55	17 :55	18 :00
Brive- Cabanis	-	-	-	13 :05	-	-	18 :05
Brive- Roosevelt	-	-	-	13 :10	-	-	18 :10
Brive- Place Tassigny	11 :50	12 :05	12 :05	13 :15	18 :00	18 :00	18 :15
Brive- Place du 14 juillet	11 :55	12 :10	12 :10	13 :20	18 :05	18 :05	18 :20
Brive- Hôpital	-	12 :12	12 :12	13 :22	-	-	18 :22
Les Cars	12 :06	12 :21	12 :21	13 :29	18 :16	18 :16	18 :29
Pont des Saulières	-	-	-	13 :30	-	-	18 :30
Pont de l'Hopîtal	12 :08	12 :23	12 :23	13 :32	18 :18	18 :18	18 :32
Le Bourg	12 :10	12 :25	12 :25	13 :35	18 :20	18 :20	18 :35
Espeyrut	12 :12	12 :27	12 :27	13 :37	18 :22	18 :22	18 :37

--- Transport à la demande (TAD) sur réservation au 05 55 17 91 19
(au plus tard la veille avant 12h00).

Au cours de l'année 2014,
et dans le cadre de sa démarche participative « Agenda 21 »,
la Commune de Donzenac a proposé aux Donzenacois,
la troisième édition du concours photo intitulé
« Zoom sur ma commune ».

Ce concours avait pour thèmes
« la Place de la Mairie » et le « Village d'Espeyrut ».

Un jury donzenacois a voté pour élire les trois plus belles photos.

Le 1er Prix a été attribué à Lou Roques dont la photo fait la couverture de votre Bulletin Municipal 2014.

2ème Prix :
M. Louis Besanger

3ème Prix :
M. Claude Rattier

Nous remercions vivement les nombreux participants qui ont permis de redécouvrir Donzenac à travers leurs yeux d'artiste,
et nous les invitons pour l'édition 2015
qui aura lieu à l'occasion de la Semaine du Développement Durable.

Cette année, le concours aura pour thèmes **les vues lointaines du bourg de Donzenac** et **la zone du Pont de l'Hôpital** comprise entre l'EHPAD, la gendarmerie et le parc des sports et loisirs.

Réservé aux enfants de l'école :
Un prix spécial sera décerné à la plus belle photo de l'école qui fera la couverture du bulletin de rentrée 2015/2016

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes suivantes :
Format numérique
Orientation portrait
Pas de retouche

Voici une sélection des photos présentées lors du concours.

M. Gérard Imbert

EHPAD l'Abri du temps

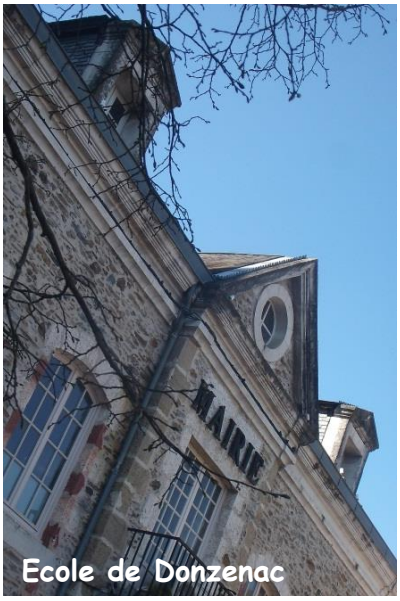

Ecole de Donzenac

Multi-accueil
les Bouts d'choux

EHPAD & ALSH

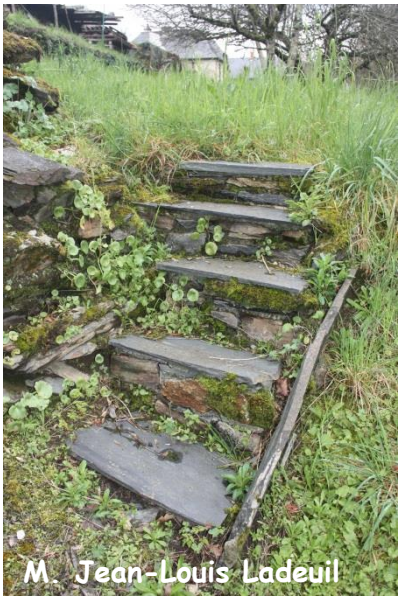
M. Jean-Louis Ladeuil

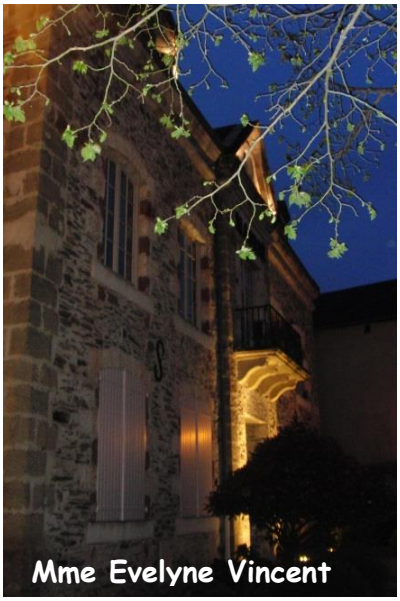
Mme Evelyne Vincent

JANVIER

Vœux du maire

Le film sur le maquis de la Besse médaillé

FÉVRIER

Collecte de bouchons à l'école

MARS

L'EHPAD récompensé pour son programme de santé

AVRIL

Tri sélectif à l'école

JUIN

La délégation de Wolframs-Eschenbach

L'USD remporte la coupe Maurice Leblanc

Inauguration des nouveaux vestiaires

Remise du permis Piéton

JUILLET

126ème Régiment d'Infanterie

Départ du Major Roux Durrafourt

Les vieilles voitures de la RN20

Visite de l'Évêque

Le Cochonnet Gamadou
Champion de France UFOLEP

Exposition de tracteurs anciens

Lauréats du concours photo

Vernissage de l'exposition de Michel Combes et Marie Beaubatie

AOÛT

Jean Constanty, nommé Chevalier des Arts et des Lettres

SEPTEMBRE

Inauguration des travaux d'Espeyrut

François Sicard, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur

Forum des associations

Fête du Four à Espeyrut

OCTOBRE

Semaine du Goût à l'EHPAD

NOVEMBRE

Inauguration du Monument aux Morts

Commémoration du 11 novembre avec les enfants de l'école

Merci aux généreux donateurs pour les 463kg de denrées pour la Banque Alimentaire

DÉCEMBRE

Merci aux généreux donateurs et aux associations et aux commerçants pour les 1275€ collectés pour le Téléthon 2014

LES CÉRÉMONIES

Cérémonie du 19 mars

Cérémonie du 14 juillet

Cérémonie du 08 mai

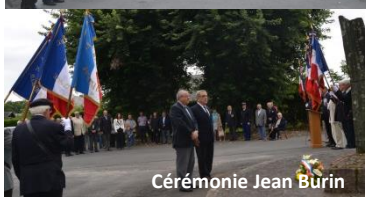

Cérémonie Jean Burin

Cérémonie du 18 juin

Cérémonie du 11 novembre

Agir aujourd'hui pour construire l'Avenir

Depuis 1995, la commune n'a cessé d'œuvrer en faveur du Développement durable en agissant « petits pas par petits pas », afin de concilier les exigences environnementales, économiques et sociales de l'action publique. En 2007/2008, elle a décidé de structurer son action en élaborant son Agenda 21 et s'est vue récompensée par l'obtention de la labellisation nationale « Agenda 21 Local ». Cette reconnaissance étant valable jusqu'en 2014, le Conseil Municipal a donc décidé le lancement d'une nouvelle procédure par délibération du 7 novembre 2014.

Qu'est-ce que le Développement durable ? C'est un développement qui permet de répondre aux besoins des générations présentes, tout en préservant la capacité d'actions des générations futures. Il s'appuie sur trois grands piliers : la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique.

Un Agenda 21, qu'est-ce que c'est ? Créé lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, c'est un programme d'actions pour le 21ème siècle, visant à mettre en œuvre, le Développement durable dans les territoires de manière transversale, en agissant sur l'ensemble de ses composantes, et participative, en associant l'ensemble des acteurs locaux, en particulier les habitants.

Qu'est-ce que la reconnaissance « Agenda 21 Local » ? Mise en place en 2007 par le Ministère de l'Ecologie, c'est un gage de qualité et d'exemplarité. L'Etat reconnaît officiellement les efforts fournis par la collectivité en matière de Développement durable en l'intégrant au sein d'un réseau national. Enfin, c'est la garantie que les pouvoirs publics porteront un œil bienveillant sur les demandes d'aides et de financements de la commune.

Comment se construit l'Agenda 21 ? Un comité de pilotage ouvert à tous est constitué. Une 1ère phase de diagnostic est menée et sert de base à la définition des enjeux et des thèmes majeurs de l'Agenda 21. Une 2ème phase de concertation permet d'élaborer des propositions d'actions propres à la commune.

Qui valide l'Agenda 21 ? C'est le Conseil Municipal.

L'Agenda 21 est-t-il appelé à évoluer ? Oui, en fonction des résultats des actions recensées et au vu de nouvelles actions proposées par le comité de pilotage et validées par le Conseil Municipal. De même, un processus d'évaluation continu est engagé afin de mesurer les effets de la démarche.

Comment cela s'est-il traduit concrètement à Donzenac ? Plus de 140 actions ont été structurées autour de 5 grands axes : la promotion des modes de déplacement alternatifs, la rationalisation de la gestion des déchets, le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale, le développement d'une politique de sensibilisation de la population aux enjeux du Développement durable, l'exemplarité communale et la mise en place d'une stratégie de communication et de participation durables.

L'Agenda 21 en images ?

Don de fournitures aux enfants d'Afghanistan, sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire, mise à disposition de paillis…

La commune de Donzenac soumettra un nouveau dossier de candidature à la reconnaissance « Agenda 21 Local » au cours du mois de janvier 2015

Notre Plan Local d'Urbanisme a bientôt 10 ans !

Par délibération du 6 septembre 2013, le Conseil Municipal a donc décidé la refonte complète de ce document essentiel pour l'aménagement et le développement de la commune avec pour objectifs :

- La modification du zonage suite à la levée de l'ancien tracé de l'A89,
- La mise en compatibilité avec le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Brive,
- L'examen des demandes des particuliers au regard des diverses évolutions survenues,
- La révision des zones naturelles et des zones agricoles.

La révision générale du PLU est une procédure très importante qui s'étalera sur plusieurs années.

2015

- **Elaboration du diagnostic :** identification des enjeux du territoire pour les 10 prochaines années (démographie, habitat, activités, patrimoine, environnement...)
- **Définition des orientations** d'aménagement, de développement et de protection
- **Elaboration du PADD :** Projet d'Aménagement et de Développement Durable

2016

- **Elaboration du règlement et du zonage** au vu des orientations du PADD
- **Arrêt du dossier** de PLU par le Conseil Municipal
- **Consultation des Personnes Publiques** (3 mois)
- **Mise à l'enquête publique** (1 mois)
- **Transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur** (1 mois)

2017

- **Début 2017 : Approbation du dossier** en Conseil Municipal au vu de l'avis du commissaire enquêteur et transmission de ladite délibération accompagnée du dossier en Sous-Préfecture. Si l'Etat ne fait, aucune observation, le PLU est exécutoire.

Quelques éléments clés :

- **L'élaboration du diagnostic** donne lieu à la rédaction d'un rapport de présentation qui constitue une photographie de la situation du territoire à l'instant T.
- **Le PADD** est la « clef de voûte » du PLU : élaboré à partir du diagnostic, il explicite la stratégie de développement de la commune à moyen et long terme ; les parties opposables du PLU doivent s'y conformer.
- **Le zonage et le règlement du PLU** sont les éléments opposables du PLU. Ils déterminent, secteur par secteur, à l'échelle de la parcelle, ce qui est interdit ou ce qui est autorisé, ainsi que les règles à respecter par chaque projet d'aménagement ou de construction.
- **La consultation des personnes publiques** est déterminante : ce sont les services de l'Etat (DDT, DREAL, ABF…), les chambres consulaires, les diverses collectivités locales et autres organismes (communes voisines, CABB, Conseil Général, Conseil Régional, ONF, INAO…). Leur avis est déterminant au regard de la transmission finale du dossier à l'Etat et des éventuelles observations qu'il pourrait formuler.
- **L'enquête publique** est menée par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif : au cours de cette enquête, chacun peut consulter le dossier et faire part de ses remarques au sein d'un registre ou par courrier libre qui sera intégré audit registre. Lorsque l'enquête est close, le commissaire enquêteur rédige un rapport et des conclusions. La commune peut alors modifier le dossier pour prendre en compte les différents avis et produire le projet définitif soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vous serez associés à toutes les étapes de la procédure :

- **Au moment de la définition des grandes orientations et de l'élaboration du PADD** (exposition, mise à disposition de documents, réunions…),
- **Au moment de l'élaboration du règlement et du zonage** (information, échanges…),
- **Au moment de l'enquête publique.**

Le nouveau PLU devrait être opérationnel début 2017.

Plan des nouveaux emplacements

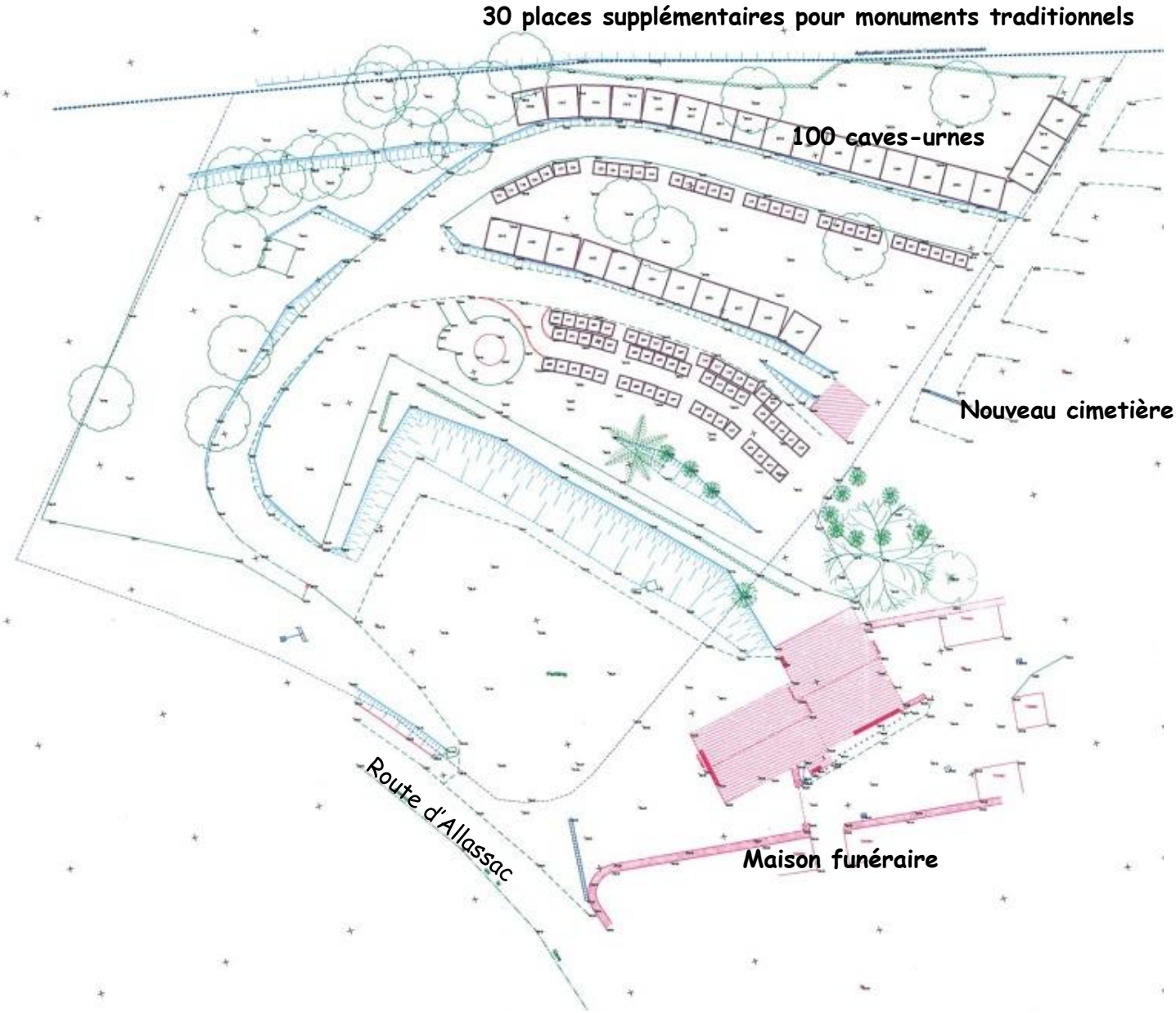

Photos des caves-urnes

PROJETS 2015

sous réserve de financements

- Dissimulation des réseaux Avenue de Paris et mise aux normes pour personnes à mobilité réduite (passage piétons, mains courantes).
- Début des travaux au Pont de l'Hôpital avec en particulier la création d 'une passerelle.
- Travaux du Plan d'Aménagement Village de la Rochette, avec coordination des travaux :
  - ✓ d'assainissement des eaux usées portés par la CABB,
  - ✓ dissimulation des réseaux électriques par le syndicat d'électrification du Pays de Brive.
  - ✓ commune : éclairage public, dissimulation des réseaux téléphoniques, assainissement des eaux pluviales, revêtements de chaussée.

ÉLAGAGE

Les branches surplombant les voies et les haies ne respectant pas les hauteurs règlementaires dégradent les chaussées et génèrent de nombreux risques pour les automobilistes du fait de l'humidité qu'elles engendrent notamment en hiver (risque de verglas). Nous vous demandons d'élaguer soigneusement vos abords. Outre l'impératif de sécurité routière, les restrictions budgétaires nous imposent de tout mettre en œuvre afin que les revêtements durent le plus longtemps possible. La végétation des propriétés privées ne doit pas empiéter sur le domaine public. **Il appartient aux propriétaires de procéder à l'élagage de leurs plantations, au droit de leur propriété, en limite du domaine public.**

Le maire peut faire payer les frais d'élagage aux propriétaires négligents

Le maire peut, après mise en demeure des propriétaires négligents, faire procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales » (article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales). Cette procédure concerne les plantations dont l'élagage est nécessaire pour « garantir la sûreté et la commodité du passage ». Les frais correspondant aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.
Pour les chemins ruraux, l'élagage est aussi possible après mise en demeure, comme pour les voies communales (article D 161-24 du Code Rural) : « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin » ; « les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux ».

Extrait de la « La Lettre du Maire, correspondance hebdomadaire » n° 1873

Orange vous fait savoir que l'élagage est à la charge des propriétaires des arbres. En cas de négligence, ces derniers s'exposent à des frais de remise en état du réseau et à une amende de 1500€ par câble coupé (art. L 65 du Code des Postes et Communications Electroniques).

Article 44 extrait du règlement de la voirie départementale :

Les arbres et les racines qui avancent sur le domaine public routier départemental doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.
Au croisement avec des voies, ainsi qu'aux carrefours ou bifurcations, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres comptés du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau (…).

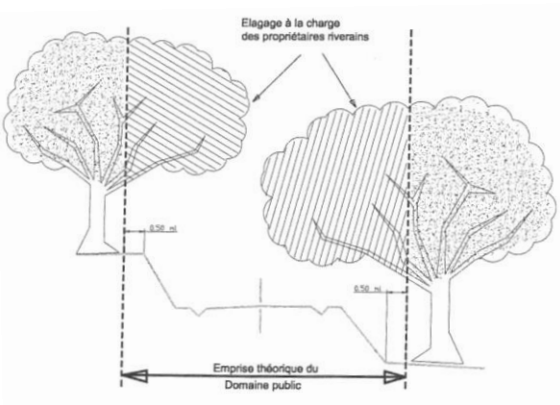

Restaurant scolaire

Quotient Familial	1er enfant	2e enfant	3e enfant
de 0 à 5 500 €	2.81	2.75	2.70
de 5 501 à 10 000 €	3	2.85	2.80
>= 10 001 €	3.30	3.15	3

Facturation au Prix Moyen des Tarifs par famille en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Enseignants ..... 5,80 €

Droits de place

Journée/m² ..... 3 €
Trimestre/m² ..... 15 €
Spectacle ..... 65,00 €
Cirque (plein air) ..... 20.00 €
Brocante (ml)..... 1.50€

Locations salles

Foyer communal « A. Morand »

Toutes les salles sont gratuites pour les activités et manifestations des associations

Petite salle ou Salle des Aînés ..... 95,00 €
Grande salle : utilisateur local ..... 135,00 €
Grande salle : utilisateur extérieur ..... 1020,00 €

Salle de Travassac

Eté ..... 57,00 €
Hiver ..... 92,00 €

Salle d'Espeyrut

Eté ..... 55,00 €
Hiver ..... 82,00 €

Maison du XIII ..... 95,00 €

Caution pour l'entretien de toutes les salles .....200.00 €

Location de chapiteaux

Particuliers et professionnels domiciliés à Donzenac, installation sur le territoire communal : *(Transport, montage et démontage assurés par les services techniques municipaux)*

Chapiteau 8 m x 8 m = 450 € pour 2 jours
Chapiteau 16 m x 8 m = 550 € pour 2 jours

Tennis extérieurs

Ticket individuel ..... 8.00 €
Ticket collectif ..... 14.00 €
Carte adultes année ..... 33,00 €
Carte enfants année ..... 25,00 €
Carte semaine ..... 17.00 €

Funéraire

Concession cimetière ..... 50,00 € /m²

Colombarium : 15 ans : 460,00 € 30 ans : 820,00 € Perpétuité : 1200,00 €

Caveau provisoire

3 premiers mois 36,00 €
Mois supplémentaire ..... 12,00 €

Piscine

	Adultes	Enfants	Visiteurs	Centres de loisirs
Une Entrée	3 €	1.70 €	1.70 €	1.70 €
Carte 10 bains	22.00 €	10.00 €		
Non résidant à Donzenac	5€			

Prestations techniques

Tracteur + giro (heure)	heure	68€	**Camion 12T (tour)**	tour	68€
Tracto-pelle (heure)	heure	92€	**Camion 3.5T (tour)**	tour	58€
Personnel service technique	heure	43€	**Goudronnage** (inf à 20m² en limite du DP)	m²	26€

Divers

Praticables	2j/m²	11€	**Tonne à eau**	jour	12€
Lot 1 table + 2 bancs	jour	6.50€	**Tonne à eau**	semaine	60€
Chaises	WE	0.80€	**Tonne à eau**	mois	290€
Broyeur	1/2J	90€	**Chapiteau 8x8**	2J	450€
Broyeur	jour	180€	**Chapiteau 8x16**	2J	550€
Photocopies Adm		0.18€	**Garage**	mois	55€
Photocopies A4	noir	0.30€	**Photocopies A3**	noir	0.60
Forfait transport	A/R	41€	**Tennis couvert MAD 1 jour**		6€
Balayeuse route	jour	5€			

Camping

	Juil-Août	Autres
Emplacement	5.40€	5.40€
Adulte	5.60€	5€
Enfants <3ans	Gratuit	Gratuit
Enfants >3ans <15 ans	4.10€	Gratuit
Electricité	4.10€	4.10€
Animal	2€	2€
Garage mort	4.10€	4.10€
Cycliste ou marcheur	7.10€	6.50€
Camping-car	15€	14€
Jeton buanderie	4€	4€
Wifi à la journée		1€
Wifi à la semaine		5€

Chalets (hors saison)

	4 places	6 places	8 places
WE	85€	90€	95€
Semaine	170€	180€	190€
Mois	650€	690€	730€

NOUVEAUX SERVICES ET NOUVELLES ENTREPRISES

Bienvenue et tous nos vœux de parfaite réussite aux nouvelles entreprises et nouveaux services qui se sont récemment installés à Donzenac:

MC SERVICES – M. Michaël MOULIN
Menuiseries, motorisations, serrureries, dépannage
380 rue de la Rivière
mcservices@outlook.fr
Tél.: 06 50 73 66 97

EPICERIE DU MARCHE – Mme Justyna LYCZAKOWSKA
Légumes – Fruits – Fromages – Cave à vins – Produits du terroir
14 Place du Marché
Tél. : 06 69 66 62 33

ATELIER DE L'ARDOISE– M. Jean-Louis ROUHAUD
Artisanat d'art
Travassac
atelier.ardoise@gmail.com
Tél. : 06 25 58 04 93

MCONVERGENCE – Mme Myriam DELVAL
Coach personnel
Travassac
contact@mconvergence.fr / www.mconvergence.fr
Tél. : 06 30 11 17 46

WOUAF-WOUAF – Mme Natacha BREME
Toilettage ambulant
Place du Marché
Tél. : 06 61 37 72 69

FAUREIMMO – M. Mathieu FAURE
Agence immobilière
Av. Jean Chicou
accueil@faureimmo.fr
Tél. : 05 55 22 36 57

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR LA COMMUNE DE DONZENAC

CHEMIN Joelle	05.55.85.58.24	06.69.08.01.30
DUPUIS Maria-Héléna	05.55.85.04.79	06.23.82.27.48
GUITTET Corinne	05.55.85.71.16	06.71.18.29.59
JEANNIN Laurence	05.55.85.62.65	
MESSAOUDI Saliha	05.55.85.77.51	06.27.14.46.52
METZLER Sylvie		06.28.71.47.44
PERRIER Maggy	05.55.85.64.67	
PETITJEAN Cécile	05.55.17.49.54	06.66.98.55.98

LA POSTE

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h00 à 17h
- Jeudi, samedi de 9h à 12h

Horaires de levée du courrier :

- Du lundi au vendredi : 16h
- Le samedi : 12h

Informations pratiques :

- Accueil : Tel : 05.55.85.72.46
- Rendez-vous Conseiller Financier : Tel : 05.55.85.78.25

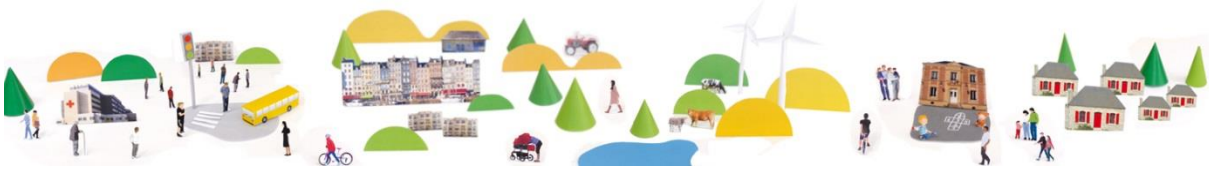

RECENSEMENT de la population 2015

Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du **15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Insee & votre commune

Prise de commandement du Major Teissedou

Le 1er septembre 2014, le major Teissedou Christian est arrivé à la tête de la communauté de brigades de Donzenac.
Il a débuté sa carrière en gendarmerie en 1984. Après 6 mois de formation à l'école de sous-officier de Chaumont (52), il intègre la gendarmerie mobile où il sert durant 9 années à Maisons Alfort (94) puis Clermont-Ferrand (63).
En 1993, il rejoint la gendarmerie départementale. Il sert successivement à Chenerailles (23), Donzenac et Objat.
De 2010 à 2014, il effectue un séjour à l'école de gendarmerie de Tulle en tant qu'instructeur. Il revient à Donzenac selon ses désirs.
Le major Teissedou, âgé de 51 ans, est marié et père de deux enfants.
Depuis l'été, la communauté de brigades de Donzenac a vu les arrivées du gendarme Jos Romain à Allassac et de la maréchale des logis chef Chouzenoux Sylvie à Donzenac.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

PROTÉGEZ LES ACCÈS

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique…). Demandez conseils à un professionnel.

Vérifiez que les moyens de protection de votre domicile sont conformes aux conditions figurant dans votre garantie vol. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assureur.

SOYEZ PRÉVOYANTS

Photographiez vos objets pour faciliter les recherches en cas de vol ainsi que l'indemnisation par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises.

SOYEZ VIGILANTS

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, ou si vous avez perdu vos clés, changez les serrures.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs… Confiez les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage…

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien…).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…

Faites attention aux informations (dates de vacances, destinations, photos, …) que vous publiez sur les réseaux sociaux et soyez également vigilants avec celles publiées par vos enfants.

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

www.interieur.gouv.fr, rubrique Ma sécurité/Mon domicile.

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements…).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès aux lieux.

Une fois les constatations effectuées par la gendarmerie ou la police :
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (verrou, réparations, …) ;
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité ;
- faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés ;
- déclarez le vol à votre société d'assurances, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Préparez une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?
Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOUS AVEZ APPELE LES SAPEURS-POMPIERS... ?
GARDEZ VOTRE CALME, ESSAYEZ D'ETRE CLAIR ET PRECIS
UN OPERATEUR VA VOUS GUIDER...

Les sapeurs-pompiers de Donzenac sont tous volontaires : cela veut dire notamment qu'ils ne sont pas en permanence au centre de secours et n'assurent pas la veille téléphonique.
Toute demande de secours au 18 ou au 112 arrive dans notre département au CTA de Tulle (centre de traitement des appels) : ce standard reçoit plus de 30 000 appels par an ! Alors que faut-il dire pour ne pas perdre de temps :

- commencez par donner l'adresse et la localisation du sinistre avec précision (commune, lieu dit, rue et numéro dans la rue, étage, porte, voiture garée devant la maison par exemple)
- puis évoquez le type de sinistre (incendie, personne tombée à terre, accident entre 2 véhicules ...)
- essayez de recenser le nombre et la gravité des blessés (notamment lors d'un accident de la route)
- si possible précisez s'il y a des risques particuliers (cuve de gaz à proximité, fort dégagement de fumées...)
- et enfin laissez-vous guider par l'opérateur (ce dernier vous mettra en communication avec le médecin du SAMU lorsqu'il s'agit d'une intervention pour secours à personne) et ne raccrochez pas avant d'en avoir eu l'autorisation.

NOMINATIONS ET RECRUTEMENTS A DONZENAC

Les sergents-chefs Alain Labrousse et Gérard Alexandre sont nommés adjudants cette année.
Les caporaux-chefs Jessie Camus et Alisson Mendes sont nommées sergents.
En juin 2014, Victor Soulisse a rejoint nos effectifs et en décembre, c'est Anthony Bourdial qui va s'engager à servir ses concitoyens, aboutissement de longues années de formation à la section de jeunes sapeurs-pompiers.
Le sapeur Mathieu Faure a démissionné le 1er novembre pour raisons personnelles.

Effectif sapeurs-pompiers 2014

Notre section de jeunes sapeurs-pompiers

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Cette année, notre section de jeunes sapeurs-pompiers a participé très activement à l'accueil de la délégation allemande de Wolframs Eschenbach qui était composée pour une bonne partie de pompiers et de jeunes pompiers. Manœuvre de démonstration à l'école de Donzenac, descente en canoë sur la Vézère, visite du centre de secours de Brive ou bien encore soirée festive ont été une vraie réussite !
Petits et grands ont à nouveau pu apprécier les richesses de ces rencontres et sont toujours prêts pour de nouveaux échanges et donc à repartir chez nos amis d'outre Rhin.

CAPITAINE JACQUES CHANOURDIE, CHEF DE CENTRE ;
LIEUTENANT JEROME ROBERT, ADJOINT.

Yves Laporte, maire,
L'équipe municipale et le personnel communal,
vous souhaitent de bonnes fêtes et une excellente année 2015.

Vœux du Conseil Municipal

La traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal, ouverte à tous les habitants, aura lieu le :

Samedi 10 janvier 2015 à 18h00
au Foyer Auguste Morand.

Personnel communal

En raison de l'intégration de notre commune dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, certains agents de la CC3A ont rejoint les rangs de la Mairie de Donzenac, nous leur formulons à tous nos vœux de parfaite adaptation et de réussite dans leurs fonctions.

De gauche à droite :
Patrice Laborie
Jean-François Delort
Omar Sabeur
Henri Masson
Mathieu Delort

Delphine Costes

Bienvenue à tous les nouveaux habitants et tous nos vœux de bonne intégration.

Associations Donzenacoises

Les associations donzenacoises ont la possibilité de faire connaître les différentes manifestations organisées, tout au long de l'année, dans le bulletin.

Toutes les informations à publier,
ainsi que les travaux de secrétariat proposés aux associations
sont confiés à Charlène Péchade, sur les heures d'ouverture de l'Espace Public Numérique.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce service,
il sera nécessaire que les associations communiquent leurs activités **avant le 20 de chaque mois**,
par mail ou sur clef USB.

Les informations publiées dans « Sortir à Donzenac » seront aussi visibles sur la borne tactile de la Mairie et sur le panneau lumineux.

Chaque jeudi et vendredi après-midi,
les associations pourront donc se rendre à l'Espace Public Numérique, de **13h à 18h sur rendez-vous**,
pour transmettre leurs informations et effectuer leurs travaux d'impression,
toutefois, un délai de 8 à 15 jours peut être nécessaire selon l'importance de la tâche à réaliser.

Elles pourront également y rencontrer **Daniel Monteil** correspondant pour les journaux, la Montagne, et la Vie Corrézienne, **le jeudi de 17h à 18h sur rendez-vous**, pour lui transmettre les articles à paraître.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la Mairie de Donzenac au 05.55.85.72.33
ou par mail : mairie-donzenac@orange.fr

**Les informations ci-après nous sont communiquées par les responsables des associations.
Nous les reproduisons textuellement. Elles n'engagent que leurs auteurs.**

En 2014, **ADAGE** a proposé de nouveaux spectacles variés et étonnants pour le plus grand plaisir des spectateurs. Notre association remercie la municipalité pour son soutien à l'organisation de ces manifestations.

Dimanche 2 février : **« Coq en Pâte ».** Une salle des fêtes comble avec 250 personnes, pour une comédie lyrique superbe et enjouée, interprétée magnifiquement par Nathalie Marcillac et Jean-Pierre Marel, accompagnés au piano par Ph. Convent.

Samedi 5 avril : **Bluemary Swing,** un quartet exceptionnel a enflammé le public, ce soir-là, pour un concert de jazz et de swing d'une grande qualité. Du jazz endiablé ou manouche, du swing, de la chanson, du gospel et des musiques d'ambiance ; le rythme et la joie de vivre étaient toujours là. Les spectateurs ravis ont longuement acclamé ces professionnels corréziens remarquables qui ont su partager leur talent, avec bonheur et générosité, pour une soirée extraordinaire.

Du 23 mai au 9 juin : **Exposition d'aquarelles,** présentée par l'association Expressions de Sainte Féréole, à la Chapelle des Pénitents. Une exposition remarquée et remarquable par la qualité des œuvres présentées et admirées par près de 950 personnes.
ADAGE remercie l'association Expressions pour la tombola qu'elle a organisée au profit de notre association.

Samedi 2 août : **Soirée Flamenco,** avec les artistes de **Duo Flamenco** et les danseurs de **Triana Flamenca** : de la tristesse à la peine, en passant par la joie ou la nostalgie.
Un spectacle aux couleurs chaudes de l'Espagne où la chanteuse et le guitariste alliés aux danseurs ont exprimé l'art flamenco sous toutes ses formes et toutes ses émotions. Une voix chaude et un rythme soutenu ont entraîné le public dans une véritable immersion en Andalousie.

Dimanche 28 septembre : **Conférence** sur les champignons animée par Benoît Peyre. Avec des mots simples et beaucoup d'humour, ce mycophile convaincu nous a fait découvrir le champignon d'une manière ludique et étonnante, en mêlant savamment érudition, bribes de vie, anecdotes et conseils, le tout étayé par de sublimes photos.

Vendredi 17 octobre : **Théâtre** avec « Fuck America » dans le cadre des Randonnées de la culture, en partenariat avec le théâtre des Sept collines, la Ligue de l'enseignement et la FAL 19.
Une représentation adaptée du roman de Edgar Hilsenrath, qui a mêlé humour noir et corrosif avec des situations cocasses, dans un journal intime rondement mené par trois comédiens et un musicien.

Prochaines animations 2015

Dimanche 22 février : à la salle des fêtes, **« Y a pas que le rugby dans la vie »,** un spectacle de contes humoristiques écrit et interprété par Jean Bonnefon et Daniel Chavaroche. Tout un programme…

En projet : Une animation et un concert hip-hop en mai, une exposition de peintures en juillet à la Chapelle des Pénitents, et un spectacle sur Charles Trénet, à l'automne.

Contact et réservations : 06 18 95 65 35 ou 07 82 03 01 28 ou asso.adage@gmail.com

Bonnes fêtes à tous et heureuse année 2015 !

Ateliers de pratiques artistiques et culturelles

Récemment créée il y a un an, l'association **APAC** propose divers ateliers de pratiques artistiques et culturelles pour les enfants et les adultes.
Elle organise aussi des manifestations :
- vide-greniers en août
- vide coffres-à-jouets en décembre
- concerts avec la chorale d'enfants
- divers moments d'animation gratuite pour les enfants (Pâques, Noël)

Actuellement, nous proposons

SCULPTURE **MOULAGE** **MODELAGE**	Lundi	A partir de 14h
TERRE – enfants	Mercredi	A partir de 14h
TERRE – adultes	Mercredi	• De 9h à 12h • A partir de 20h30
	Jeudi	• De 9h à 12h • A partir de 14h • A partir de 20h30
FIL & LAINE Broderie, crochet, tricot, couture…	Jeudi	A partir de 20h30
CHORALE – enfants Chœur Arc-en ciel	Lundi	17h à 19h

Atelier fil
Les membres de l'atelier remercient tous les habitants qui voudraient bien nous offrir les tissus, laines, patrons, outils, fils, perles… que vous n'utilisez plus. Cela nous aide pour la réalisation des projets communs ou évite aux débutants d'avoir à investir avant la mise en route de leurs premiers ouvrages personnels.

D'autres ateliers et stages…
…peuvent se mettre en place en fonction des demandes et des possibilités de l'association.

Renseignements, inscriptions, contact :
06 84 49 76 28

Les trente musiciens de notre société mettent un point d'honneur à faire vivre leur passion pour la musique dans le respect de tous leurs prédécesseurs qui se sont succédés depuis 134 ans, mais toujours tournés vers l'Avenir pour apporter leur contribution à l'Histoire musicale de l'Avenir de Donzenac.

La mise en place d'un nouveau programme, sous l'impulsion du Directeur de musique, s'accompagne d'un important travail de répétitions. Cette année 2014, ce travail aura été d'une grande qualité, grâce à l'investissement et l'enthousiasme de chaque musicien, son sérieux et son assiduité, permettant ainsi de maintenir une excellente qualité musicale.

La présentation de ce nouveau programme a eu lieu à l'occasion de **notre soirée « cocktail musical »,** le samedi 26 avril dernier, avec une seconde partie inédite sur le thème des chansons françaises, composée de plusieurs medleys reprenant des succès indémodables : Bécaud, Piaf, Sardou, France Gall, Dassin… Moment fort pour notre association, les musiciens ont été particulièrement sensibles à l'écho chaleureux et enthousiaste de leur cher public Donzenacois.

Outre la superbe soirée de la fête de la musique, nous retiendrons particulièrement la soirée vécue à l'initiative du comité des fêtes avec le groupe Nadau, au cours de laquelle nous avons assuré la première partie. A cette occasion, nous avons eu le grand honneur d'accompagner en direct Michel Maffrand sur le célèbre « Encantada » : un instant privilégié unique qui restera dans nos mémoires.

Par ailleurs, nous avons animé de nombreuses prestations à l'extérieur de la commune qui ont toutes trouvé un écho chaleureux de la part des organisateurs et du public.

Pour la première fois, notre société a participé durant deux jours, aux fêtes de la Saint-Jean de Villefranche-de-Rouergue, dans l'Aveyron : une très belle expérience malgré les caprices de la météo.

Fidèles à la tradition, nous avons célébré la patronne des musiciens, Sainte-Cécile, le dimanche 23 novembre, avec notre participation musicale à la cérémonie religieuse, et en offrant la coutumière aubade au Conseil Municipal et à la population sur le parvis de la Mairie.

Nos musiciens à l'honneur :

François Lavaux : insigne du jeune musicien de la Fédération Musicale du Limousin (5 ans)
Audrey Hayma, Magaly Choron et Séverine Langlet : médaille d'Honneur Bronze de la Fédération Musicale du Limousin (10 ans)
Quentin Sarnette : médaille d'Honneur Argent de la Fédération Musicale du Limousin (15 ans)
Véronique Agnoux : médaille d'Honneur Argent de la Confédération Musicale de France (30 ans).

Le 23 août dernier, notre président Jean Constanty a reçu les insignes de Chevalier des Arts et des Lettres, venant couronner un brillant et exceptionnel parcours de 62 années de musique, dont 30 ans de Direction Musicale.

L'ensemble de la grande famille de l'Avenir de Donzenac lui renouvelle ses plus sincères et vives félicitations pour cette prestigieuse distinction, pour cet engagement et cet investissement au service de la Musique, au service de l'Avenir de Donzenac.

Les musiciens remercient chaleureusement tous les habitants pour l'accueil qu'ils leur réservent, lors de la présentation des calendriers.
Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2015 !

ECOLE DE MUSIQUE :

Notre école de musique, antenne de l'Ecole de Musique du Pays d'Allassac présidée par notre ami Thierry Constanty, poursuit son objectif d'assurer la formation musicale des jeunes et des adultes, dans l'optique de pratiquer la musique d'orchestre, et plus particulièrement de rejoindre les rangs de l'Avenir de Donzenac.
Grâce à l'important travail de collaboration réalisé avec l'EMPA et les professeurs, les résultats obtenus sont en nette progression.

L'école de musique propose les formations suivantes : clarinette, saxophone, flûte traversière, trompette, piano, guitare, batterie, formation musicale, jardin et éveil musical.
Une rencontre musicale et amicale est organisée en janvier et permet de réunir les élèves, leurs familles, les professeurs, les responsables et les musiciens de l'Avenir de Donzenac, pour partager la galette des rois et apprécier le travail de qualité réalisé à l'école de musique.

Ce prochain rendez-vous aura lieu le vendredi 23 janvier 2015, à 19 heures, dans la salle du Cantou.

Les responsables, les professeurs et les élèves vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

Depuis 2 ans, l'association **GROUPE VOC'ALL DE DONZENAC**, rassemble chaque jeudi soir à la salle des fêtes de Donzenac, une soixantaine d'hommes et de femmes dont le plaisir et de se retrouver et de chanter sous la conduite de leur chef de chœur, Benoîte Bierdermann.

Les 4 voix du GROUPE VOC'ALL reprennent les standards de la chanson française et de la variété internationale et jazzy mais certains titres sont interprétés par les femmes seules ou les hommes seuls.

Grâce à vous fidèle public, tous les choristes sont motivés pour continuer à vous offrir des spectacles de qualité.
Et si vous aussi, vous avez envie de chanter, rejoignez la chorale, le jeudi à 20 H, à la salle des fêtes.

Nos prochains concerts toujours accompagnés par des musiciens professionnels :

Samedi 20 décembre 2014 à 20H 30 : Concert de Noël à l'église avec la fanfare l'Avenir de Donzenac et le chœur des enfants Arc en Ciel de Donzenac.
Samedi 24 janvier 2015 : Concert à Aubazine.
Samedi 20 juin 2015 : Concert annuel à la salle des fêtes de Donzenac.

Le GROUPE VOC'ALL vous adresse ses meilleurs vœux pour 2015.

Roselyne REBEYROL
Présidente
06 63 85 19 51

Mail : groupevocall@gmail.com
Site : www.groupe-vocall.fr

Benoîte BIEDERMANN
Chef de chœur
06 34 55 50 07

2014: année charnière pour le COMITE DES FETES

Pas de Fête médiévale en 2014 mais un concert qui a su rassembler les spectateurs

Comme annoncé l'année dernière, la fête médiévale n'a pas eu lieu cette année, pour des raisons désormais connues de tous. Cependant, dans la volonté de proposer une animation de qualité pour les Donzenacois, le Comité des Fêtes a organisé le 19 juillet dernier, un concert du groupe occitan Nadau. L'événement a rencontré un vif succès et le public a pu profiter d'un moment festif en découvrant (ou en redécouvrant) les chansons drôles et authentiques d'artistes qui sortent des sentiers battus et qui se produisaient pour la première fois en Corrèze. La soirée s'est déroulée au gymnase Max Dumont dans un esprit convivial et chaleureux. Les spectateurs, venus de Donzenac mais aussi de tout le grand Sud-Ouest, sont unanimes sur la réussite de ce concert, comme en témoignent les nombreux messages laissés sur le livre d'or de Nadau: « Superbe soirée de concert à Donzenac. Humour, poésie, ambiance, tout y était ! » *Dorian de Donzenac*, « Donzenac, quel magnifique concert, un des plus chaleureux » *Catherine du Mont Dore (63)*, « J'ai eu l'immense bonheur d'être à Donzenac ! Je vous ai écouté déjà pas mal de fois, Olympia , Montignac, mais, hier soir, dans ce gymnase, la communion était à son comble » *Catherine de Pazayac (24)*. *Source: http://www.nadau.com/*

Du nouveau dans le bureau

Réuni en assemblée générale le 25 octobre dernier, le bureau présidé par Jean-Luc Semblat a présenté sa démission mettant un terme à des dizaines d'années d'engagement pour les Donzenacois et afin que perdure l'animation du village. Fort d'un très bon bilan financier et moral, le bureau a tenu à saluer le travail effectué par les bénévoles du Comité des Fêtes qui ont œuvré pour que la Fête Médiévale devienne une manifestation phare pour le village de Donzenac et que son rayonnement dépasse les frontières du Limousin. Couturières, taverniers, jeunes ou moins jeunes, les missions de chaque bénévole ont été capitales, année après année, pour la réussite de la manifestation. De ces seize années de fête médiévale est né le nouveau bureau du Comité des Fêtes. Car les jeunes qui ont décidé de s'engager aujourd'hui dans l'association l'ont fait par volonté de perpétuer la tradition et les valeurs inspirées par Jean-Luc Semblat et son équipe. L'aventure du Comité des Fêtes continue avec un bureau composé de Valentin Roux (Président), Arthur Carrico (Vice président), Bernard Lacoste (Trésorier), David Bordas (Trésorier adjoint), Chloé Semblat (Secrétaire), Pauline Lavaud (Secrétaire adjointe), David Couteperoumal et Thomas Maury (membres du bureau). Le nouveau bureau est à présent engagé dans une réflexion quant aux animations à proposer dans les mois à venir.

Merci

Les membres du nouveau bureau du Comité des Fêtes tiennent à remercier leurs prédécesseurs qui ont œuvré pour faire de l'association ce qu'elle est aujourd'hui, un formidable catalyseur d'énergies et de contacts humains. La petite histoire du Comité des Fêtes et du village restera indéniablement marquée par leur dévouement au profit de l'association et des Donzenacois.

A bientôt, pour de nouvelles animations Donzenacoises et festives !

Le jumelage Wolframs-Eschenbach/Donzenac constitue une richesse commune en termes de tolérance, de compréhension mutuelle et d'ouverture de nos jeunes à l'Europe.

A l'invitation des Jeunes Sapeurs Pompiers de Donzenac, nous avons accueilli pour l'Ascension, pendant 4 jours, les jeunes Sapeurs Pompiers de Wolframs-Eschenbach accompagnés des membres du Partnerschaftskreis.

La délégation était conduite par le 1er Maire Adjoint Johann Schlackl, le commandant Alfred Wechsler et Michael Auerhammer, ainsi que le Président du Partnerschaftskreis et ancien maire de Wolframs-Eschenbach M. Anton Seitz.

Un programme très varié, a été élaboré par les JSP de Donzenac, avec en particulier une manœuvre à l'école primaire avec sauvetage des élèves pris au piège du feu dans les étages supérieurs. Nos JSP ont pu montrer aux invités de Wolframs Eschenbach et aux élèves de l'école leur excellent « savoir-faire ».

Une descente de la Vézère en canoë kayak depuis Voutezac a permis à tous les jeunes de voir la difficulté de naviguer et la froideur de l'eau, compte tenu des hautes eaux dues à un temps très pluvieux. Mais pour tous les jeunes sapeurs pompiers, l'enthousiasme était très grand et ils garderont de bons souvenirs… Les échanges animés, entre les pompiers, ont été poursuivis au -delà des différentes activités, le soir au camping.

L'après-midi, une initiation au judo proposée par le judo club de Donzenac a été également très appréciée. Un programme diversifié pour les membres du Partnerschaftskreis (comité de jumelage) avait été élaboré, à savoir :

- Visite de la cave du Saillant et dégustation du vin du Saillant,
- Annelie Jarrige, artiste en art textile, a ouvert en avant-première son exposition à la Maison du XIIIème pour nos invités.

Lors de la réception à la mairie, Yves Laporte a présenté les nouveaux élus du Conseil Municipal. Egalement au programme, une visite du château de Monbazillac et de Bergerac intéressa tous les participants.

Pour clore ce court séjour, une soirée festive au gymnase, a été organisée par les JSP, le Judo Club et le Comité de Jumelage rassemblant près de 130 personnes dans une ambiance très conviviale où traditionnel échange de cadeaux, musique, et danse permirent de conforter les liens amicaux qui se sont noués depuis bientôt 15 ans. Pour Pentecôte, 4 familles de Wolframs-Eschenbach ont séjourné dans les chalets pour découvrir notre commune et région.

Merci à tous les bénévoles et à la municipalité pour leur soutien et leur disponibilité.
Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une excellente année 2015.
Glückliches Neues Jahr !

FAMILLES RURALES évolue avec le temps.

Compte tenu du travail des adhérents et de la mise en place des rythmes scolaires, les ateliers ainsi que leurs horaires ont du être revus durant l'année 2014.

Une activité à fait le plein : le **TONI-PILATES** (méthode de renforcement musculaire en profondeur), cinq séances réparties sur la semaine et tout au long de l'année permettent à ce jour à 94 personnes de pratiquer cette discipline avec Daniel Guillo coach sportif professionnel unanimement apprécié.
Lorsque ce bulletin paraîtra, une 6eme séance aura été ouverte.

Pratiquer une activité avec plaisir donne envie d'en pratiquer d'autres.

Les ateliers créatifs enfants encadrés régulièrement par des mamans bénévoles ont cédé la place à des ateliers découvertes vacances avec un intervenant rémunéré.
Pendant les vacances de Toussaint, les enfants ont réalisé un poster avec Camille, Designer graphique. *Aux vacances de février 2015, ils seront initiés à l'origami avec Vincent Floderer.*

Les adultes ont abandonné momentanément la sculpture (faute d'encadrant) mais ont découvert avec Pierre Yves Roubert, écrivain public, le plaisir de l'atelier d'écriture.

Le café littéraire, un moment en sommeil, reprendra avec Louis Olivier Vitté dès décembre 2014.

Avec Emilienne Farge, un groupe peut s'initier ou progresser en couture.

Avec Jean Magnol, la calligraphie poursuit son activité.

La Potagerie (jardins familiaux de Donzenac) continue son développement : l'extension a été faite en mai 2014, 12 jardiniers se partagent les parcelles, deux d'entre elles sont expérimentales (verger et collection d'aromatiques).

Le réseau des voisineurs prend sa vitesse de croisière avec 6 bénévoles qui rendent visite régulièrement à des résidents de l'EHPAD.

Le dynamisme de l'association se traduit par la progression des adhésions des familles : 66 en 2013 et 120 en 2014.

Pratique :
Familles Rurales de Donzenac
48 rue du Tour de Ville
19270 Donzenac
Tel : 06.38.85.68.57
Mail : familles.rurales.donzenac19@orange.fr

Bien que la Corrèze soit un département rural, son indice de générosité se situe à 6.5% (pourcentage de donneurs par rapport à la population en âge de donner).
Le département se place parmi les meilleurs (le niveau national est à 3.9) mais cela ne suffit pas.
Depuis plus de 10 ans, les besoins ne font qu'augmenter de 3 à 4% par an.
L'établissement Français du Sang (EFS) a l'obligation d'adapter les prélèvements à la demande des malades.
Grâce à la solidarité des donneurs de sang et des bénévoles, avec l'aide des municipalités qui mettent à disposition des salles pour les collectes, l'évolution du don de sang est positif avec un objectif 2014 à la hausse.

Dons	2011	2012	2013	2014 (objectifs)
Sang Total Corrèze	16168	16514	16700	17000
Donzenac	253	290	291	300

Offrir à chaque malade les produits sanguins dont il a besoin, nécessite une organisation des collectes de sang du 1er janvier au 31 décembre.
Un concentré de globules rouges se conserve 42 jours et un concentré de plaquettes 5 jours. Pour ne pas manquer de sang, l'EFS doit maintenir son stock entre 10 et 15 jours et celui des plaquettes à 2 jours. Chaque collecte de sang organisée à DONZENAC contribue au maintien de ces stocks. Sachant que la fréquence est passée de 4 à 5 collectes par an.

RAPPEL
Pour donner son sang, il faut être en bonne santé, avoir entre 18 et 70 ans. Ne pas se cacher derrière vos traitements pour la tension, cholestérol, thyroïde…beaucoup de traitements sont compatibles avec le don.
A SAVOIR ; CORREZE
320 poches de sang par semaine.
Une progression de 3000 dons en 4 ans
Un lieu de collecte à moins de 10km pour 99% des corréziens.
GENERALITES
Les femmes peuvent faire jusqu'à 4 dons par an, les hommes 6.
Se présenter avec sa carte d'identité pour un premier don et ne pas venir à jeun.

Rejoignez-nous aux prochaines collectes qui auront lieu en 2015,
Les Lundi 23 février, Mardi 28 avril, Jeudi 09 juillet, Jeudi 10 sept, Mardi 08 déc.

LE BUREAU ET L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG VOUS REMERCIENT POUR CET ACTE GENEREUX ET VOUS SOUHAITENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2015 ;

Pour l'Eglise, le temps fort de l'année se situe à Pâques, qui est la commémoration annuelle de la mort et de la résurrection du Christ. La nuit pascale est la nuit sainte des chrétiens. Ceux-ci se rassemblent en cette occasion à la tombée du jour pour une veillée particulière qui comporte l'Eucharistie, ainsi qu'éventuellement la célébration des sacrements du baptême et de la confirmation.
Depuis quelques temps déjà, cette veillée a été restaurée à Donzenac et cette année nous avons eu la joie d'accueillir une adolescente qui a reçu le baptême, ainsi qu'une maman qui a reçu non seulement le baptême, mais aussi la confirmation par délégation épiscopale.
Le 7 juillet, notre évêque s'est rendu chez nous pour y confirmer 4 enfants de notre communauté chrétienne. Il y a bien longtemps qu'un tel évènement n'avait eu lieu …Souhaitons qu'il se reproduise bientôt … A l'issue de la célébration, nous nous sommes retrouvés à Sadroc où la municipalité nous a accueillis chaleureusement dans ses locaux pour un déjeuner à la fortune du pot, mais délicieux. Notre évêque reviendra pour une visite pastorale le 31 janvier.
Les baptêmes sont, cette année, en nette progression, plus de vingt. Par contre, nous n'avons eu que deux mariages. Baisse également au niveau des professions de foi.
En fin d'année scolaire, nous avons vécu un temps de partage et prière à Rocamadour fort réussi. Ce petit pèlerinage, destiné d'abord aux enfants du catéchisme, se voulait aussi un temps de rencontre inter générationnelle. Le catéchisme a lieu tous les samedis en 15, le matin.
Notre pèlerinage à notre Dame du Pont du Salut a eu lieu le 8 septembre sous la pluie mais dans une excellente ambiance. L'an prochain, nous espérons grossir les rangs de quelques plus jeunes.
Notons pour finir, le renouvellement de notre bulletin paroissial, désormais en couleur. Ce bulletin contient des informations concernant la vie de notre communauté, mais aussi de quoi alimenter une réflexion spirituelle de fond (disponible gratuitement à l'église).

Guy Soucille

Voilà 4 ans déjà, l'association **TRAIT d'UNION 19** (aide aux devoirs, soutien scolaire et alphabétisation) voyait le jour à Donzenac.
La présidente, Johannie GOULMY, a su s'entourer de 4 bénévoles pour aider les enfants de l'école primaire à faire leurs devoirs du soir ; Les rencontres ont lieu les lundis et les vendredis, entre 16h 30 et 18h, dans l'enceinte même de l'école.
Un immense merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible!
Claire, Nathalie, Caroline et Josette savent écouter (toujours), réconforter (quelques fois !), motiver (souvent !!) ces petits élèves, qu'ils soient du CP ou du CM2, tout en soulageant les parents, bien souvent pris par le tourbillon de la vie !

« Des enfants rassurés et des parents soulagés »
telle est la devise de l'association !!!!

« Trait d'Union 19 » a également une antenne à Travassac pour suivre les élèves du collège ; Mais par manque de bénévolat, seules 4 collégiennes bénéficient de ce soutien ! Dommage car des demandes sont en attente !!! Si l'envie d'aider ces enfants venait à se faire sentir, n'hésitez pas !!! Il suffit souvent d'un simple appel pour s'engager ! La réussite et le bonheur de ces élèves sont nos plus belles récompenses !!

(Salle des fêtes de Travassac : les mardis et jeudis, entre 17h 30 à 19h).

Pour tous renseignements, la présidente est joignable: portable: 06/77/14/50 mail: johannie17@sfr.fr

Cette année encore, les traditionnelles rencontres (réunions hebdomadaires, cours de gym, lotos, repas, concours de belote,marches….) ont connu un très grand succès, faisant participer un nombre très important d'adhérents.

Les trois voyages ont été des moments forts de la vie du club :
- Un voyage d'un jour à Toulouse pour découvrir la ville rose et les usines de montage de l'A380 et l'imposant site industriel d'EADS.
- Un voyage de 6 jours dans le Nord de la France, à la découverte de la Côte d'Opale, cette magnifique région qui possède de nombreux atouts que nous avons eu la chance de visiter : Les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, Boulogne sur mer, Arques. Sans oublier une escapade en Belgique et une journée en Angleterre, journée inoubliable qui nous a permis d'effectuer la traversée en empruntant le tunnel sous la Manche.
- Un voyage de deux jours dans le Gard pour visiter Nîmes, les arènes, la maison carrée et les jardins de la Fontaine, ainsi que la ville fortifiée d'Aigues-Mortes. Le deuxième jour fut consacré à la découverte du Pont du Gard, ce splendide édifice classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

16 équipes ont participé au concours de belote organisé par la fédération départementale des ainés ruraux de la Corrèze, Génération mouvement. Les deux équipes Germaine Chaminant-Clémence Sarnette et Claude Lauby-Gérard Palles vainqueurs, nous ont représentés à la finale départementale à Concèze, ainsi qu'à la finale régionale à Ussac.

Deux nouvelles activités ont vu le jour en 2014 :
- Un repas « miques » rassemblant de nombreux adhérents a eu lieu le samedi 11 octobre,
- La mise en place d'un atelier tricot et couture qui rassemble de nombreuses participantes : elles ont tout au long de l'année réalisé de magnifiques articles qui ont été proposés à la vente le 9 novembre. Cette vente a vu défiler de nombreux donzenacois.

Merci à tous pour votre générosité.

Lors de l'assemblée générale du 16 octobre, le conseil d'administration a élu le nouveau bureau :

Président :	Michel Chantalat
Vice-président :	Daniel Agnoux
	André Fronty
Secrétaire :	Marie-Claude Agnoux
Secrétaire adjoint :	Jeanne Sicard
Trésorier :	Roberte Soubrenie
Trésorier adjoint :	Raymonde Dumas
Vérificateur aux comptes :	Raymond Robert

Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie,
mais c'est donner de la vie aux années : venez nous rejoindre

Bonne année 2015

L'année 2015 inaugurera la 4ème exposition du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise sur le thème de l'art sacré dans laquelle chacune des 46 communes sera représentée. Dans ce contexte, nous vous proposons de découvrir une présentation de l'église de Donzenac (tirée de la signalétique apposée sur le monument).

Église paroissiale Saint-Martin

Clocher classé au titre des monuments historiques en 1932

La première mention écrite de l'église de Donzenac date de 1006. L'édifice actuel, placé sous le double patronage de Saint Martin et de Saint André, se compose d'un clocher-porche datant du XIVe siècle, d'une nef à collatéraux et d'un chœur fermé par un mur plat. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, la nef s'est effondrée ; elle n'a été reconstruite que plusieurs décennies plus tard, entre 1829 et 1833. Témoin de l'importance de la ville à l'époque médiévale, le clocher rappelle, dans une formule plus massive et moins ouvragée, celui de la cathédrale de Tulle. Il comprend quatre niveaux séparés par un léger ressaut et surmontés d'une flèche en maçonnerie. Une tourelle polygonale à lanternon se dresse à chaque angle du dernier étage. La tour d'escalier rythmée d'étroites baies en meurtrières, s'adosse à sa face sud. Le porche d'entrée est voûté d'ogives retombant sur des consoles ornées de masques. Dans les niches trilobées, de part et d'autre, sont actuellement présentées les statues de Saint Martin et de Saint André, réalisées en 2005 par le sculpteur Pascal Beauvais. La travée intérieure, dont les décors peints et la litre funéraire ont été dégagés, est remarquable par l'élévation et l'élégance de son voûtement. L'ensemble des verrières a été réalisé par l'atelier Balmet, de Grenoble, en 1927.

A voir également à l'intérieur : le trésor d'orfèvrerie, l'ensemble de statues des XIVe et XVe siècles et le tableau d'autel représentant la Charité de Saint Martin.

46 communes de l'ouest de la Corrèze dont Donzenac, ont obtenu le label du ministère de la Culture et de la Communication « Pays d'art et d'histoire ». La mission de ce label est d'animer le patrimoine avec la mise en place de visites guidées, de visites théâtralisées, d'ateliers du patrimoine, de randonnées commentées, d'expositions thématiques, de livrets... Tous les publics sont visés : les locaux et les touristes, les enfants et les adultes.

Cette année, le Pays d'art et d'histoire est intervenu à plusieurs occasions sur la commune de Donzenac. Le mercredi 19 février, l'accueil de loisirs « Lou Loubatou » de Chanteix a visité Donzenac grâce à un jeu de piste organisé par Frédéric Eyrolles, coordinateur de l'ALSH et Cyndy Dumain, animatrice du Pays d'art et d'histoire. De la maison du XIIIème siècle à l'église, en passant par la chapelle des Pénitents et la porte des Cordeliers, les enfants se sont pris au jeu et ont remonté au temps des chevaliers pour découvrir l'histoire de cette cité médiévale.

Mardi 11 mars, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise a organisé son Eductour annuel. Une vingtaine de professionnels du tourisme et d'acteurs de la vie associative locale étaient présents : guide-conférenciers, agents d'accueil en Office de tourisme... Cette journée a commencé à Donzenac par des échanges autour de l'architecture contemporaine. M. Yves Laporte, maire de Donzenac, M. Philippe Peny, architecte (agence DPA) et M. Philippe Poncet, Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze, ont ainsi présenté les enjeux d'intégration d'architectures contemporaines dans un secteur à caractère patrimonial. C'est précisément autour d'exemples concrets que s'est poursuivie la discussion avec la visite des bâtiments de l'école maternelle et primaire de Donzenac et de la Maison Médicale.

Durant l'été, trois animations ont été organisées sur la commune pour mettre en avant son patrimoine et le faire connaître. Le jeudi 17 juillet, 25 personnes ont suivi une visite nocturne pour découvrir Donzenac à la lueur des flambeaux. Le 22 juillet, Wilfried Leymarie, animateur de l'architecture et du patrimoine, a proposé un jeu de piste pour les 6-12ans. Le jeune public s'est mis dans la peau des chevaliers du Moyen Age pour parcourir la cité à la recherche des indices.

Vendredi 08 août, une quinzaine de personnes a participé à une visite guidée du bourg. Le public a suivi Cyndy Dumain et Mevena Mahé, guides au pays d'art et d'histoire, pour découvrir et observer les vestiges médiévaux de Donzenac.

Pour les journées européennes du patrimoine, Claude Peyraud a accueilli sur le week-end, une trentaine de personnes à la chapelle des Pénitents ; et samedi 20 septembre, Wilfried Leymarie, a proposé aux visiteurs une visite guidée de l'église de Donzenac.

Coordonnées:
Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise
Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine
19240 Allassac
05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr
www.vezereardoise.fr

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SAULIÈRES

Domaine Internet : saulieres.net
Adresse Internet : http://saulieres.net
e-mail : aps@saulieres.net
adresse postale : BP 23 DONZENAC

Dans le bulletin municipal de 2013 nous disions :
« Cette contribution ... sera publiée avec la nouvelle année, et dans cet intervalle de *temps le Chemin de Mémoire des Saulières* aura été inauguré et le film *Il y avait la forêt des Saulières* - histoire d'un maquis *1943*- présenté aux Donzenacois. »

Le **Chemin de Mémoire des Saulières** a été effectivement inauguré le 17 novembre 2013 et le film **« Il y avait la forêt des Saulières »** présenté à deux reprises aux Donzenacois.

Le film « Il y avait la forêt des Saulières »

Les maquisards du Trou du Loup

Ce recueil de témoignages atteste que les habitants de Laubeyrit ont recueilli les corps martyrisés, que de nombreuses personnes sont venues à la mairie de Donzenac pour rendre un dernier hommage aux maquisards, que les habitants de notre commune ont donné des draps pour leur servir de linceul, que les menuisiers ont travaillé toute la nuit pour fabriquer les cercueils, et que, pour afficher leur soutien, plus d'un millier de personnes ont suivi les obsèques malgré l'interdiction des Autorités.
Les personnes présentes lors de la présentation du film (qui a été aussi projeté à Sainte-Féréole, à Brive, à Sadroc, à Meyssac -salle comble à chaque séance-) ont par leur présence témoigné que le souvenir existait encore dans la mémoire collective, que le massacre des maquisards et **la réaction de solidarité, de compassion et de courage de très nombreux habitants de notre commune sont, toujours aujourd'hui, des faits sur lesquels on réfléchit**.

L'identité d'un territoire dépend de son passé mais aussi de la façon dont le présent l'a assimilé. Notre travail permet en particulier d'intégrer dans une démarche commune ce qui, sans cette remise en perspective des souvenirs, n'apparaîtrait que comme un épisode parmi des successions de faits discontinus, une occurrence malheureuse.

Les travaux de recherche menés par Paulette et Claude Peyraud et Sylvie Madrias relatifs aux morts de notre commune pendant la grande guerre de 1914-1918 sont, nous semble-t-il, du même type.

Le chemin de mémoire des Saulières

Le chemin de mémoire des Saulières donne une épaisseur mémorielle à cette forêt par les jalons en ardoise qui situent ces lieux dans l'histoire. L'idée évoquée de compléments accessibles par smartphones tout le long du chemin amplifierait cette compréhension du territoire.

Notre Association (avec l'aide de l'association Histoire et Mémoire en Corrèze) s'est impliquée fortement dans ce travail en apportant en particulier les témoignages recueillis pour la réalisation du film. Le nombre important de visiteurs montre l'intérêt du public. Ce *chemin de mémoire,* la *préservation du site et de son identité* doivent perdurer.

Notre association, qui connait un nombre d'adhésions semblable à celui de l'année dernière, consacre, et ce depuis huit ans, l'essentiel de son activité à ses deux principaux centres d'intérêt fondateurs.

- L'organisation de **MANIFESTATIONS CONVIVALES** a réuni de nombreux habitants avec leurs familles et amis, des villages de la Rochette, la Bonnie et les Mandaroux.

- En décembre (2013) : le père noël est venu, comme chaque année offrir à chaque enfant des chocolats. Cette journée très ensoleillée s'est déroulée dans la bonne humeur accompagnée de vins chauds pour les plus grands et de chocolats chauds pour les plus petits.

- Avril 2014 : L'association a mis en place un nouvel événement, la chasse aux œufs de Pâques avec deux parcours parsemés d'énigmes. Malgré quelques averses vers la fin de la chasse aux œufs, une collation offerte à tous les habitants et participants a clôturé ce nouveau rendez-vous.

- Juin 2014 : La fête du feu de la Saint Jean a connu un important succès, où l'on a pu déguster victuailles et spécialités culinaires apportées par chacun. La nuit tombant, les enfants et leurs parents n'ont pas manqué la traditionnelle retraite aux flambeaux qui s'est terminée par l'embrasement d'un imposant bûcher.

- Septembre 2014 : Notre traditionnelle Fête du Pain s'est exceptionnellement déroulée le 7 septembre et ceci dans une ambiance entièrement sympathique, jeunes et moins jeunes, réunis à cette occasion ont vanté la qualité du repas gastronomique et en particulier celle du pain cuit dans les anciens fours de la Rochette.

- Nous avons renouvelé avec insistance, auprès des autorités administratives et politiques concernées, nos démarches afin d'obtenir l'installation de **dispositifs anti-bruit** le long de **l'autoroute**, dont les nuisances sonores ne cessent de s'aggraver.

Nous restons attentifs à l'évolution et à la réalisation **du Plan d'Aménagement Village** de la Rochette.

L'association « VIVRE A LA ROCHETTE » présente à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le cru 2014 de notre fête du four restera un très bon millésime et devrait continuer à se bonifier dans nos mémoires !
Un beau soleil, de beaux sourires, et pour la première fois, le VILLAGE D'ESPEYRUT s'ouvrait aux Donzenacois dès le soir précédent la fête. Les vieilles pierres faisaient alors résonner la bande son du film « la Grande Boucle », diffusé sur un écran géant.
Ainsi bien installée, la bonne humeur jouait au chef d'orchestre de toutes les animations du lendemain.

D'abord le trail du four, où quelques perles de sueur se mêlaient à celles de la rosée des sous-bois, puis le concours de pétanque, les jeux, le pain, la musique, le repas, les rires…
Une belle tranche de vie, goûtée, appréciée comme il se doit par toutes les générations venues se ressourcer sur cette place du Fournia vibrante, parée d'ailleurs pour l'occasion de son plus bel enrobé de fête…
Que de chemin parcouru ensemble. Rappelons-nous… La fête vît le jour grâce à Jeanine et André Fronty, précurseurs en 1977… Puis, Michèle et Alain Reliat créaient notre association en 1988 pour faire revivre cet évènement, alors en sommeil. Suivirent de belles et nombreuses années de présidence avec Alain, puis Michèle, qui entourés de tous nos bénévoles, ont porté avec un enthousiasme communicatif, cette manifestation, lui permettant ainsi de traverser le temps et d'imprégner la mémoire collective.
Dernier président en date, Patrick Charpentier a laissé sa place en janvier 2014. Nous le remercions vivement pour tout le travail qu'il a accompli et pour la très bonne vitalité de l'association après ses quatre années de mandat.

Voici donc notre nouveau bureau :
Mr Frédéric DESCHASEAUX, Président
Mr Roger ROBERT, Trésorier
Mle TREUIL Carole, Secrétaire
Mme TREUIL Nathalie, Secrétaire adjointe
Nous avons des idées dans la tête, des projets dans nos cartons. Le témoin va donc continuer à être passé, avec l'aide de tous, et pour tous. Le dynamisme de nos jeunes, associé à la bienveillance de nos anciens, devrait nous permettre d'écrire encore quelques belles pages de notre livre commun…
Le bureau ainsi que les membres de l'association, vous souhaitent une bonne et heureuse année 2015 !

NOUVEAU A DONZENAC :

La COUNTRY/DANSE en ligne a pris ses quartiers à Donzenac depuis septembre 2014 et compte déjà une quinzaine d'adhérents hommes et femmes.
Dans une ambiance sympathique, les adhérents sont heureux de faire bouger leur corps et faire marcher leur mémoire, en retenant les chorégraphies proposées par des professeurs compétents.

Que vous ayez 50 ans ou + venez nous rejoindre tous les lundis, à 15 h à la salle des fêtes, vous y serez accueillis les bras ouverts.

Pour les débutants, une mise à niveau leur est consacrée afin qu'ils puissent intégrer rapidement les anciens.

Donc, à bientôt parmi nous.

Contacts :
Présidente : Françoise CHRISTIEN
tel. : 06.87.48.20.89

Secrétaire : Jeanine VANTOMME
tel. : 06.62.62.38.83

LE COCHONNET GAMADOU

La pétanque du Cochonnet Gamadou s'est illustrée brillamment cette année avec un titre de **Champion de France UFOLEP** vétérans par la triplette : Patrick DELGOULET, Réné FABRE et Patrick PEREZ, à Limoges.
Les féminines Danièle GUILHERY et Claudine DELGOULET ont été qualifiées à Donzenac en doublette UFOLEP, Championne Départementale, pour le Championnat de France à Limoges, où elles se sont inclinées en quart de finale 11-13.
Didier SALES et Arthur FOGEIRO ont perdu à la partie qualificative.

Dans les jeunes, au Championnat de Ligue du France FFPJP, Anthony Guinard, Melvin Caillon et Arthur Pellon sont champions de ligue ; au Championnat de France, ils ne sont pas sortis de poule.
Arthur Pellon a été sélectionné en Inter-Zone.
La jeune Emilie Sambat a gagné la coupe de l'Avenir à Soustons.
Emilie et Arthur ont été finalistes de la Doublette Départementale.

Une belle saison 2014 avec de nombreuses participations aux divers Championnats : 220 personnes au Tête à Tête Ligue, 280 au Tête à Tête Corrèze, 84 équipes à la Triplette Mixte Corrèze.
Le qualificatif UFOLEP pour le Championnat de France a été un plein succès et avec plus d'une centaine de repas, dans une très bonne ambiance.
Nous remercions les gens de la commune et Monsieur le Maire qui ont contribué au bon déroulement de ces manifestations.
Merci à tous les bénévoles qui participent au succès du club en espérant qu'ils seront de plus en plus nombreux afin que la prochaine saison nous apporte encore plus de satisfaction.

Le Président Philippe PELLON
Contact : 0626373878

Secrétaire : Danièle GUILHERY
Contact : 0681128754

CLUB D'EDUCATION CANINE

Dog's Academy

Le Gaucher - 19270 DONZENAC

06 14 60 10 57

EDUCATION

OBEISSANCE

INITIATION AU CAVAGE

LE CLUB CANIN DOG'S ACADEMY, **vous accueille tous les samedis après-midi à partir de 14h30', pour l'éducation de votre fidèle compagnon, sans distinction de taille ou de race.**
Dans un cadre agréable, une ambiance conviviale, l'équipe de monitrices et de moniteurs vous apprendra à éduquer votre animal.

J'aime mon chien, « alors, je l'éduque. »

Contact: Monique GERAL (présidente): 06 14 60 10 57
Dog's Academy Le Gaucher-19270 Donzenac (derrière la déchetterie)

Pour cette saison, le **TENNIS CLUB DONZENAC** a compté 70 licenciés inscrits, parmi lesquels 31 jeunes et 39 adultes.
Nous avons débuté l'année par le forum des Associations, en septembre 2013.
L'école de tennis est encadrée par 2 éducateurs, Émilie et Antoine, qui assurent à eux deux 10 heures de cours hebdomadaires. Au cours de la saison, un heureux événement est venu bouleverser leur organisation, Émilie ayant donné naissance à la petite Laly. Kevin a alors assuré les cours pendant son congé.
En mai 2014, 13 jeunes de l'école de tennis ont passé une journée à Roland-Garros et ont assisté aux matchs sur le court Suzanne-Lenglen et le court N°1.

En octobre, nous avons reçu le Grand Prix des Jeunes 8.9 et10 ans

Tout au long de l'année, plusieurs équipes de jeunes, dames et messieurs ont été engagées en championnats régionaux ou départementaux et en individuel. Et c'est un licencié du TCD qui a remporté la finale départementale des non-classés !
Fin juin 2014, lors du dernier cours de l'école de tennis, nos éducateurs ont assuré l'après-midi une animation pour les plus jeunes et en soirée, pour les adultes, une rencontre en doubles mixtes. La journée s'est joyeusement clôturée autour d'un barbecue.
Depuis plusieurs saisons, nous nous réunissons une fois par mois autour d'un dîner pour discuter de la vie du club. C'est ainsi qu'est né le projet de « rafraîchissement » du local. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à cette entreprise.
Bravo à tous les joueurs qui s'investissent dans les compétitions, aux parents qui encadrent les plus jeunes et à tous les bénévoles qui participent à la vie du club !

Vous souhaitez pratiquer une activité sportive en loisir ou en compétition, venez nous rejoindre au TENNIS CLUB DONZENAC.

L'ensemble du TENNIS CLUB DONZENAC vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

JUDO CLUB : **Willst du ein Judotraining mit uns aufnehmen ent**

« Voulez-vous faire un entrainement de judo avec nous ?» C'est ainsi que Sandrine Gosse Galopin a invité nos amis allemands lors d'une démonstration très impressionnante de nos jeunes judokas. Ce fut un franc succès où l'on a beaucoup ri et pratiqué le rapprochement européen grâce à notre sport. Cette dernière, professeur directement issu de la fédération française, dirigeait là avec beaucoup d'inquiétude son premier entrainement hors des murs du dojo. Tous, des plus jeunes aux anciens élèves ont répondu présents et sont venus pour l'aider. La démonstration fut suivie du traditionnel repas de fin d'année pris en commun avec les pompiers de Donzenac, le comité de jumelage et tous nos amis d'outre Rhin. Plus d'une centaine de personnes ont profité de ce grand moment de communion entre les peuples. L'arrivée de ce nouvel enseignant a correspondu avec un renouveau du club. Le nombre des licenciés est reparti à la hausse et le nouveau site internet « club.quomodo.com/judodonzenac/accueil.html » est à l'image de notre club: agréable, familial et réactif. Depuis, nous avons organisé une démonstration très remarquée dans l'enceinte d'une grande enseigne sportive briviste.
Le dojo a connu une cure de jeunesse grâce à nos jeunes et les parents peuvent attendre désormais dans un espace convivial où les plus jeunes frères et sœurs peuvent patienter en attendant la fin du cours.
Nous vous attendons tous afin de venir constater de vos propres yeux cette nouvelle dynamique.

L'association DONZENAC OXYGENE entame sa sixième année d'existence. En effet, nous nous inscrivons dans la continuité, prônant toujours les valeurs du sport et de la convivialité. De plus en plus de personnes chaussent les baskets, et veulent participer à un sport sain et facile. Quoi de plus simple que de courir ?

Nous accueillons donc, du débutant au sportif des plus confirmés, dans un esprit de famille et de village. L'orientation de cette association a pour but de découvrir notre région et surtout notre commune à laquelle nous sommes très attachés, tout en pratiquant du sport. Nous nous retrouvons donc pour arpenter les chemins de Mazières, de Travassac ou de la Rochette…, mais de nombreux licenciés participent à des courses régionales ou nationale, parmi les plus prestigieuses (la Course des Templiers, les 24heures de Brive, Trail hivernal du Sancy Mont Dore, Marathon d'Albi…)

L'esprit de convivialité se cultive par le plaisir de se retrouver pour organiser deux manifestations sportives qui sont **la Donzenac Dark Night / les Sentiers de la résistance et le Trail du Four d'Espeyrut**.

Nous accueillons lors de ces deux manifestations plus de 500 coureurs et faisons découvrir notre commune à des gens de tous horizons. Le point d'orgue de ces manifestations est la course nocturne « La Donzenac Dark Night » avec un départ en musique de nuit au sein des Pans de Travassac. A en croire les encouragements et les messages de sympathie, cette course est en plein essor.

Nous remercions donc tous les bénévoles, amis de Travassac, amis d'Espeyrut, amis de l'USD, les Pans de Travassac, la mairie, tous nos sponsors et tous les autres sans qui nous ne pourrions pas organiser ces journées sportives et festives qui permettent au club de se retrouver et de passer de bonnes journées, voire de bonnes nuits ensemble.

VENEZ PRENDRE UN BOL D'OXYGENE.

Les présidents Laurent Cousty et Thierry Barry

Union Sportive de Donzenac U.S.D.

Après deux saisons passées en Promotion de Ligue, l'USD réalise une saison pleine et accède en Promotion d'Honneur pour cette nouvelle saison 2014/2015.

U.S.D. 7 ans !!! 1944 - 2014

C'était l'objectif des dirigeants et joueurs en début de saison dernière et il a été atteint. Les gamadous se rapprochent ainsi de leur meilleur niveau (DHR) depuis une quinzaine d'année. Le travail de l'ensemble des composantes du club (dirigeants, joueurs, sponsors, école de foot) commence à porter ses fruits.

Laurent Mons assure toujours la responsabilité technique du club et a été rejoint dans le staff de l'équipe première par Cédric Espinasse, jeune retraité en tant que joueur. L'encadrement bénéficie d'autre part des conseils avisés de Frédéric Jalinat qui supervise les équipes adverses tous les week-ends.

L'équipe B évolue toujours en 2ème division de district et est encadrée cette saison par Mike Estève et Sébastien Moisan. Objectif accession pour cette jeune formation afin de resserrer l'écart de niveau avec l'équipe première. Fabien David assure la fonction d'arbitre assistant.

L'équipe C est encadrée par Maxime Mounier, Vincent Monribot et Jean-Luc Ajuste et évolue en 3ème division.

L'école de Foot compte une centaine de licenciés permettant d'avoir des équipes dans toutes les catégories d'âges, des U6 aux U17. Ces jeunes se déplacent sur les terrains corréziens et progressent grâce au dévouement des éducateurs et dirigeants.

Tout enfant ayant atteint l'âge de 5 ans peut faire l'objet d'une inscription. N'hésitez pas à contacter les dirigeants du club pour tous renseignements.

Vincent Mouret et Adolfo Monteiro sont les cadres de cette école de foot dont Philippe Caquineau, responsable technique, coordonne l'activité auprès de tous les éducateurs bénévoles afin que les jeunes donzenacois puissent pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions.

L'équipe Vétérans continue son parcours sous la houlette de Costa Porfirio et disputera une quinzaine de matches tout au long de l'année. Si vous avez 35 ans ou plus, vous pouvez rejoindre cette équipe qui pratique un football loisirs mais de qualité.

Enfin cette année 2014 a été marquée par le soixante-dixième anniversaire du club, et le 14 juin 2014 au stade Jean Burin, plus de 250 anciens et actuels joueurs et dirigeants de l'USD ont partagé un moment de convivialité pleinement réussi.

Vous pouvez toujours suivre chaque semaine l'actualité du club sur le site internet : http://us-donzenac.webnode.fr/ ou sur Facebook : www.facebook.com/usdonzenac

Le bureau de l'USD :
Président : Serge Labrot
Vice-Présidents : Francis Monteil, Sébastien Boulle, Julien Mongis
Secrétaire : David Farges
Secrétaires adjoints : Denis Monteil, Martine Caquineau
Trésorier : Bernard Lacoste
Trésorier adjoint : Florence Chanourdie

Vive le foot – Vive l'U.S.D.

DONZENAC PASSION MECANIQUE a célébré le patrimoine agricole, les 5 et 6 juillet 2014. DPMC est une association qui réunit une cinquantaine d'adhérents, collectionneurs passionnés ou sympathisants, de moteurs et tracteurs anciens.
Pour cette troisième édition, le site ombragé du parc des sports a accueilli une cinquantaine de tracteurs restaurés, ainsi qu'un grand nombre de moteurs fixes, en état de fonctionnement. Quelques voitures et motos étaient exposées avec également une bourse d'échange. Deux locomobiles étaient de la partie dont une routière entièrement construite par un collectionneur présent à la fête.
Plusieurs sorties sont programmées tout au long de l'année afin de soutenir d'autres manifestations locales ou régionales.
Les membres actifs restent disponibles pour initier et aider de futurs passionnés pour la remise en état de ces machines anciennes.

NOTRE PROCHAINE MANIFESTATION SE DEROULERA LES 4 ET 5 JUILLET 2015 AU COMPLEXE SPORTIF DE DONZENAC A très bientôt!!!

contact: denis-reynier0081@orange.fr

Le président : **Alain Pouch** la Bacalerie 19270 Donzenac
Le secretaire : **Denis Reynier** 5 Rond 19270 Donzenac
Le trésorier : **Alain Duflo** Champagnac 19270 Donzenac

Le HANDBALL CLUB ALLASSAC DONZENAC est heureux de vous apprendre l'ouverture d'une section Baby Hand (enfant à partir de 2010 jusqu'à 2008). La forte fréquentation de nos petits bouts nous encourage dans notre action qui a pour vocation de leur faire découvrir notre merveilleux sport. Ils apprendront lors de ces séances, à améliorer leur motricité et à vivre dans un esprit de groupe.
Aujourd'hui, nous approchons les deux cents licenciés. Nous pouvons accueillir les filles et les garçons dans toutes les catégories : baby, -9, -11, -13, -15, -17, seniors et loisirs.
Nos seniors filles et garçons sont en Excellence régionale avec l'ambition affichée d'atteindre la prénationnale masculine l'an prochain, ce qui serait une première dans l'histoire de notre club.
Nous remercions l'investissement de nos bénévoles et sponsors qui participent au développement de notre club nous permettant ainsi de nous renforcer encore cette saison. :

Comme chaque année, la nuit du hand aura lieu à Allassac le 20/02/2015 inscription à partir de 18h00 et participation de 2euros par personne équipes de 7 pers avec 1 ou 2 filles minimum.
Inscrivez-vous vite car 14 équipes maximum seront présentes.
Un repas ouvert à tous, aura lieu à la salle des fêtes de Donzenac courant avril 2015.
Pour tout savoir sur notre Club, notre site internet : Clubeo handball Allassac-Donzenac, ou contacter la secrétaire 0661753312

Venez nombreux encourager les diverses équipes, tout au long de l'année.

Comme l'an passé, nous allons continuer à vous faire un peu mieux connaître les animaux qui peuplent les forêts de notre commune.

Cet article sera donc consacré au Chevreuil

C'est un petit animal agile et très rapide, à la robe brunâtre et à la face plutôt grise, qui atteint à l'âge adulte des tailles variant selon les individus, de 57 à 67 cm de hauteur au garrot pour les femelles et de 62 à 72 cm de hauteur au garrot pour les mâles, Leur poids varie de 10 à 20 kg pour les femelles contre 15 à 30 kg pour les mâles. Ils peuvent vivre jusqu'à 15 ans (avec un record de 20 ans, mais la plupart ne dépassent toutefois pas 10 ans dans la nature). À âge égal, le mâle pèse 2 à 3 kg de plus que la femelle. De par sa taille, il est considéré comme le plus petit cervidé d'Europe.

Il porte des bois caducs (qui tombent chaque année) et plutôt courts.

Le pelage: celui du faon est tacheté durant deux mois, les taches sont alignées contrairement à celles du faon de cerf. Le chevreuil subit deux mues par an, au printemps (le pelage devient roux vif) et en automne (le pelage vire au gris-brun), avec une mue plus précoce chez les jeunes. En hiver, certains chevreuils ont la base du cou ornée d'une ou deux taches claires, dites *serviette*. La tache claire et érectile qui orne le fessier est dite *miroir* ou *rose* ; d'un blanc pur en hiver, elle devient jaunâtre en été.

Le chevreuil mâle est appelé brocard. Lui seul porte des bois, mais il les perd à l'automne. La femelle du chevreuil est la chevrette. Elle ne porte jamais de bois. Le jeune chevreuil s'appelle le faon (jusqu'à 6 mois), puis chevrillard (de 6 à 12 mois).

Il vit dans des milieux variés : bois, forêts de feuillus ou de conifères, bosquets à végétation herbacée variée ou clairières. Les taillis sous futaie avec espaces dégagés lui sont favorables. On le trouve aussi dans des champs et des prairies. Il est sédentaire, sauf dans la période du rut où le mâle se déplace pour aller féconder le plus grand nombre de femelles sur son territoire. Ses mœurs sont surtout crépusculaires, mais il est aussi visible en plein jour. Il peut vivre en solitaire, par couple ou en groupes familiaux (hardes) composés d'une ou plusieurs femelles et de leurs faons. En général, les troupes de 10 à 15 têtes se forment seulement en automne et en hiver. En dehors du rut, les mâles sont plutôt solitaires. Excellent coureur et sauteur, le chevreuil nage aussi très bien, mais il ne choisit cette option que lorsqu'il y est obligé ou lorsqu'il est menacé. En présence d'un danger, les faons sont souvent « *abandonnés* » provisoirement par les femelles. Plus âgés, au cours de la fuite, ils suivent leur mère.

- En période de rut (du 15 juillet au 15 août), les mâles ont un comportement territorial spécifique : ils frottent leur bois contre des arbres, et grattent la terre.
- La gestation dure 280 jours, soit 9 mois et demi, les faons seront mis bas en mai-juin.
- La portée comprend en moyenne 2 petits (de 1 à 3). En revanche, plus la femelle est lourde, plus elle a de chance de mettre au monde un nombre conséquent de faons. Chaque faon pèse de 1 à 2 kg à la naissance. L'allaitement dure de 2 à 3 mois
- Si, à l'occasion de vos promenades dans les chemins de notre Commune, il vous arrive de rencontrer un faon couché dans l'herbe et qui vous semble abandonné, surtout, ne le touchez pas, sa mère n'est jamais bien loin et à son retour, si elle détecte la moindre odeur humaine sur son petit, à coup sûr elle l'abandonnera.
- Encore une fois, nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont assisté à notre Loto, et vous annonçons que le prochain loto aura lieu le 14 FEVRIER 2015

Le bureau et tous les actionnaires de notre petite société vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

Pour tous renseignements, contacter : Francois COUDERT 06 23 99 18 96 ou 05 55 84 51 73
Alain COUDERT 06 86 59 26 75

Mairie de Donzenac

Tél. : 05 55 85 72 33 – Fax : 05 55 85 69 03

E-mail : mairie-donzenac@wanadoo.fr - *Site internet* : www.donzenac.correze.net

Borne numérique : info-donzenac.eu

Horaires d'ouverture

Services administratifs: Affaires générales (état civil, élections, locations de salles, etc.) - Affaires scolaires - Affaires sociales – Affaires culturelles :

- du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h.

Service de l'Urbanisme et de la Voirie:

- du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie et de 13 h 30 à 18 h 00 sur rendez-vous.

Permanences

- **Mission Locale** : le dernier mercredi de chaque mois, sur rendez-vous, *en Mairie.*
- **Assistante sociale** – Mme Pestel Besse Tél. : 05 55 74 49 72 :
  le jeudi, de 9 h 30 à 11 h 45, sur rendez-vous, *48 rue du Tour de Ville.*
- **Maison de l'Habitat** - M. Durhone sur rendez-vous en Mairie – Tél. : 05 55 74 08 08

Déchèterie « Le Gaucher »

- Tél. : 05 55 85 67 64 - *Horaires d'ouverture :*

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
- le mardi : de 9 h 00 à 12 h 00.

Autorisations de Voirie

Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'échafaudages, le dépôt de matériaux, le stationnement de camions de déménagement, de camions de travaux, etc. :

Toute autorisation doit être demandée en mairie, au minimum une semaine à l'avance.

Propriétés privées

Nuisances sonores (bricolage, jardinage)

Un arrêté préfectoral restreint l'utilisation des appareils à moteur pour les travaux de bricolage et de jardinage, aux horaires suivants :

- les jours ouvrables :

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30.

- le samedi :

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.

- le dimanche et les jours fériés :

de 10 h 00 à 12 h 00.

L'Ecole Maternelle

Petite Section

M. Dominique Aujol

ATSEM : Christine Sommier

30 élèves

Petite et Moyenne Section

Mme Muriel Bastian

ATSEM : Marie Lavaux

28 élèves

Moyenne et Grande Section

Mme Anne Dufour

ATSEM : Véronique Bugeat

27 élèves

Grande Section

Mme Michèle Hebting

ATSEM : Arlette Boulle

29 élèves

L'École Primaire

CP – Mme Katia Latreille
24 élèves

CP CE1 – Mme Tiffany Auconie
23 élèves

CE1 – M. Frédéric Lagarde
28 élèves

CE2 – Mme Annick Roques
26 élèves

CE2 CM1– Mme Céline Pestourie
23 élèves

CM1 CM2 – Mme Laure Sclafer
23 élèves

CM2 – Mme Valérie Rufino
24 élèves

CLIS – Mme Sandrine Gaillac
11 élèves